

# Bulletin du Conseil communal

N° 17



**Lausanne**

Séance du 26 mars 2019

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 26 mars 2019

17<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 26 mars 2019, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

**Sommaire**

<b>Ordre du jour</b> .....	559
<b>Première partie</b> .....	559
<b>Communications</b>	
Absence de M <sup>me</sup> Germond .....	559
Ordre du jour .....	559
<b>Interpellation de M. Louis Dana (soc.) et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la Ville ? »</b>	
Développement .....	560
Réponse de la Municipalité.....	561
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego (EàG) et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville »</b>	
Développement .....	564
Rapport.....	565
Discussion .....	566
<b>Réponse au postulat de M. Louis Dana « Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football »</b>	
Rapport-préavis N° 2018/08 du 8 mars 2018 .....	579
Discussion .....	579
<b>Interpellation de M. Benoît Gaillard (soc.) : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? »</b>	
Développement .....	586
Réponse de la Municipalité.....	587
Discussion .....	591
<b>Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnani (V) et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi »</b>	
Développement .....	593
Réponse de la Municipalité.....	594
Discussion .....	598

<b>Deuxième partie</b> .....	604
<b>Interpellation urgente de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Rapport contrasté sur la politique de lutte contre le deal à Lausanne : quelles mesures correctives ? »</b>	
Développement .....	604
Réponse de la Municipalité.....	608
<b>Interpellation de M. Denis Corboz (soc.) : « Deal de rue : état de la situation »</b>	
Développement .....	612
Réponse de la Municipalité.....	613
<b>Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (soc.) et consorts : « Deal de rue et vie de quartier »</b>	
Développement .....	619
Réponse de la Municipalité.....	620
<b>Interpellation de M Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? »</b>	
Développement .....	623
Réponse de la Municipalité.....	624
Discussion .....	628
<b>Postulat de M. Philippe Miauton (PLR) et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette ! »</b>	
Rapport.....	639
Discussion .....	640
<b>Communication</b>	
Clôture de la séance .....	645

## Ordre du jour

Voir *Bulletin du Conseil communal* de la séance N° 15 du 12 mars 2019.

### Première partie

Membres absents excusés : Mmes et MM. Caroline Alvarez, Alix Aubert, Quentin Beausire, Pierre Conscience, Xavier de Haller, Alice Genoud, Jean-Daniel Henchoz, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, André Mach, Jean-Luc Masson, Axel Marion, Sophie Michaud Gigon, David Raedler, Jacques-Étienne Rastorfer, Vincent Vouillamoz.

Membres absents non excusés : Mmes et MM. Jean-Pascal Gendre, Musa Kamenica, Astrid Lavanderos, Philipp Stauber.

Membres présents 80

Membres absents excusés 16

Membres absents non excusés 4

**Effectif actuel 100**

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

### Communication

Absence de M<sup>me</sup> Germond

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire communal,

Madame Florence Germond, Conseillère municipale, ne pourra pas participer à la 3<sup>ème</sup> séance consécutive du CC qui aura lieu le mardi 26 mars prochain, car elle représentera la Municipalité pour la campagne RFFA à l'EPFL.

Nous vous prions dès lors de bien vouloir excuser son absence pour ladite séance.

Nous vous remercions pour votre attention et vous adressons, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire communal, nos meilleurs messages.

---

### Communication

Ordre du jour

**Le président** : – Notre ordre du jour vous a été envoyé avec passablement de détails. Ce soir, nous avons une nouvelle soirée thématique, liée en grande partie à la sécurité. Nous commencerons par deux objets sur la formation des policières et policiers. Nous aurons ensuite trois objets divers liés aussi à la sécurité et, ensuite, les cinq objets sur le deal de rue, avec parfois des regroupements d'objets. Je le préciserai au fur et à mesure des débats, mais il y aura un mélange de styles, entre les interpellations et les rapports ; nous passerons un peu de l'un à l'autre dans l'ordre qui vous a été envoyé par courriel.

---

## **Interpellation de M. Louis Dana (soc.) et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la Ville ? »**

### Développement

Selon un récent article paru dans « Le Matin Dimanche »,<sup>1</sup> le coût de formation des aspirants policiers à l'Académie de police de Savatan est le plus élevé de Suisse. Ce montant s'élèverait à CHF 55'000.- par aspirant, soit près de CHF 10'000.- de plus que la moyenne des coûts des autres écoles de police suisses. Selon les dires du journal dominical susmentionné, cette différence est due notamment à de généreuses prestations fournies aux employés permanents de l'Académie. Par exemple, sur les 131 véhicules à disposition, 53 sont exclusivement au service du personnel. Des activités destinées à des entreprises privées telles que des séminaires de « gestion de crise » sont en outre organisées par le secrétariat de l'Académie. Enfin, l'institution mettrait sur pied de très nombreuses cérémonies entraînant des dépenses somptuaires.

Ces frais de formation sont d'ailleurs appelés à fortement augmenter lorsque l'Académie devra racheter ses infrastructures à l'armée suisse qui en est l'actuel propriétaire. Cela semble prévu à moyen terme.

Par ailleurs, la Police municipale de Lausanne détache 8.6 équivalents plein temps à l'Académie de police de Savatan à des fins de formation. Toutefois, toujours selon l'hebdomadaire précité, l'institution n'assume pas directement toutes ses charges. Elle en externalise une partie vers les collectivités publiques partenaires, soit les cantons et communes.

Enfin, le fait que le corps de police de la Ville de Lausanne ne soit représenté directement ni au Comité de pilotage ni au Comité de direction de l'institution peut paraître problématique. Aujourd'hui, c'est en effet par le biais des associations de communes que la Ville peut se faire entendre. Cela est pour le moins curieux dans la mesure où le corps de police de la Ville de Lausanne est la plus grande police du canton après la Police cantonale.

Dès lors, les interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité ne juge-t-elle pas les frais de formation de l'Académie de police de Savatan trop élevés ?
2. Quelle sera la réaction de la Municipalité si les coûts de l'Académie devaient exploser, notamment en cas de rachat des infrastructures à l'armée suisse ?
3. La Municipalité ne jugerait-elle pas souhaitable d'être représentée au Comité de pilotage et au Comité de direction de l'institution ?
4. A combien s'élève le salaire horaire que l'Académie de police reverse à la Police municipale de Lausanne pour ses collaborateurs détachés ?
5. Quel est le coût réel d'une heure de travail pour un policier lausannois détaché à Savatan, déplacements compris ?
6. Si une différence devait être constatée entre ces deux montants, quelles sont les mesures que la Municipalité entend-elle mettre en place afin que ses coûts soient couverts intégralement par l'Académie ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

---

<sup>1</sup>Article paru le 27 mai 2018.

## Réponse de la Municipalité

### Rappel de l'interpellation

*« Selon un récent article paru dans "Le Matin Dimanche", le coût de formation des aspirants policiers à l'Académie de police de Savatan est le plus élevé de Suisse. Ce montant s'élèverait à CHF 55'000.- par aspirant, soit près de CHF 10'000.- de plus que la moyenne des coûts des autres écoles de police suisses. Selon les dires du journal dominical susmentionné, cette différence est due notamment à de généreuses prestations fournies aux employés permanents de l'Académie. Par exemple, sur les 131 véhicules à disposition, 53 sont exclusivement au service du personnel. Des activités destinées à des entreprises privées telles que des séminaires de "gestion de crise" sont en outre organisées par le secrétariat de l'Académie. Enfin, l'institution mettrait sur pied de très nombreuses cérémonies entraînant des dépenses somptuaires.*

*Ces frais de formation sont d'ailleurs appelés à fortement augmenter lorsque l'Académie devra racheter ses infrastructures à l'Armée suisse qui en est l'actuel propriétaire. Cela semble prévu à moyen terme.*

*Par ailleurs, la Police municipale de Lausanne détache 8.6 équivalents plein temps à l'Académie de police de Savatan à des fins de formation. Toutefois, toujours selon l'hebdomadaire précité, l'institution n'assume pas directement toutes ses charges. Elle en externalise une partie vers les collectivités publiques partenaires, soit les cantons et communes.*

*Enfin, le fait que le Corps de police de la Ville de Lausanne ne soit représenté directement ni au Comité de pilotage ni au comité de direction de l'institution peut paraître problématique. Aujourd'hui, c'est en effet par le biais des associations de communes que la Ville peut se faire entendre. Cela est pour le moins curieux dans la mesure où le Corps de police de la Ville de Lausanne est la plus grande police du Canton après la Police cantonale. »*

### Introduction

La Municipalité souhaite, en préambule, relever l'excellent niveau de formation dispensé par l'Académie de police de Savatan. En effet, cette école dispose d'une infrastructure permettant aux futurs agents d'appréhender les situations pratiques qu'ils rencontreront lors de leur engagement au sein de la Police municipale de Lausanne (PML), mais également d'assimiler les contenus théoriques qui les amènent chaque année à un fort taux de réussite à l'obtention du Brevet fédéral de policière/policier (près de 99% de réussite aux examens fédéraux).

La Municipalité ne peut seule assurer une formation de cette ampleur, c'est pourquoi elle s'inscrit pleinement dans la vision d'une formation de base commune à toutes les polices vaudoises qui correspondre aux besoins sécuritaires et au contexte social et économique en constante évolution et présentant des défis toujours plus exigeants.

La réponse adaptée a bien évidemment un coût que la Municipalité s'emploie, avec ses partenaires, à limiter autant que possible. Dans le cadre de la collaboration au sein du Conseil cantonal de sécurité (CCS), de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) et de la Société des officiers des polices communales vaudoises (SOPV), les discussions sur les coûts de l'Académie, actuels et futurs, sont régulières. Pour le surplus, le Conseil de direction (CODIR) de l'Académie de police est composé des conseillers d'Etat des trois cantons partenaires (VD, VS, GE) en charge de la police, des commandants des polices cantonales des trois cantons susmentionnés, de la présidente de la CDPMV, du commandant de la police du Nord vaudois qui a remplacé depuis le début de l'année le commandant de la police de Lausanne au sein de ce gremium, du directeur de l'Ecole des sciences criminelles et du directeur de l'Académie de Savatan. Dès lors, la Ville de Lausanne est représentée par la présidente de la CDPMV qui veille aux intérêts de toutes les polices municipales et régionales vaudoises.

Par ailleurs, il est encore tôt pour s'exprimer sur l'évolution à terme des coûts induits par la formation. En effet, ces derniers dépendront essentiellement des négociations en cours sur l'avenir du site de l'Académie, actuellement propriété de l'Armée suisse, du mode de financement de ce dernier et du statut juridique dont devra se doter l'Académie de police. En effet, cette dernière fonctionne actuellement comme une communauté d'intérêts à laquelle participent l'ensemble des cantons assurant la formation de leurs policiers et policières sur ce site. Toutefois, elle ne dispose pas d'identité juridique propre, ce qui complexifie l'appréhension globale des coûts de formation, au vu des contributions tant financières qu'en matière de ressources humaines ponctuelles que les différents corps de police consentent tout au long des cycles de formation.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### **Question 1 : La Municipalité ne juge-t-elle pas les frais de formation de l'Académie de police de Savatan trop élevés ?**

Les frais de formation de l'Académie de police sont négociés chaque année entre les différents partenaires, et les budgets sont adoptés par le CODIR. Tout est mis en œuvre afin de les contenir au maximum. Toutefois, comme indiqué en préambule, la Municipalité s'inscrit pleinement dans la vision d'une formation de base commune qui corresponde aux besoins sécuritaires et au contexte social et économique. Pour ce faire, elle participe dans la même proportion que les autres corps de police au financement de l'Académie de police de Savatan, qui est dotée des compétences pratiques et des infrastructures adéquates pour garantir la formation. Par ailleurs, comme le Département des institutions et de la sécurité du Canton a eu l'occasion de le répéter à maintes reprises, l'analyse présentée dans l'article de presse qualifiant la formation à l'Académie de police de Savatan comme la plus chère de Suisse est imprécise et ne permet pas une comparaison objective des coûts entre les écoles. En effet, les différentes écoles de police en Suisse n'intègrent pas toutes dans le coût de l'aspirant les mêmes éléments financiers. A titre d'exemple, l'Académie de police de Savatan comptabilise dans le coût de l'aspirant les salaires des instructeurs, ce qui n'est pas le cas de certaines autres écoles qui distinguent clairement les différentes charges selon leur structure juridique. De ce fait, si tous les coûts étaient pris en compte de la même manière dans toutes les institutions, il ne serait pas risqué d'affirmer que l'Académie de police de Savatan n'est pas la plus chère de Suisse.

#### **Question 2 : Quelle sera la réaction de la Municipalité si les coûts de l'Académie devaient exploser, notamment en cas de rachat des infrastructures à l'Armée suisse ?**

Comme expliqué ci-dessus, l'objectif de la Municipalité est de contenir les coûts de la formation. Le contexte et la forme juridique de l'entité qui, potentiellement, fera l'acquisition des infrastructures sont encore à déterminer. En fonction de ce qui précède, la répartition des coûts entre les différents acteurs cantonaux et communaux, parties prenantes à la formation sur le site de l'Académie de police de Savatan, est encore à négocier.

Selon les processus en vigueur, ces négociations sont conduites par le Conseil d'Etat vaudois, essentiellement par la conseillère d'Etat en charge du dossier, Mme Béatrice Métraux, avec laquelle la Municipalité, par l'entremise du conseiller municipal en charge de la sécurité et de l'économie, entretient des contacts étroits et réguliers.

**Question 3 : La Municipalité ne jugerait-elle pas souhaitable d’être représentée au Comité de pilotage et au Comité de direction de l’institution ?**

La Municipalité estime que la représentation de la Ville, et de sa police, est garantie par la présence, au sein des organes dirigeant de l’Académie, de représentants de la CDPMV et de la SOPV, institutions avec lesquelles elle entretient des contacts étroits et réguliers.

La coordination s’effectue également au sein du CCS où la Municipalité est représentée par le conseiller municipal en charge de la sécurité et de l’économie.

**Question 4 : A combien s’élève le salaire horaire que l’Académie de police reverse à la Police municipale de Lausanne pour ses collaborateurs détachés ?**

La rétribution perçue pour les enseignant-e-s occasionnel-le-s est de CHF 50.- par leçon enseignée.

La rétribution perçue pour les collaborateur-trice-s détaché-e-s à l’année à l’Académie de police est actuellement de CHF 120'000.-.

**Question 5 : Quel est le coût réel d’une heure de travail pour un policier lausannois détaché à Savatan, déplacement compris ?**

Le coût horaire moyen réel d’un-e collaborateur-trice est d’environ CHF 75.-. Si l’on ajoute le temps de déplacement (estimation 2h00 soit CHF 150.-), le montant est alors porté à CHF 225.- pour la première heure de travail.

En conséquence, la PML suit attentivement les demandes de renfort ponctuel de l’Académie et collabore étroitement avec les responsables de l’organisation des cours afin d’éviter au maximum des déplacements pour de trop courtes périodes d’enseignement. De manière générale la police municipale envoie ses collaborateurs, hors exception, pour des périodes d’enseignement de 4 heures, ce qui porte l’heure enseignée à CHF 112.50.

**Question 6 : Si une différence devait être constatée entre ces deux montants, quelles sont les mesures que la Municipalité entend-elle mettre en place afin que ses coûts soient couverts intégralement par l’Académie ?**

La rétribution des coûts horaires, tout comme celle des policiers détachés à l’Académie de Sava-tan, sont des éléments faisant partie intégrante de l’ensemble des négociations, frais d’écolage compris.

La Municipalité de Lausanne est donc rétribuée à la même hauteur que les autres partenaires de l’Académie pour le personnel qui est détaché (permanent ou non). Elle participe donc de cette manière à l’objectif commun de la mise en place d’une formation de qualité et identique pour l’ensemble des polices vaudoises.

Comme indiqué en préambule, l’appréhension des coûts globaux de la formation est complexe, l’analyse du montant spécifique de la rétribution horaire des collaborateurs détachés ponctuellement à l’Académie n’est pertinente que si elle est mise en regard de l’entier des frais induits par la formation des policiers-ères lausannois-es.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l’interpellateur et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 décembre 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## **Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego (EàG) et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville »**

### Développement

Etre policier ou policière n'est pas un métier comme les autres. Il permet l'usage légal de la contrainte physique, ce qui le différencie de tous les autres. La formation de ce corps de métier relève donc d'une importance capitale. Or, non seulement cette formation n'est dispensée que pendant 1 an, mais de plus on peut constater de grandes lacunes sur des aspects hautement importants de ce métier.

De nouvelles matières ont été introduites lors de l'introduction du brevet fédéral : psychologie, éthique, droits humains, police de proximité. Malheureusement très peu d'heures sont consacrées à ces matières. Seulement 13% du temps total de formation. Une étude de David Pichonnaz sur la formation des policiers<sup>2</sup> montre également que ces nouvelles matières sont souvent dévalorisées par les enseignants appartenant au corps de police. A contrario, une valeur centrale est donnée à l'usage de la contrainte physique. De plus le rapport à l'autre est basé sur la méfiance puisque le monde extérieur est présenté comme particulièrement dangereux.

Or les études empiriques montrent que l'essentiel du travail des agents et agentes de police ne relève pas de la détection des infractions mais bien de la gestion des conflits. Travail pour lequel les enseignements des matières dites réformatrices que sont la psychologie, l'éthique, les droits humains et la police de proximité sont des atouts capitaux qui permettent aux agents et agentes de mieux faire leur travail.

Un autre aspect très important de la formation policière est l'usage du profilage racial qui est enseigné aux recrues bien que cette méthode soit combattue par des organismes de défense des droits de l'homme tel que l'ONU.

Les statistiques montrent une surreprésentation de personnes issues de la migration parmi les auteurs de certains types de délits. Toutefois, il est dangereux d'en conclure que les personnes issues de la migration sont plus suspectes que d'autres : en premier lieu, il faut retenir que la criminalité reste le fait d'une minorité, et que le profilage racial risque de porter le soupçon sur une majorité d'innocents. De plus, la surreprésentation des personnes migrantes est un artifice statistique : les principaux facteurs expliquant la criminalité sont, statistiquement, le sexe (masculin), l'âge (jeune) et le statut socio-économique (défavorisé)<sup>3</sup>. Dans une ville telle que Lausanne, dans laquelle nos policiers et policières sont très largement confrontés à la population migrante, la vision enseignée dans la formation de police participe dangereusement à la stigmatisation d'une partie de la population et à un traitement inégal. En Suisse, différents corps de police ont fait l'objet d'accusations de pratiques discriminatoires<sup>4</sup> sans que cela débouche sur une enquête officielle. Dans son enquête sur la formation policière, David Pichonnaz observe une perspective dominante marquée par le soupçon à l'égard des migrants et par la racialisation des comportements délinquants. A contrario, la question des inégalités économiques, des effets néfastes du profilage racial, des difficultés inhérentes aux parcours migratoires et les formes de rejet ou de discrimination subies par les personnes migrantes ne sont jamais abordées.

La formation dispensée à la police lausannoise par le biais de l'Académie de Savatan paraît donc peu conforme à la réalité du travail de nos agents et agentes de police. De plus, elle montre des problèmes d'inégalité entre les différentes populations.

**Le postulat demande donc à la Municipalité d'examiner les besoins en formation du corps de police de Lausanne du point de vue des interventions accomplies et des**

<sup>2</sup>Pichonnaz, David (2017). Devenir policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes. Lausanne : Antipodes

<sup>3</sup>Kuhn, Andreas (2013). Comment s'explique la surreprésentation des étrangers dans la criminalité ? Vivre Ensemble hors série N° 1, mars 2013.

<sup>4</sup>Ouvrage de l'ancien policier Patrick Delachaux, différents rapports d'Amnesty international, un rapport interne de la police de Lausanne (2007).

**populations rencontrées, de vérifier que la formation de l'Académie de police de Savatan répond à ces besoins et le cas échéant, qu'elle entreprenne toutes démarches pour améliorer la formation de manière à pallier ces lacunes.**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Gianna Marly, Céline Misiego, Sandra Pernet, Vincent Brayer, Musa Kamenica, Giuseppe Fonte, Alix Olivier Briod, Jacques Pernet, Ilias Panchard, Xavier Company, Valentin Christe.

Membres de la Municipalité : M. Pierre-Antoine Hildbrand, Sécurité et économie.

**Rapport polycopié de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur**

Lausanne, le 23 septembre 2018

La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie le jeudi 13 septembre 2018 au Fion.

Assistaient à la séance :

Mesdames : Gianna Marly, Céline Misiego, Sandra Pernet

Messieurs : Vincent Brayer, Musa Kamenica, Giuseppe Fonte, Alix Olivier Briod, Jacques Pernet, Ilias Panchard, Xavier Company, Valentin Christe

Monsieur Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de sécurité et économie, était accompagné de Mesdames Carole WYSER, cheffe des services généraux et Laurence RIEBEN, secrétaire de la cheffe des services généraux, chargée de la prise de notes; qu'elle en soit ici remerciée pour sa célérité et son efficacité.

Mesdames Line GOLESTANI DROEL et Thérèse de MEURON ainsi que Monsieur Jean-Daniel HENCHOZ avaient pris la peine de s'excuser.

Le rapporteur désigné, Jean-Luc CHOLLET, met sa présidence en discussion, en début de séance, pressentant que, risquant de se trouver minorisé, l'intégrité de son rapport ne soit pas forcément garantie. La confiance lui est accordée après un rapide tour de table.

En préambule, Madame la postulante précise qu'elle demande simplement que la Municipalité examine d'un peu plus près ce qui se passe à Savatan et se prononce sur l'opportunité d'une formation complémentaire. Suite à une étude de Monsieur PICHONNAZ ayant pour thème la formation dispensée à Savatan et l'écho médiatique qui a suivi, elle estime que sa demande est opportune.

Monsieur le Municipal, en réponse au postulat, précise que la formation passera à 2 ans pour mieux correspondre aux exigences du brevet fédéral et que les policiers doivent obligatoirement avoir suivi une formation professionnelle préalable.

Les interventions suivantes sont de plusieurs natures. Quelques intervenants s'offusquent de ce qu'ils qualifient d'attaque frontale contre la Police et sa formation ; il est parlé de sexisme, d'usage (systématique) de la force et autres déviances.

D'autres intervenants, n'ayant pas a priori sur la question, estiment que ce postulat permet à la Municipalité de donner une information aussi complète que possible sur les caractéristiques de la formation dispensée à Savatan, ses avantages comme certaines faiblesses à améliorer.

Madame la postulante fait remarquer que les problèmes relatés dans l'émission « Mise au point » de la RTS ne correspondent pas au tableau brossé par les différentes collectivités publiques impliquées à l'Académie de Savatan.

Il est en outre posé quelques questions en lien avec le processus décisionnel et l'influence de la Ville de Lausanne sur le contenu de la formation ainsi que sur les différences éventuelles entre le Savatan d'aujourd'hui et ce qui était enseigné auparavant.

Monsieur Hildbrand nous explique dans le détail la structure de l'Académie, ses trois Cantons signataires, la police des douanes, la police militaire et les polices municipales dont Lausanne fournit le plus gros contingent et, à ce titre, met des policiers à disposition en qualité d'instructeurs.

Un certain nombre de renseignements complémentaires sont apportés par Madame WYSER notamment que Savatan est soumis aux mêmes exigences que les autres centres de formation en vue de l'obtention du brevet fédéral. A l'époque où Lausanne formait elle-même ses aspirants via un apprentissage de police, des jeunes débutaient vers 15-16 ans. Actuellement, au vu de l'obligation d'être en possession d'un CFC, le recrutement se fait vers 24-26 ans.

Dans le cadre du brevet fédéral, il est dispensé une semaine de cours portant sur les spécificités lausannoises, afin de connaître le tissu social au travers de visites d'institutions telles que Fleur de Pavé, Fondation Point d'Eau ou l'EVAM.

En plus de cela et en raison de la complexité des problèmes rencontrés sur le terrain, nos policiers suivent deux années d'accompagnement au terme du brevet selon le schéma suivant :

- Première année : 6 mois à Police secours, puis 2 fois trois mois à partenariat, proximité et multiculturalité (PPM)
- Deuxième année : stage au sein des différentes unités du Corps de police : police judiciaire, groupe-accident, centrale d'engagement, brigade canine et groupe d'intervention.
- Programme de formation continue à l'Institut suisse de police (ISP)

S'agissant de la Police judiciaire, Monsieur Hildbrand précise que, contrairement à la Police de sûreté cantonale, la PJ est issue du rang et donc pas formée spécifiquement à Savatan.

Nantie de ces explications, la commission émet un certain nombre de réflexions desquelles il ressort que le contenu des descriptions fluctue selon leur provenance, que l'on ne peut pas baser une évaluation sur quelques témoignages, qu'il est hasardeux d'accorder une influence réelle de la Ville sur le contenu du programme. L'un des commissaires estime que le postulat enfonce des portes ouvertes, un autre que le brevet fédéral est une garantie de qualité et un autre affirme qu'une évaluation est nécessaire.

Un commissaire suggère à Madame la postulante de transformer son postulat en interpellation ; suggestion refusée.

Y a-t-il eu des réactions suite à l'étude de M. Pichonnaz ?

En réponse, M. Hildbrand appuie sur le fait que l'Académie est en constante évolution mais que, en raison des exigences liées au brevet fédéral, les lignes de base ne peuvent être modifiées. Mieux vaut être formé un peu trop à la dure que le contraire car il pourrait être un peu tard face à une situation délicate.

Quelques salves sont encore tirées de part et d'autre sans faire évoluer les positions des uns et des autres, il est donc temps de passer au vote.

Et c'est par 8 voix favorables et 4 voix contre que la commission vous recommande de transmettre le postulat de Madame Céline MISIEGO à la Municipalité.

PS : les noms au masculin concernent les deux sexes.

#### Discussion

**M. Louis Dana (soc.)** : – J'aimerais tout d'abord remercier la Municipalité pour ses réponses, notamment pour la précision des chiffres présentés.

En préambule, je rappelle que le fait de pouvoir bénéficier d'une formation commune pour plusieurs corps de police – également avec d'autres cantons – est certainement une chance. En ce sens, je rejoins pleinement la Municipalité lorsqu'elle dit qu'elle ne pourrait assurer seule une formation de cette ampleur.

Pour ce qui relève du contenu de cette formation, nous aurons tout le loisir d'en parler tout juste après. Concernant l'absence de la Municipalité ou d'un membre de l'Etat-major du Corps de police municipal au sein du comité de pilotage, ainsi que du comité de direction de l'académie, nous ne pouvons, en tant qu'élus communaux, que le regretter. En effet, les aspirants lausannois constituent la quatrième force la plus représentée au sein de l'institution formatrice. On peut le déplorer, mais la décision de voir figurer une personne issue de notre police, de notre Municipalité, au sein des comités précités n'est pas de la compétence de cet hémicycle. J'en resterai donc là concernant ce volet de mon interpellation.

Je me suis permis de poser une série de questions sur les finances de l'institution. En effet, comme le disait Carlos Ghosn, ce qui est important, c'est l'avenir à long terme de l'entreprise. Pour le coup, on ne peut que lui donner raison. Je me permets de citer l'industriel déchu, car cette citation constitue la mise en exergue du rapport d'activités de 2017 de Savatan, soit la dernière version disponible.

Afin d'assurer l'avenir de cette institution à long terme, nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux que ses finances soient les plus saines et les plus transparentes possible. En ce sens, il est à craindre que les coûts de formation à Savatan n'explorent. En effet, il se peut que l'académie doive se porter acquéreuse des infrastructures dans lesquelles se déroule la formation, dont l'armée suisse est propriétaire ; on murmure que l'armée désire se séparer de ces installations. J'invite donc la Municipalité à peser de tout son poids dans les négociations qui seront menées prochainement à ce sujet.

J'aborde enfin le sujet des collaborateurs de la Police municipale de Lausanne qui sont détachés à Savatan à des fins de formation. La Municipalité nous renseigne sur le fait qu'elle ne touche que 50 francs pour ce faire, alors que le coût réel de plus d'une heure d'enseignement est de 112,50 francs. Si nous pouvons parfaitement comprendre que la Ville de Lausanne se doit de participer aux coûts de formation de ces aspirants, nous savons qu'elle le fait par d'autres biais. Cette ristourne perçue par l'institution de Savatan est un peu étrange. Cet arrangement financier laisse un arrière-goût d'opacité pour ce qui est des finances globales de l'académie.

Le fait que l'institution formatrice ne dispose pas d'entité juridique propre n'aide pas à pouvoir analyser ces comptes. Je me permets donc de déposer une résolution demandant à la Municipalité de faire figurer ces chiffres dans un document dédié, ou dans le rapport de gestion, afin que notre Conseil puisse se rendre compte, année après année, du manque à gagner induit pour la Ville de Lausanne. J'aurai le plaisir d'intervenir à nouveau lors du débat qui suivra.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente dans son rapport de gestion annuel ou dans un document ad hoc un récapitulatif des contributions en heures et/ou en argent mises à disposition par la Police municipale de Lausanne pour le fonctionnement de l'Académie de police de Savatan.

**M<sup>me</sup> Céline Misiego (EàG)** : – Avant toute chose, j'aimerais que l'on se concentre sur le fond et sur la demande du postulat, à savoir que la Municipalité examine les besoins en formation du Corps de police de Lausanne du point de vue des interventions accomplies et des populations rencontrées ; il s'agit de vérifier que la formation de l'Académie de police de Savatan répond à ses besoins et, le cas échéant, qu'elle entreprenne toute démarche pour améliorer la formation de manière à pallier ses lacunes.

Etre policier ou policière n'est pas un métier comme les autres. Il permet l'usage légal de la contrainte physique, ce qui le différencie de tous les autres métiers. La formation de ce corps de métier est donc d'une importance capitale. Or non seulement cette formation n'est dispensée que pendant un an – à ma connaissance, il n'y a pas une seule autre formation aussi courte –, mais, de plus, on peut constater de grandes lacunes sur des aspects importants de ce métier. Il y a eu énormément de critiques ces derniers temps sur la formation à Savatan dans les journaux ou dans les émissions de télévision : une formation jugée trop militaire, un conditionnement à la violence, des problèmes de sexisme envers les aspirantes, un enseignement du profilage racial.

Certes, de nouvelles matières y sont enseignées depuis l'introduction du brevet fédéral – la psychologie, l'éthique, les droits humains, la police de proximité. Malheureusement, pas assez d'heures sont consacrées à ces matières : seulement 13 % du temps total de formation. Une étude sociologique sur la formation des policiers montre également que ces nouvelles matières sont souvent dévalorisées par le corps enseignant appartenant au Corps de police.

A contrario, une valeur centrale est donnée à l'usage de la contrainte physique. De plus, le rapport à l'autre est basé sur la méfiance, puisque le monde extérieur est présenté comme particulièrement dangereux. Or des études empiriques montrent que l'essentiel du travail des agentes et agents de police ne relève pas de la détection des infractions, mais de la gestion des conflits, travail pour lequel les enseignements des matières dites réformatrices, que j'ai citées avant, sont des atouts capitaux permettant aux agents et agentes de mieux faire leur travail.

Dans une ville comme Lausanne, dans laquelle nos policiers et policières sont largement confrontés à une population migrante, la vision enseignée dans la formation de police semble participer dangereusement à la stigmatisation d'une partie de la population et à un traitement inégal.

Il est donc sain de vouloir connaître plus en détail la formation donnée à notre personnel policier, simplement pour voir si tout va bien, ou s'il y a lieu de changer les choses. C'est ce que demande ce postulat. Cette demande est raisonnable et j'espère que nous pourrions nous rejoindre autour de celle-ci.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Encore une interpellation des socialistes contre la police. Mais quelle surprise ! Il y a une certaine monotonie à gauche contre les personnes qui nous protègent, nous sauvent et nous rendent service avant tout. Des personnes courageuses, qui vont pacifier les conflits matrimoniaux avec des tenues anticouteaux lourdes, qui arrivent en premier lors d'accidents ou de suicides pour constater le pire de ce qu'il est possible de regarder, qui vont annoncer les nouvelles dramatiques aux proches, etc. Elles sont confrontées à des personnes qui tentent de les manipuler tous les jours, elles patrouillent seules, en restant debout des heures, alors qu'elles ont l'habitude d'être actives pour rassurer la population et dissuader ceux qui ont de mauvaises intentions.

Il faut supporter ce travail exigeant. Peu de gens dans ce Conseil communal pourraient remplacer les policiers sans une formation solide, une motivation consistante, une expérience enrichissante et un sang-froid enviable. Je ne suis pas capable d'être héroïque, mais si vous voulez devenir un héros, la police recrute. Et chiche que parmi ceux qui profitent du Conseil communal pour dégligner une nouvelle fois la police, ou pour les attaquer toutes les semaines, remettre en question le prix de la sécurité, du service et de la formation, il y en aurait peu qui passeraient le recrutement. Ce ne sont pas eux qui vont paniquer.

Les mêmes tendances gauchistes qui trouvent que la police manque de formation la remettent en question. C'est fantastique. On apprend qu'elle coûte trop cher, évidemment

pour qu'il y en ait moins, alors que l'ONU trouvait hier – on l'a entendu dans les médias – qu'on en manquait.

L'interpellation est encore plus fantastique dans ce contexte : la Municipalité nous a fait voter un budget pour plus de vingt-huit postes pour la police et les correspondants de nuit et, dans les médias, elle n'en annonce que seize. Abracadabra ! Je ne sais pas pourquoi. Or cet été, on accueille, sans facturer la police, les pompiers et les ambulanciers, quatre manifestations sportives d'envergure – de tennis, équitation, triathlon, marathon – avant les Jeux olympiques de la Jeunesse. Je termine en disant que, non, monsieur Dana – cela nous a surpris –, la police, comme les écoles, n'est pas tenue de faire du bénéfice et elle ne génère pas de manque à gagner.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Cette séance thématique aura le mérite de faire sortir la position de la majorité de gauche, parfois un peu difficile par rapport à nos policiers, qui sont tout à la fois entièrement responsables – on le verra dans le débat sur le deal – de l'entier de la question du traitement des addictions à la drogue et du deal à Lausanne, et qui sont par ailleurs susceptibles de critiques parfois sévères quant à leur formation, quant à la doctrine qui les anime, quant au travail qu'ils effectuent, dont on sait naturellement qu'il est soutenu par un racisme structurel, dont on aura l'occasion d'en parler.

Nous avons ici deux demandes : une demande de M<sup>me</sup> Misiego d'appréciation de la formation et une interpellation sur les coûts de la police. Peut-être qu'il y a un lien à faire entre les deux : une formation insuffisante qui coûte trop cher, ou peut-être qu'une formation suffisante coûte un certain prix.

Le PLR refusera le postulat, tout d'abord pour un motif strictement politique. Dans le postulat, il y a une critique de la règle de police, et cela a été repris par M<sup>me</sup> Misiego dans son développement ; on pense donc que c'est vraiment l'origine et ce qui structure cet objet. Cette critique est motivée par une demande qui n'est pas concrète sur les besoins de formation de la police. On pense que ce postulat sert vraiment à critiquer la police, avec toujours ce soupçon d'un racisme structurel, qui est, à nos yeux, insupportable. On voit fleurir encore ces tags ACAB – *All cops are bastards* –, dont il faudra bien que les services de la propreté traitent, parce qu'il y en a beaucoup. Ils sont la concrétisation de ce climat de haine envers la police, que certaines forces politiques essayent de créer, et auquel, à notre avis, ce postulat participe. Le développement politique de ce postulat le rend inacceptable.

Ensuite, si l'on quitte cette question strictement politique, se pose la question de la critique que l'on peut faire à la formation de Savatan. Naturellement, toute formation et toute doctrine sont susceptibles de critiques. Je ne suis pas un spécialiste de ce qu'il faut faire pour des policiers, et je trouve l'exercice difficile. Mais je peux dire que, fondamentalement, la formation offerte aux policiers à Savatan respecte les garanties démocratiques dont on a besoin. Il s'agit d'une formation publique, structurée par trois cantons, qui a des modes de décision démocratiques. C'est donc une structure qui offre les garanties que je peux exiger en tant que citoyen sur la formation des policiers.

Peut-être que l'entier des spécificités lausannoises n'apparaissent pas dans cette formation, mais je pense que c'est une bonne chose d'avoir une formation basée sur une masse critique de situations suffisante. C'est très positif d'avoir une école unique pour trois ou quatre cantons. Cela évite des « lausannoiseries » ou des problèmes typiques que l'on peut avoir quand on réduit et que l'on crée des doctrines trop limitées dans l'espace. Et puis, il y a tout de même une évolution constante de cette formation. Ce n'est pas une école bornée, assise sur une doctrine ancienne qui n'évolue pas. Il est notamment dit dans le rapport de commission que la formation sera prolongée pour certains policiers. Peut-être que M. le municipal pourra revenir sur cette question. De plus, certaines spécificités lausannoises sont prises en compte : il y a un cours d'une semaine sur les spécificités du régime social lausannois. Cela démontre que ce n'est pas une formation totalement hors-sol pour les cas qui nous concernent.

C'est vrai que le rapport de l'Université de Lausanne remarque un besoin de plus de formation pour les îlotiers. Mais je vous rends attentifs au fait qu'après cette première formation, il y a un accompagnement de deux ans sur les tâches spécifiques de la police pour tous les aspirants. Il ne me semble donc pas nécessaire de créer une formation parallèle ou de faire une révision totale de la formation à Savatan. Il nous semble que cette formation offre des garanties démocratiques et l'adaptabilité suffisantes ; cela ne nécessite pas une critique plus conséquente de ce Conseil.

Concernant l'interpellation de M. Dana, en effet, former des policiers représente un coût. Je suis plutôt satisfait que l'on paye un coût élevé pour la formation, même si l'on n'arrive pas très bien à comparer. Les coûts que vous avez avancés dans votre interpellation ne sont manifestement pas comparables avec les autres écoles de police de ce pays, mais je trouve, dans l'absolu, que c'est plutôt positif que l'on ait une formation coûteuse pour les policiers. C'est aussi un élément cohérent d'une formation démocratique.

Vous regrettez l'absence de la Ville dans les instances de direction de l'école de Savatan. Mais la Ville est représentée par d'autres biais. Je trouve positif qu'il y ait 8,3 formateurs de l'école qui dépendent de la Police municipale de Lausanne. Lausanne est une grande ville, et c'est une façon de sensibiliser les aspirants correctement aux problématiques lausannoises. Je le vois positivement, y compris le coût. Ce n'est pas absurde pour la Ville, même s'il y a un déficit. Il n'y a pas un entre le coût de formation et ce qui est rétrocédé par l'école, mais cela reste positif pour des aspirants policiers qui connaissent la réalité et les sensibilités lausannoises.

Concernant votre résolution, monsieur Dana, sur le long terme, nous sommes tous morts. Je ne sais pas ce qu'en pense M. Ghosn. Cela étant dit, elle offre une demande de transparence tout à fait appréciable pour le Conseil que nous sommes. Donc, dans le cadre de nos prérogatives de surveillance de la Municipalité, à titre personnel, mais je pense que le PLR suivra, je l'accepterai.

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Je vais d'abord intervenir sur la résolution de Louis Dana. Je tiens à relever que le PLR a bien détecté qu'il s'agit d'une demande de transparence, et c'est évidemment ce que nous demandons ; nous demandons plus de transparence sur les coûts de la formation des policiers. Nous n'avons jamais dit que c'étaient des coûts excessifs. Mais il me semble qu'il est important pour les Lausannoises et les Lausannois de savoir combien la Ville dépense d'argent pour la formation de ses policiers. C'est en ce sens que va la résolution de M. Dana.

En ce qui concerne le postulat de M<sup>me</sup> Misiego, j'aimerais d'abord faire une remarque sur le texte, que j'avais déjà faite en commission. Je pense, et je l'ai signifié à la postulante, que le texte va un peu trop loin et n'est pas tout à fait juste par rapport au travail du Corps de police. Néanmoins, la demande est d'avoir plus d'informations et d'infléchir la formation des policiers.

M. le municipal nous a très bien dit en commission que, pour la formation se déroulant à Savatan, la Municipalité n'a que peu de marge de manœuvre, bien qu'elle soit représentée dans le comité qui décide du programme. Mais, la police et les policiers lausannois suivent une formation continue de presque deux ans au sein du Corps de police, dans les murs de la Ville de Lausanne. Cette formation continue, comme l'a dit tout à l'heure M. Carrel, possède bien des emplacements spécifiques à la Ville, à savoir le réseau social à Lausanne, et aussi quelques modules sur la politique de proximité.

C'est en ce sens que nous pensons que nous pouvons continuer à étoffer la formation de nos policières et policiers, pour qu'ils puissent répondre de plus en plus et de mieux en mieux, et avec de plus en plus de bonne volonté – pas qu'ils n'en aient pas aujourd'hui –, avec de l'allant.

Les Lausannoises et les Lausannois souhaitent clairement une police de proximité. Nous pensons donc que, dans le cadre des deux ans de cette formation continue, il est possible de

faire davantage et mieux. C'est en ce sens, et uniquement en ce sens, que le groupe socialiste soutiendra ce postulat. A notre avis, ce qui est important, c'est d'avoir une remarque constructive et d'aller de l'avant dans la formation de nos policières et de nos policiers pour une police de proximité de qualité.

**M. Nicola Di Giulio (PLC) :** – Je remercie M. le conseiller communal Louis Dana pour l'intérêt qu'il porte au Corps de police de notre Cité. En préambule, je déclare mes intérêts : je suis formateur au sein de l'académie de police en droit, en circulation routière, ainsi qu'en matière d'accidentologie, et également expert en la matière au brevet fédéral.

Il m'est difficile de comprendre la vraie démarche du conseiller, car les informations de cet hebdomadaire, soit le *Matin dimanche*, sont fragmentaires ; ce sont les informations qu'on a bien voulu lui communiquer. En effet, des stratégies et des buts des formations, où, dans les autres domaines, sont définis à l'échelon fédéral, cantonal, puis communal, restent confidentiels pour des raisons de sécurité publique. Par ailleurs, d'autres interventions au sujet de la police ont eu lieu à la tribune de ce Conseil, en défiant régulièrement ses compétences, ainsi que ses décisions liées à la sécurité publique. Rappelons tout de même que la séparation des pouvoirs existe et que le Conseil ne peut pas interférer dans certaines décisions, pour les raisons évoquées précédemment.

Concernant l'aspect financier, le Conseil devrait s'appuyer sur les travaux de la Commission de gestion, de la Commission des finances ou lui poser des questions sur le budget, ainsi qu'au sujet des dépenses du Corps de police, mais rien de plus. Il est normal de s'intéresser à sa police, monsieur Dana. Et cette dernière publie régulièrement des documents sur l'ensemble de ses activités.

Madame Misiego, vous parlez de lacunes dans votre postulat. Si d'aventure la Municipalité décèle que la formation des aspirants policiers de Savatan ne correspond pas aux besoins des situations ou des missions de la Police municipale de Lausanne, permettez-moi, chère collègue, de parler des lacunes de votre postulat, et plus précisément de la méconnaissance que vos cosignataires et vous-même avez du travail de celles et ceux qui nous protègent toute l'année.

Premièrement, ce ne sont pas les aptitudes de négociation et de médiation qui définissent le policier, mais bien la cohérence holistique de sa formation, y compris, et de manière intrinsèque, sa personne. Autrement dit, penser que l'agente ou l'agent de police lausannois agit essentiellement de façon manichéenne et automatique suite à sa seule formation à l'école de police de Savatan, sans tenir compte de la formation continue qu'il ou elle suit, mais aussi de l'expérience qu'il ou elle acquiert sur le terrain et, pour finir, de son vécu, incluant sa précédente formation est une vision, madame Misiego, aux antipodes de ce qui est pratiqué au quotidien, et que vous semblez ignorer. En effet, quand vous parlez de profilage racial enseigné aux recrues, vous omettez de préciser que si d'aventure un profil particulier a été visé, il n'en reste pas moins que cette personne, suite à une enquête de police, et avec des éléments tangibles, sera ou non renvoyée devant la justice, qui décidera de la condamner ou non, et ceci uniquement sur des éléments factuels mis en évidence pendant l'enquête de police.

Pour finir, prétendre que le système est parfait ou que des agents de police le sont constamment serait inexact et prétentieux. Néanmoins, une grande partie des réponses que vous cherchez seraient probablement du côté de la multiplicité des missions, leur complexité et le sous-effectif patent, qui pourraient engendrer des situations non voulues. Par ailleurs, prétendre que – je vous cite – « la formation dispensée à la police lausannoise par le biais de l'académie de Savatan paraît donc peu conforme à la réalité du travail de nos agents et agentes de police » ne peut que me confirmer que c'est bien la réalité des missions et le quotidien des agentes et agents de police qui vous échappent.

**M. Ilias Panchard (V) :** – Nous revenons fréquemment dans ce Conseil sur les pratiques policières, et c'est une très bonne chose, car la police est dépositaire de l'autorité publique. Par cela, son travail doit être surveillé en détail, débattu dans la sphère politique et les

pratiques policières doivent pouvoir être analysées, et poursuivies si cela s'impose. En somme, l'action policière est souvent soumise aux critiques dans le débat public, et c'est tout à fait légitime.

Avant de me pencher sur certains aspects de la formation donnée à l'académie de Savatan, commençons par saluer certaines approches de la formation des policières et des policiers de la Ville de Lausanne, qui semblent particulièrement adaptées au contexte du travail local, par exemple, le lien fort avec des institutions comme Fleur de pavé ou le Point d'eau.

Je n'apprends rien à personne en affirmant que la formation des policières et policiers est essentielle pour les préparer à exercer leur travail de la meilleure manière possible. Cette formation se fait en partie avec l'Académie de police de Savatan, qui, comme l'a bien détaillé notre collègue Misiego, a subi un flot de critiques important en 2018. Un reportage édifiant de la RTS faisait état de nombreux témoignages d'anciennes recrues, considérant une partie de leur formation en décalage avec la réalité du terrain de leur futur travail. Ce constat est par exemple partagé dans les médias par le Syndicat des polices municipales genevoises, représenté par Frédéric Mulmann, qui affirmait dans les médias : « Il y a beaucoup de domaines où nous nous rendons compte des lacunes. En effet, les acquis élémentaires que nous sommes en droit d'attendre lorsque les policiers arrivent dans leur poste ne sont pas à la hauteur. »

Suite à ces nombreuses critiques, une étude indépendante a été mandatée par le Canton de Vaud, sous la houlette de la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, afin de faire le point sur les méthodes d'enseignement et le style d'encadrement à l'académie. Cette étude a amené un début de réforme de la formation dispensée par l'Académie de Savatan pour la rentrée 2019 : une formation qui s'urbanise et se distancie de l'approche militaire tant décriée. Il y a des évolutions bienvenues, telles qu'une remise en question de certaines pratiques considérées comme particulièrement violentes, ou la suppression de cet archaïsme qu'est la cérémonie du lever de drapeau hebdomadaire. Cela montre bien que les problèmes soulevés dans les médias et mis en avant dans ce postulat ne sortent pas de nulle part.

Monsieur Carrel, vous avez parlé assez longtemps, mais je crois que vous fantasmez sur le contenu du postulat. Vous y voyez peut-être ce que vous voulez voir, et c'est de bonne guerre. Ce que demande ce postulat – il suffit de le relire –, au niveau lausannois, c'est assez simple à comprendre : il s'agit d'examiner en détail la formation donnée à Savatan et, éventuellement, de décider ou de continuer de mettre en place une formation complémentaire au niveau lausannois, ni plus ni moins.

La Ville pourra détailler les conditions de la formation à Savatan dans sa réponse et, le cas échéant, expliquer en quoi cette formation a évolué ces derniers temps, à quel point elle permet de répondre aux défis auxquels la police et les citoyens de cette ville sont confrontés et, surtout, retrouver des pistes pour faire évoluer la formation des policières et policiers lausannois. Nous serions ravis de pouvoir disposer de cette information par écrit, et ce postulat est l'occasion idéale pour ce faire. Le groupe des Verts vous recommande, à l'unanimité, de transmettre ce postulat à la Municipalité.

**Le président** : – Le regroupement d'objets a aussi pour conséquence qu'il y a un nombre de places limité à la tribune. Du coup, je n'ai pas fait monter le rapporteur, M. Chollet, et j'ai oublié de lui demander s'il avait quelque chose à ajouter à son rapport. Comme il a demandé la parole, je profite pour le lui demander maintenant, avec mes excuses.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur** : – M. Chollet reçoit vos excuses. (*Rires.*) Je m'étonnais tout de même sur la forme. Je me disais que, maintenant, on traitait les postulats de façon rapide.

La dernière intervention de notre collègue Ilias Panchard me donne matière à réflexion. Vous avez raison sur un certain nombre de points, cher collègue Panchard. Si je comprends bien, vous appelez de vos vœux un complément de formation spécifiquement lausannois,

c'est-à-dire urbain. Il faut savoir que la formation de Savatan est une formation standard, c'est-à-dire que l'on forme indifféremment des gendarmes cantonaux, des policiers municipaux, des gens pour la police des trains, pour la police des douanes et pour la police militaire. On donne la formation standard à tous ces corps, qui n'ont pas exactement les mêmes attributions et la même façon de fonctionner. C'est donc une formation, excusez-moi l'expression, brute de décoffrage. Ensuite, c'est à chaque récipiendaire de consacrer quelques jours, quelques semaines ou quelques mois à donner le complément de formation qui lui paraît normal, compte tenu de la spécificité des tâches, en l'occurrence, celles d'une police municipale.

J'aimerais vous rassurer, cher collègue, en vous disant qu'effectivement, lors des années que j'ai passées avec mon ancien collègue à la Commission de gestion, auprès de la Police municipale de Lausanne, cela a toujours été une réflexion présente au sein de l'Etat-major, et ce supplément de formation a été donné. J'espère vous avoir rassuré. Il me semble en effet que c'est normal que l'on ait ce complément.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Je vais d'abord intervenir sur le postulat de M<sup>me</sup> Misiego, puis je viendrai ensuite à l'interpellation de notre collègue Dana.

En ce qui concerne ce postulat, sur la forme, et plus précisément sur le ton employé, M. Carrel a bien relevé le hiatus existant entre la demande du postulat et le ton qui introduit cette demande. On a d'un côté une demande concrète, qui est finalement assez floue, et, de l'autre, un texte introductif qui prend la forme d'un véritable réquisitoire contre la police. M. Brayer l'a relevé lui aussi, mais nous n'arrivons pas à la même conclusion que lui, en ce sens que, de notre point de vue, on ne peut pas dissocier ces deux éléments aussi facilement et balayer d'un revers de main le caractère proprement inacceptable de cette charge contre le travail de la police et le Corps de police.

En ce qui concerne le fond, le rapport de commission permet de lever les doutes qui pourraient concerner la formation de notre police. La séance de commission, à laquelle j'ai eu le plaisir de participer, a effectivement permis d'en apprendre davantage sur la formation interne dispensée déjà aujourd'hui aux policiers lausannois, et ce postulat n'apporte pas franchement de plus-value à ce niveau. M. Chollet, notre rapporteur, l'a très bien relevé à l'instant : il s'agit, par les travaux de l'Académie de Savatan, d'apporter aux aspirants un tronc commun de formation, charge ensuite aux différents corps de police qui accueilleront les aspirants de compléter cette formation en fonction des besoins du terrain. C'est évident que quand il s'agit d'intervenir dans les petits villages du Nord vaudois, on n'est pas confronté aux mêmes problématiques sociales, et donc aux besoins de formation chez les policiers, que quand on intervient, par exemple, à la Bourdonnette ou à Marterey, ou que sais-je.

Il semble qu'il y a une certaine confusion concernant les tâches de la police chez les postulants, ou chez certains conseillers communaux, à ce que j'ai pu entendre. Monsieur Panchard, vous nous parlez de l'archaïsme de la cérémonie de lever du drapeau. Je ne sais pas si celle-ci serait constitutive d'un grave problème dans la suite de l'activité des policiers lausannois. J'ai l'impression que vous vous attaquez à un symbole, comme d'ailleurs vous vous êtes attaqué, en d'autres circonstances, à d'autres institutions qui pratiquent, elles aussi, des cérémonies de lever de drapeau au matin. Je ne vais évidemment pas vous en faire le reproche, mais reconnaissez qu'il s'agit d'un reproche assez trivial que vous faites à l'Académie de police.

Il me semble que les policiers, fût-ce au péril de leur vie, s'engagent à assurer la sécurité publique de ce pays. Au fond, il ne s'agit pas d'une dévotion au drapeau, mais d'un certain attachement à ce pays, et cela peut aussi passer par une cérémonie de lever de drapeau. Cela me semble assez sain. C'est un corps constitué qui doit fonctionner selon une certaine solidarité, une certaine discipline et un certain esprit de corps interne, et ce genre de cérémonie, pour appartenir à l'une de nos institutions, l'armée, est tout à fait pertinente

dans la construction de cet esprit de corps. Cela ne suffit évidemment pas à aboutir à cet esprit de corps, mais cela y contribue.

Vous avez l'air de penser que certains ici fantasment sur le contenu de ce postulat. J'ai le sentiment que vous fantasmez sur ce qui est le travail du policier au quotidien. En entendant certaines interventions, j'ai l'impression que, dans l'esprit de certains, le policier est une sorte de super accompagnateur social, alors qu'en réalité, l'actualité en Europe des risques sécuritaires depuis maintenant plusieurs années montre le besoin que tout corps de police sur ce continent d'être aussi en mesure de faire face à des situations de haute intensité. Je l'ai dit plus tôt, il s'agit, pour les policiers, de mettre en péril leur propre sécurité pour assurer la sécurité collective en cas de besoin ; cela passe inmanquablement par un entraînement à faire face à la violence. Il est des situations dans lesquelles il est nécessaire d'avoir recours à la violence pour désamorcer la violence d'en face.

Je crois qu'il n'y a vraiment pas de sens, comme l'a fait M<sup>me</sup> Misiego dans son intervention, à chercher à opposer les différents degrés d'intensité d'engagement de la police. Bien sûr, au quotidien, la police va avoir plus souvent recours à la médiation, au dialogue et à l'accompagnement des personnes pour résoudre des situations conflictuelles et problématiques – c'est heureux et on peut s'en réjouir – qu'elle ne va se servir de ses armes. Ici, on n'est évidemment pas confronté à des problématiques de sécurité telles qu'il s'en retrouve dans certaines banlieues françaises, voire outre-Atlantique, mais ce n'est pas pour autant que nos policiers devraient ne pas être formés à l'utilisation des moyens de haute intensité, et cela passe bien évidemment par l'utilisation des armes et de la contrainte.

On a coutume de dire que la police a le monopole de la force légale ; je crois que cela implique aussi la force armée. De ce point de vue, il me semble que le postulat procède d'une erreur conceptuelle à la base, et il n'est donc pas possible de le soutenir, en sus des questions de forme que j'ai évoquées tout à l'heure par rapport au ton inacceptable qui est le sien. Je crois que le Conseil communal commettrait une erreur politique de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité, alors qu'il contient un véritable plaidoyer contre le travail de la police et le Corps de police. Je trouve cela proprement inacceptable.

En ce qui concerne l'interpellation de M. Dana, notre groupe considère qu'elle est utile, parce qu'elle permet tout de même d'obtenir certains éclaircissements de la part de la Municipalité, notamment sur les questions de comptabilité fine, qui permettent d'évaluer le coût de la formation des policiers. C'est intéressant d'apprendre que les différentes institutions de notre pays qui sont chargées de former les policiers ne calculent pas de la même manière, et cela permet aussi de relativiser certaines informations qui ont pu paraître dans la presse.

En ce qui concerne la résolution, elle nous paraît pertinente et contribuer à une meilleure information de notre Conseil communal, ce qu'on peut, de manière générale, saluer. Notre groupe l'acceptera donc sans réserve.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je suis assez surpris que le Parti socialiste découvre maintenant que la formation de nos policiers a un coût. Je suis très étonné également qu'il ne se rappelle pas qu'il a eu la direction de la police pendant de nombreuses années. Il s'intéresse maintenant à la transparence des coûts de formation. On se demande pourquoi.

On intervient également sur les levers de drapeau, qui se font depuis de nombreuses années sur le site. Comme l'a dit M. Christe, c'est un acte patriotique qui doit perdurer. En le reprochant aux formateurs de Savatan, on arrive plus bas que le plancher.

Je pense que la gauche est en train d'exprimer une forme de frustration par rapport au fonctionnement stratégique actuel de la police que notre municipal, Pierre-Antoine Hildbrand, a mis en place. Les preuves sont là, puisqu'il y a une diminution de la criminalité, une grande diminution du deal de rue et il y a des réussites que Pierre-Antoine

Hildbrand a mises en place grâce à son personnel et à sa stratégie. On dirait que c'est une forme de jalousie qui s'installe, avec des interpellations et des postulats qui n'ont, en fait, aucun but, si ce n'est de critiquer la réussite d'un directeur de police. Pour ma part, j'accepterai la résolution de mon collègue Louis Dana et je refuserai le postulat de M<sup>me</sup> Misiego.

**M<sup>me</sup> Françoise Piron (PLR) :** – Je voudrais ici apporter un témoignage. J'ai eu l'occasion de suivre des équipes de police dans des domiciles pour des situations de conflits familiaux. Il y a quelques années, j'avais, comme tout le monde, plein de préjugés sur les interventions de police, mais j'ai pu constater que les policiers faisaient preuve de beaucoup d'écoute de qualité pour séparer les parties. Ils font cela d'une façon remarquable.

Quand il s'agit de situations familiales, ils viennent souvent en duo, donc un homme et une femme. Ils doivent calmer le jeu, et ils m'ont souvent dit qu'ils ne savent jamais sur quoi ils peuvent tomber, s'il y a du sang ou une personne morte dans un appartement.

Je relève ce genre de chose, parce que ce sont les mêmes policiers qui interviennent dans la rue, pour d'autres situations. S'ils savent faire preuve de compétence en intervenant au sein d'une famille, ils savent faire preuve de cette même compétence quand ils interviennent dans la rue. J'aimerais donc que l'on salue également ce travail. Je suis très étonnée d'avoir systématiquement ce type de critiques et d'avoir peu de relevés positifs sur le travail psychologique fait tous les jours par la police, et sur les qualités sociales et psychologiques que les policiers développent souvent.

**M. Xavier Company (V) :** – Je ne répéterai pas ce que mes préopinants ont dit, spécialement mon collègue Ilias Panchard, qui a parlé au nom du groupe des Verts concernant le postulat de M<sup>me</sup> Misiego.

La formation à Savatan a subi de grandes améliorations. Par le passé, le questionnement sur cette formation ne venait pas seulement de la gauche de ce Conseil ou de la gauche vaudoise, mais un peu de tout le monde ; il y a eu pas mal de choses à redire. Pour une fois, on peut remercier la gauche au niveau cantonal d'avoir amélioré cette formation, notamment par le biais de Béatrice Métraux ; je remercie donc la droite d'en faire l'éloge ce soir.

Maintenant, oui, il faut souligner le bon travail fait de manière générale par la police lausannoise, comme cela a été dit en commission. Mais on ne peut pas systématiquement accuser la gauche d'attaquer le travail des policiers et de ne pas être respectueuse. On est conscient du bon travail de la police, mais cela n'empêche pas de poser des questions et d'essayer de l'améliorer et, s'il y a un élément positif à avoir quelque chose de centralisé entre les différentes polices cantonales romandes, d'essayer d'avoir un échange d'informations entre les différents cantons, de pouvoir mettre en commun nos forces. Je crois que c'est utile, et cela a été relevé par M. Dana et par M. Panchard, ainsi que par la majorité des interventions ce soir.

Mais il est aussi important de voir les spécificités lausannoises, et on traitera de beaucoup ce soir, notamment le deal de rue, la délinquance dans d'autres domaines, ou les aspects sociaux de la police de proximité. On n'intervient pas de la même manière à Lausanne qu'à Nyon, à Morges ou à Genève. Dans ce sens, le postulat de M<sup>me</sup> Misiego est utile. Si, comme le dit M. Chollet, c'est déjà fait, alors la Municipalité répondra et nous expliquera en quoi c'est déjà fait et en quoi on peut être satisfait et content des interventions et de la formation des policiers lausannois. C'est important aussi que l'on nous explique en quoi la formation au niveau lausannois est complétée.

J'étais assez favorable pour que M<sup>me</sup> Misiego « transforme » son postulat en une interpellation. La commission n'a pas suivi, estimant qu'un postulat était nécessaire. Pour moi, le postulat va simplement répondre à la formation que donne actuellement la Municipalité et, dans ce sens, il est utile que nous sachions en quoi la Municipalité

complète la formation des policiers lausannois. Bien que la forme me laisse un peu perplexe, je pense que la conclusion du postulat doit être suivie.

Concernant la résolution de M. Dana, c'est quelque chose qui m'est cher. Je le développerai dans les autres interventions ce soir que je ferai sur les autres sujets, mais il faut une transparence. On l'a déjà développé sur la commission de déontologie, il faut de la transparence, que ce soit policière ou en termes de formation de la police, comme par rapport à tout le travail de l'administration. Dans ce sens, la droite de ce Conseil pourra en faire la même demande pour les autres dicastères ; d'ailleurs, elle le demande de manière assez régulière et répétée sur le travail de la Municipalité. Pour une fois, demandons de la transparence financière aussi à la police. Il y a des lacunes à certains moments, et je le relèverai notamment dans le postulat de M. Dana sur les supporters de football.

La transparence financière de la police de Lausanne n'est pas encore une évidence, et il est important que l'on soit informés, comme l'a dit M. Carrel, notamment sur notre devoir de gestion et contrôle. Le groupe des Verts soutiendra donc majoritairement cette résolution.

**M<sup>me</sup> Céline Misiego (EàG)** : – Chères et chers collègues, ce postulat n'attaque pas la police, mais demande qu'on la forme comme il se doit, que l'on étudie la formation afin de l'améliorer. Et l'améliorer profitera en premier aux agentes et agents de police qui sillonnent nos rues.

Vous ne m'avez peut-être pas entendue, alors je me répète : la formation du Corps de police dure un an ! Certes, elle sera rallongée d'un an de stage, mais même avec deux ans, cela reste la formation la plus courte de tous les corps de métiers. Pour un métier que vous trouvez, vous, comme moi, aussi important, je ne comprends pas que vous puissiez trouver cela adéquat.

Madame Piron, vous parlez de votre expérience personnelle, qui fut très positive. Alors, oui, on vous accorde le respect de vous croire, mais vous faites quoi des personnes qui disent avoir eu de très mauvaises expériences ? Je pense qu'on va faire comme avec vous, on va faire preuve du même respect et on va les croire. A vous entendre, il n'y a aucun problème dans la police, tout va bien. Ces problèmes qui sont remontés jusqu'à nous sont quoi ? Juste des mensonges ? Il faut arrêter de partir du principe que les gens mentent, mais se dire qu'il y a peut-être lieu d'étudier la situation. A nouveau, c'est tout ce que demande ce postulat.

Monsieur Di Giulio, j'ai, certes, moins de connaissances que vous sur la formation de Savatan, et c'est pourquoi je pense important que nous ayons accès, nous tous, qui ne sommes pas agents de police, à ces informations. C'est une question de transparence, au même titre que la résolution de mon collègue Louis Dana.

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV)** : – Le groupe Le Centre soutiendra le postulat et la résolution. Nous pensons que c'est une bonne idée de vouloir aligner la formation aux besoins. Cela semble difficile de s'opposer à ce principe. Je suis enseignant, donc, pour moi, c'est important.

Par contre, nous nous dissociions des petites paroles assassines de part et d'autre et de vouloir dévaloriser notre Corps de police. Nous ne voulons pas nous associer à cela. Mais la majorité de notre groupe soutiendra tout de même les deux propositions qui nous sont faites.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Par rapport au postulat, M<sup>me</sup> Misiego a effectivement des mots qui blessent et elle fait des sous-entendus qui dévalorisent le travail de la police. Les policières et les policiers, qui sont le dernier rempart de la loi et d'une vie en société non basée sur la loi du plus fort, apprécieront votre approche et vos mots. La forme compte, donc nous allons refuser le renvoi du postulat à la Municipalité.

Quant à l'interpellation, nous allons soutenir la résolution, car elle permet plus de transparence et de comprendre où l'argent des Lausannoises et des Lausannois est investi.

D'ailleurs, je salue cet élan de transparence et d'envie de mieux comprendre l'aspect financier de la Ville. J'invite mes collègues de gauche à nous soutenir lorsque nous demanderons les comptes consolidés, incluant les SiL et autres structures satellites financées par la Ville.

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – Je déclare mes intérêts : je fais partie du Corps de police de la Ville de Lausanne. J'ai suivi une formation à Savatan, pas de policier, mais d'assistant de sécurité publique. Effectivement, oui, comme j'y étais relativement tard, j'ai eu un retour en arrière, quand j'étais à l'école de recrues ; cela fait partie du métier.

Néanmoins, il est important de savoir que tous les policiers, lorsqu'ils entrent en formation, doivent avoir fini au minimum un apprentissage de trois ans. Cela veut dire qu'il y a quand même un certain bagage ; puisqu'on engage des policiers jusqu'à l'âge de 32 ans, vous avez une certaine expérience, vous ne venez pas de sortir de l'école obligatoire quand vous faites l'école de police. C'était vrai il y a une époque, mais ce n'est plus le cas à l'heure actuelle.

La formation de policier va passer à deux ans. Ensuite, vous avez encore de la formation continue, parce que la société bouge, et vous devez vous adapter tout le temps à cette situation. Les choses ne sont pas simples, et ce n'est pas toujours facile de pouvoir suivre l'évolution de notre Cité.

Parfois, la gauche et l'extrême gauche de notre Conseil communal incitent les gens à s'opposer à chaque fois qu'ils rencontrent la police. Un policier vous demande vos papiers, vous les lui donnez et il n'y a pas de souci ; le policier fait son travail. C'est un professionnel et les choses sont finies. Malheureusement, vu les insinuations que vous faites, les gens ont tendance à justifier leur violence, et cela pose un certain nombre de problèmes à mes collègues lorsqu'ils interviennent.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Bienvenus à cette soirée du Conseil communal consacrée entièrement à la sécurité (*rires dans la salle*), qui sera, je l'espère, aussi favorable au domaine sportif.

Avant de répondre à un certain nombre de remarques, j'aimerais remercier les personnes qui se sont exprimées à des degrés divers. Je les remercie pour leur contribution au débat, aussi divers et enrichissant. J'aimerais également rappeler un certain nombre de points, puisque le thème N° 1 de la soirée, c'est la formation des policiers.

Tout d'abord, nous sommes en pleine transformation dans ce domaine, puisque le concept général de formation pour le brevet de policier, avec l'abréviation que l'on connaît dans tous les corps constitués, CGF 2020, permettra de passer à deux ans de formation avant que les policiers obtiennent leur brevet fédéral. Les différents corps de police font confiance à l'Académie de Savatan. Ils soutiennent, et c'est le cas en particulier de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises, un lieu unique de formation pour les policiers, actuellement situé à Savatan. Ils soutiennent également une formation commune pour l'ensemble de la Suisse romande. Vous savez qu'aujourd'hui, cette formation est répartie, selon les cantons, en deux lieux, mais qu'il s'agit toujours d'une seule et unique formation.

Je vais m'exprimer d'abord sur l'interpellation. J'espère que la Municipalité a pu répondre à vos questions. Vu la teneur de la résolution, nous n'avons pas de souci à être transparents sur les différents montants, qui sont valorisés à mesure de l'engagement de policiers provenant de différents corps dans le cadre de l'organisation de la formation sur le site de Savatan.

Quant au postulat, qui aurait pu avoir la forme d'une interpellation vu les questions posées – mais il a été choisi de le présenter sous forme de postulat –, conformément à la ligne habituelle, il relève de la responsabilité de votre Conseil de le transmettre ou non à la Municipalité pour qu'elle y apporte une réponse. Il va de soi que toute formation peut être améliorée et adaptée. Il convient néanmoins de se souvenir que l'organisation de cette

formation dépend d'instances fédérales s'agissant du brevet fédéral de policier, et que la mise en œuvre, le décryptage et la transformation relèvent d'autorités cantonales, pour la plupart de conseillers d'Etat que certains d'entre vous connaissent d'ailleurs bien.

Enfin, les polices communales sont représentées à différents échelons, et nous avons des échanges très réguliers – environ une fois par mois – sur la situation en cours à l'académie. Nous savons également qu'un certain nombre de critiques publiques et médiatiques sont exprimées. Des réponses y ont été apportées tout au long de l'année 2018.

Ce qui est particulièrement difficile dans la position qui est la mienne, c'est de répondre au texte introductif au postulat auquel, j'imagine, vu la composition du Conseil, nous aurons l'occasion de répondre point par point, parce qu'il y a certains sous-entendus et certaines allégations que nous ne pouvons pas admettre par rapport au soutien que nous exprimons à l'égard du Corps de police et de sa formation.

La discussion est close.

**La résolution Louis Dana est acceptée avec 1 avis contraire et 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la ville ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente dans son rapport de gestion annuel ou dans un document ad hoc un récapitulatif des contributions en heures et/ou en argent mises à disposition par la Police municipale de Lausanne pour le fonctionnement de l'Académie de police de Savatan. »*

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur** : – Huit commissaires recommandent la transmission du postulat Misiego à la Municipalité et 4 s'y opposent.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le postulat est pris en considération par 46 voix contre 28 et 5 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Réponse au postulat de M. Louis Dana**  
**« Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football »**

Rapport-préavis N° 2018/08 du 8 mars 2018

Sécurité et économie

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur remplaçant** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Louis Dana (soc.)** : – J'ai changé de place, mais je vous parle toujours de la police – encore une fois. Ce postulat, que j'ai déposé il y a un peu plus de deux ans, propose de mettre sur pied des cars de supporters pour les supporters visiteurs lors des matches du Lausanne Sport, entre la gare de Lausanne et le stade de la Pontaise ou, lorsque le stade de la Tuilière sera inauguré, jusqu'au stade de la Tuilière.

J'ai bien conscience que de proposer des cars de supporters n'est pas la panacée. Ce n'est pas ce qui va faire arrêter le hooliganisme à Lausanne, et cela ne l'a pas fait arrêter ailleurs non plus. Mais c'est une solution qui permet aux communes et au Canton de faire face à un problème récurrent, qui est le transport des supporters visiteurs, et aussi de faire face à un législateur fédéral, qui, selon moi, ne fait pas son travail en matière de lutte contre le hooliganisme depuis vingt-cinq ans. Cela fait vingt ans que je suis le football suisse et, depuis vingt ans, j'entends dire que notre pays est en retard en matière de lutte contre le hooliganisme.

Ici, je propose une solution qui n'est, encore une fois, pas la panacée, qui concerne le trajet des supporters visiteurs. Cette solution, contrairement à ce que la Municipalité nous dit dans son rapport-préavis, existe dans d'autres villes. Elle existe notamment à Zurich et à Lucerne. Ce sont des villes dans lesquelles les stades sont relativement éloignés des gares, ce qui n'est, par exemple, pas le cas à Genève ou à Saint-Gall, où les gares sont extrêmement proches des stades.

Donc, contrairement à ce que dit la Municipalité dans sa réponse, Lausanne ne serait pas l'exception si elle mettait ces cars sur pied, comme c'est dit dans la réponse. C'est d'ailleurs tellement vrai que cette solution existe, et j'ai pu aller la tester. Je me suis rendu deux fois à Zurich. Une fois lorsqu'il y avait un cortège de supporters qui s'est déplacé à pied de la gare de Zurich Altstetten au stade du Letzigrund. Pourquoi à pied ? Parce que c'était le FC Bâle et qu'ils étaient trop nombreux pour être accueillis dans des bus de supporters.

Je suis aussi allé une fois à un match qui opposait le FC Zurich au FC Lucerne, et là, j'ai vu la situation suivante : lorsque le train spécial arrive en gare de Zurich Altstetten, en une minute, les supporters visiteurs qui sortent des wagons sont pris dans des bus, sans aucune opposition. Il y a un dispositif policier, mais qui, aux dires de la Stadtpolizei Zürich, est nettement moins important que ce qui est nécessaire pour un transfert à pied des supporters de la gare au stade du Letzigrund. Ensuite, les supporters sont acheminés en cinq minutes. La situation est exactement la même à la fin du match, lorsque les supporters sont acheminés du stade à la gare de Altstetten.

Les policiers zurichois et les employés des transports publics zurichois avec lesquels j'ai pu m'entretenir lors de ces expériences m'ont dit, à maintes reprises, qu'ils ne reviendraient jamais en arrière. Par ailleurs, lorsqu'il y a un match, quelques policiers de la ville « visiteuse » se déplacent avec leurs supporters. En l'occurrence, j'ai pu parler avec les policiers du Canton de Zurich et ces derniers m'ont également dit qu'ils ne reviendraient jamais en arrière.

Cette solution prendra encore plus de valeur lorsque le stade sera à la Tuilière. Aujourd'hui, le Lausanne Sport est en Challenge League. Certes, cela éloigne un peu cette problématique, mais avec les aspirations des nouveaux dirigeants, on peut espérer que le Lausanne Sport retrouve rapidement sa place en Super League. Et donc, seize à dix-huit fois par année, ce problème se représentera, pas entre la gare de Lausanne et le stade de la Pontaise, mais entre la gare de Lausanne et le stade de la Tuilière, soit à plus d'une heure de marche. Cela veut donc dire deux heures de blocage des rues par des supporters qui défilent sans autorisation – jamais – et qui peuvent intimider les riverains, voire commettre des déprédations.

Ma position est assez claire, je refuserai la réponse à ce postulat. Je reviendrai ultérieurement, lorsque le Lausanne Sport sera en Super League, avec une proposition similaire, monsieur Hildbrand. Mais je reviendrai à la charge, parce que j'estime que cette situation n'est pas viable en l'état.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Je remercie la Municipalité de prendre acte du postulat de M. Dana et de nous nantir de toutes ces réflexions. Depuis que Lausanne accueille les matches de foot – cela ne date pas d'hier, ce ne sont pas des débutants – la sécurité n'a pas été pensée au hasard et n'a pas attendu l'idée de M. Dana. Elle n'a pas attendu la naissance de M. Dana, dont elle prend poliment acte, avec une reconnaissance mesurée, sans doute.

Je remercie aussi la Municipalité pour l'inventaire des problèmes que posent les supporters, qui est relativement modeste, quand ils sont joyeux, en groupes. J'analyse, et c'est mon analyse personnelle, que le prix du billet sélectionne aussi les supporters, et que, visiblement, on a des supporters relativement calmes en Suisse. Il ne s'agit pas du FC Bâle.

Lors du dernier derby contre le Servette, il y a eu 8000 spectateurs – c'est notre apothéose. Je n'ai pas entendu que Lausanne ait été détruite, sauf au niveau du foot, peut-être. Je positionne l'UDC en indiquant que nous acceptons évidemment le rapport-préavis de la Municipalité, qui a fait bien plus que le nécessaire.

**M. Xavier Company (V)** : – Je déclare mes intérêts : je suis supporter du Lausanne Sport depuis ma prime enfance, malgré le boycott que je m'impose depuis l'arrivée d'une certaine entreprise à la tête de ce club.

Pour moi, le football est une fête, c'est un événement social, populaire, qui déplace les foules, indépendamment de leurs origines, de leurs milieux sociaux, de leur orientation religieuse ou politique. J'aurais certainement plaisir à suivre un match du LS aux côtés de M. de Haller, par exemple, et certainement que nous l'avons déjà fait sans le savoir.

Pour moi, le LS c'est une Pontaise pleine à craquer, 14 300 personnes pour le derby contre Servette, mais pas celui dont parlait M<sup>me</sup> Messere, celui de 1999, avec un but de Pantelic à la 5<sup>e</sup> minute et une défaite 5 à 2. Une population triste, découragée, mais sans heurts. Aucun heurt, aucune déprédation, avec 14 300 personnes qui sortent du stade. C'est encore une demi-finale de coupe à Saint-Gall, alors que le LS était en ligue B et Saint-Gall en ligue A, un voyage en bus de près de quatre heures, escorté par la police depuis la sortie de l'autoroute, puis dans un tunnel grillagé, dans un stade où nous étions une trentaine de Lausannois face à 15 000 Saint-Gallois. Un match gagné à dix contre onze par une équipe de ligue B contre une équipe de ligue A, et toujours sans heurts.

Pour moi, ces supporters qui veulent, selon les dires même de la Municipalité, « marquer leur territoire », ont plus l'instinct animal que la volonté de fêter le football. Toute ma vie j'ai fêté le football, et je vais continuer à le faire, mais la violence qui y est liée, l'idée qu'il faut absolument allumer un fumigène, intimider, parader dans toute la ville, prouver, comme une armée, se sentir suffisamment viril pour venir fêter le football comme on doit bonnement le faire, cette idée, je la réfute, je la combats, et elle ne fait pas partie de cette fête populaire qu'est le football.

A ceux qui viendraient nous parler de liberté d'expression et de manifester, des droits fondamentaux qui me sont chers, que l'on m'explique pourquoi, comme l'a dit M. Dana,

ces supporters de football sont les seuls desquels l'on accepte qu'ils défilent dans notre ville, accompagnés de quasiment la totalité du Corps de police, plus, régulièrement, de Corps de police d'une autre ville ou du Canton, sans qu'une amende ne soit formulée, sans qu'une personne responsable ne soit nommée, et sans qu'ils ne doivent déboursier le moindre centime. Même les gymnasiens qui manifestent pour le climat se conforment aux exigences posées par la police, mais pas les supporters de football, et on nous dit que c'est normal.

Face à cette situation, la réponse de la Municipalité est vide et me laisse perplexe. A lire le rapport-préavis, on croirait que la situation va bien et que l'on peut s'en contenter. Aucune mention, aucune, sur ce qui est fait dans d'autres villes, alors que le postulant lui-même, comme il l'a démontré à l'instant, a été suivre des arrivées de supporters en train ou par car dans les villes de proximité, et avec lesquelles la Municipalité se targue d'avoir des rapports privilégiés dans d'autres réponses à des postulats.

Il y a une volonté de la Municipalité de ne pas communiquer sur le montant des coûts engendrés. Et c'est là où je reviens sur l'importance de la résolution de M. Carrel de tout à l'heure. La Municipalité répond expressément qu'elle ne souhaite pas communiquer les coûts des interventions policières lors de ces manifestations de supporters. On ne sait pas combien cela nous coûte. C'est normal, il faut l'accepter, on ne peut pas examiner de changement de situation. Mais ce ne sont pas les clubs ni les supporters qui paient, ce sont nos impôts ; c'est notre Ville qui paie ces coûts. Par contre, ce sont les clubs qui récupèrent les billets d'entrée au stade. Il y a un souci.

La réponse de la Municipalité doit être plus complète. Il ne s'agit pas d'une manifestation ordinaire, parce que ces gens, en ne transmettant pas de contact, en ayant pour but de se soustraire à l'autorité, ne représentent pas les supporters de football ni le football, ni la fête qu'est le football. Ils représentent une forme de violence et une forme d'intolérance qu'on ne peut supporter. Ils ternissent l'image de ce sport qui m'est cher, et qui est cher à beaucoup de personnes dans ce Conseil.

Donc, oui, pour la sécurité de tous, pour l'image du football, pour réduire les coûts de la Ville, la proposition de M. Dana doit être examinée. La Municipalité ne l'a pas fait, elle a botté en touche. Bien que les vœux, surtout le premier, ne nous déplaisent pas, nous aurions plutôt voulu les voir traités et examinés dans ce rapport-préavis. C'est pourquoi le groupe des Verts s'abstiendra ou rejettera majoritairement cette réponse.

**M. Nicola Di Giulio (PLC) :** – Voici une vraie fausse bonne idée. En effet, même si l'on peut se dire que d'encadrer les supporters de leur arrivée de la gare dans des bus navettes jusqu'aux différents stades semble une bonne idée, qui résoudra beaucoup de nuisances, il faut le reconnaître, cette idée n'est en réalité qu'un leurre. Si bien que les solutions avancées par M. Dana dans son postulat, en prenant systématiquement référence sur le système italien, ne mentionnent pas tous les incidents – actes de dégradation, incivilités – que, malheureusement, certains supporters commettent pendant ces trajets, pourtant encadrés par les autorités et les clubs.

Dans la mesure où des risques liés à des comportements dangereux, par exemple, utilisation de fumigènes ou de torches éclairantes, pendant le transport mettrait en danger tous les occupants du bus, y compris le chauffeur, ainsi que d'éventuels mineurs accompagnés de leurs parents, comme c'est souvent le cas lors de rencontres sportives, cela ne permet pas à la Municipalité de prendre cette demande comme viable.

Par ailleurs, il suffirait qu'un bus soit saccagé lors d'une rencontre pour que les tl se retirent du projet et demandent au club et à la Ville de prendre en charge les frais de remise en état, occasionnant des frais considérables.

Pour finir, je tiens à souligner que la situation actuelle n'est de loin pas la panacée. Néanmoins, elle permet de mieux identifier les auteurs de troubles, de les poursuivre, de

fatiguer les surexcités pendant leur déplacement pédestre, ainsi que de limiter les risques de mise en danger des personnes.

**M. Bertrand Picard (PLR) :** – Je voulais demander à M. Dana qui, selon lui, devrait payer les bus et l'escorte policière qu'il appelle de ses vœux.

**M. Stéphane Wyssa (PLR) :** – Le groupe PLR remercie M. Dana pour la recherche de solutions contre le hooliganisme et il soutient largement la démarche. Néanmoins, nous relevons que le transport en car, comme proposé dans ce postulat, pose plusieurs problèmes.

Premièrement, les supporters ne sont pas forcément conciliants à prendre les cars proposés, donc cela peut poser d'autres problèmes, comme l'arrêt des cars en plein milieu de la ville et la dépose de supporters à des endroits non voulus, par exemple, ailleurs qu'au stade.

Un autre problème est de trouver un transporteur qui soit d'accord de mettre des cars à disposition, au vu des dégâts potentiels qui ont été relevés dans plusieurs cas. Le coût de l'opération n'est pas formulé, mais, à notre avis, il sera évidemment supérieur au dispositif actuel, qui devra de toute façon être maintenu et qui ne pourra pas être allégé, au vu des risques sécuritaires qui pourraient être considérés comme plus importants, selon la réponse de la Municipalité.

Le dispositif actuel a, selon nous, l'avantage premier et important de fatiguer les supporters avant le match, ce qui me semble assez intéressant en termes de gestion des risques avant et dans l'attente des matches. On relève tout de même que, selon nous, les gênes occasionnées par le dispositif actuel ne sont pas énormes et que les dégâts sont très limités.

Sensibles à la problématique qui sera soulevée avec le nouveau stade de la Tuilière quand il entrera en fonction, nous serons évidemment en attente de nouvelles propositions à ce moment-là. Pour résumer, le groupe PLR votera, comme la commission, pour l'acceptation de la réponse de la Municipalité et soutiendra les vœux.

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) :** – Je n'ai pas assisté à la commission, c'est M. Vincent Vouillamoz qui y a participé et qui m'a envoyé le petit texte que je vais vous lire.

« Le postulat réclame une meilleure politique de transfert en suggérant la mise à disposition de bus spécialement aménagés pour permettre le transfert des supporters entre la gare et le stade, comme alternative au cortège actuel, qui bloque les artères publiques et impose un déploiement de ressources policières. En s'écartant du postulat pour diverses raisons, la Municipalité ne propose cependant pas d'alternative et semble se satisfaire de la situation actuelle, tout en déplorant l'absence de répondant du côté des supporters concernés.

» L'intense débat en commission a permis de faire émerger des pistes de réflexion. Nous saluons la disponibilité de la Municipalité pour contribuer à cet exercice créatif, ayant abouti à l'énoncé de deux vœux, que Le Centre - PDC, Vert'libéraux soutiendra dans la perspective d'inviter la Municipalité et son Corps de police à poursuivre leurs démarches de façon à améliorer la situation, sans oublier de prendre en considération les futures infrastructures de cette problématique : le stade de la Tuilière, le projet du m3, la refonte de la Gare et de sa place. »

Notre groupe est un peu mitigé sur ce rapport-préavis entre le vote nul et le refus.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Il ne faut pas confondre hooligans et supporters. Je crois que la majorité des gens qui vont aux matches sont des supporters, comme l'a dit mon collègue Company. Il y a aussi des familles et des bandes de copains qui y vont pour voir du foot et pas pour tout casser.

J'aimerais vous rappeler que le PLR avait fait une proposition à l'époque des discussions sur le stade de la Tuilière, soit d'intégrer l'arrêt du m3 dans le stade. Je reviens avec cette

proposition, c'est-à-dire que, depuis la Gare de Lausanne, les supporters et les différents participants seraient directement mis dans les rames du métro et transportés au stade, sans s'arrêter. Et dès qu'ils arrivent au stade de la Tuilière, on les fait débarquer et on leur attribue une tribune. C'est une piste qu'il faut explorer. Les arrêts du m3 ne sont pas encore définis dans la région des Plaines-du-Loup, donc ce ne serait pas farfelu de faire l'étude de l'intégrer dans le stade, qui est en construction.

**M. Louis Dana (soc.)** : – Ce soir, je vais faire quelque chose que j'ai toujours rêvé de faire. D'un socialiste à un UDC : tout va bien dans le football suisse ? Mais, madame Messere, vous êtes un Bisounours. Deux matches sur cinq en Suisse dégénèrent. Il y a des problèmes vraiment à peu près à la moitié des matches qui se déroulent dans notre pays.

Je ne mets absolument pas en cause l'expertise de M. Di Giulio, que je rencontre parfois aux abords du stade dans ses fonctions, néanmoins, je vous parle de cette expérience zurichoise que j'ai faite, et c'est quelque chose que l'on peut étudier pour la suite. Monsieur Picard, qui devrait financer ces bus ? Dans un monde idéal, cela devrait être le club visiteur, voire la Swiss football league, qui mettrait à disposition ces bus. Mais c'est une discussion que l'on devra avoir si, un jour, ces bus se mettent en place.

Je suis parfaitement d'accord avec M. Gaudard. Lorsque le m3 sera en fonction, peut-être qu'il y aura un arrêt en dessous ou à proximité du stade ; cela pourra tout à fait être discuté. Je suis parfaitement d'accord avec vous.

**M<sup>me</sup> Latha Heiniger (soc.)** : – Je ne suis pas du tout fan de foot et je ne joue pas au foot. Par contre, j'ai envie de prendre la parole sur ce sujet, car il me semble intéressant, si l'on étudie une proposition, de la tester aussi.

Des expériences ont été faites dans d'autres villes, et ces expériences sont bonnes. Pourquoi ne pas le tester à Lausanne ? De plus, la Ville de Lausanne aura un stade qui accueillera des clubs prestigieux. Pourquoi ne pas aussi gérer le dispositif autour par rapport à ce type de manifestation ?

C'est vrai que des questions se posent constamment dans le domaine de la prévention. Si je prends l'exemple du Montreux Jazz festival, par rapport à la prévention concernant la consommation d'alcool ou autres, il faut se demander qui doit assumer ce type de débordement dans l'espace public. A un moment donné, ce sont effectivement des négociations intéressantes entre la responsabilité d'une collectivité publique et des organisations privées qui organisent ces manifestations. Il serait intéressant que la Ville de Lausanne puisse aussi, d'une certaine manière, prendre contact avec ces clubs pour mettre en place un dispositif pour sécuriser le transport de ces supporters qui seraient débordants de joie.

**M. Valentin Christe (PLC)** : – Permettez-moi de vous apporter brièvement la position du groupe libéral conservateur sur cet objet.

En préambule, nous partageons certains des doutes, voire certaines des insatisfactions qui ont été exprimées par MM. Company et Dana quant à la gestion actuelle des supporters de football. Nous relevons aussi combien la situation est différente dans les autres sports – on peut penser, par exemple, au hockey sur glace. Notre groupe est tout de même dubitatif par rapport à ce rapport préavis ; nous le trouvons assez inconsistant, ce que d'ailleurs la plupart des groupes dans ce plénum ont aussi souligné.

La proposition de notre collègue Dana n'est sans doute pas le Graal, mais, pour lui faire justice, il ne l'a pas prétendu lui-même. De nombreux points ont été soulevés dans la discussion pour montrer combien un transfert en transports publics entre la Gare et le stade pourrait poser problème. On pense simplement aux déprédations réelles et, à cet égard, il y a lieu de s'inquiéter, si un jour le m3 est mis à disposition des supporters de foot, des dégâts qu'ils pourraient causer à cette installation. Evidemment, la question de la responsabilité se posera de manière cuisante.

Il faudrait peut-être étudier d'autres pistes, mais là, ce sont des plans sur la comète. On pourrait évoquer la question d'un transport direct en car entre la ville du club visiteur et le stade à Lausanne, comme cela se pratique en partie pour le hockey sur glace, voire des propositions plus radicales, qui ont été évoquées encore récemment par un magnat du football valaisan, qu'il n'est pas nécessaire de nommer ici, mais que chacun aura reconnu, comme l'interdiction des supporters des clubs visiteurs dans les stades. C'est une question qu'il faudra peut-être se poser un jour.

A l'intention de nos collègues qui ont exprimé leur soutien aux vœux, je rappelle que les vœux ne font pas l'objet d'un vote en plénum. Pour ce qui est de notre groupe, face à cette réponse tout de même assez inconsistante, nous nous abstenons.

**M. Xavier Company (V) :** – Sur les éléments financiers évoqués par MM. Wyssa et Picard, il y a un problème ici, c'est que l'on ne sait pas combien coûte le dispositif actuel de sécurité autour des supporters de football, mais vous nous dites que cela coûterait sûrement plus cher avec des bus. Vraisemblablement, selon ce que nous a dit M. Dana, ce n'est pas le cas, parce que cela coûte moins cher à Zurich, et c'est une des raisons pour lesquelles ils ont changé de système.

Actuellement, c'est la Ville qui paie les bus ou les policiers qui entourent ces supporters. Bien sûr, ce n'est pas l'idéal, mais on devrait au moins avoir les éléments pour examiner si cette solution est préférable et, si oui, bien sûr que la question financière vient s'insérer. Il faudra examiner combien coûteraient ces achats de bus sécurisés, peut-être même qui permettraient la sécurité de tout le monde, et combien coûte un match de football actuellement, où, comme l'a dit M. Dana, il faut encadrer un groupe de centaines de supporters qui traversent et bloquent toute la ville pendant deux heures. L'analyse des deux éléments financiers serait intéressante, sauf que nous n'avons aucun élément à ce sujet dans ce rapport-préavis. C'est une des raisons pour lesquelles il faudrait que la Municipalité planche sur le sujet.

**M. Stéphane Wyssa (PLR) :** – Pour revenir à la question du coût, mon propos était de dire que le coût n'allait pas être diminué et qu'il serait probablement augmenté, puisque le dispositif actuel devrait tout de même être maintenu, comme il est dit dans la réponse, puisqu'un tel cortège de bus, ainsi que l'encadrement à la gare et au stade auraient besoin d'un dispositif policier équivalent. Après, je ne connais pas le coût de la fermeture des avenues Ruchonnet et de Beaulieu pendant une quinzaine de minutes. Mais on a assez de manifestations à Lausanne pour savoir que chaque manifestation a un coût.

Je ne suis pas particulièrement fan des supporters de football, mais, ma foi, je ne le suis pas non plus des manifestations qui se déroulent à longueur de journée, comme c'est le cas aujourd'hui au centre-ville. Tout a un coût. Nous pensons que le coût de ces bus sera supérieur non seulement parce qu'il faudra les louer, mais aussi parce qu'ils seront dégradés. Je rappelle qu'avec le dispositif actuel, les dégâts sont minimes pour la Ville et pour le domaine privé, donc le coût sera forcément supérieur. Evidemment, on ne le saura pas avant de le mettre en place.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je serai bref et je botterai en touche, mais j'aimerais rappeler un certain nombre de choses.

D'abord, il y a quelques paradoxes à souhaiter que des piétons volontaires joignent les transports organisés spécifiques, et que l'occupation du domaine public soit ainsi favorisée dans le sens des transports. Pour le reste, le dispositif actuel n'est pas seulement composé, comme semble le croire une partie de ce Conseil, d'une opposition entre ce qui se fait à Zurich, par exemple, et ce qui se fait à Lausanne. On peut évidemment songer à des évolutions et à un changement total de système. Il serait toutefois faux de croire que l'on peut facilement passer de l'un à l'autre. Il y a d'autres pratiques policières à Zurich en lien avec la gestion des manifestations ; ceux qui se rendent au cortège du 1<sup>er</sup> Mai devraient le savoir.

S'agissant des coûts liés à la gestion de la foule, l'usage de l'exécutif est de ne pas rendre publics ces coûts liés à des obligations légales et au maintien de l'ordre. Il n'y a pas de tradition de facturer ces coûts. On imagine mal envoyer des factures à des manifestants, qui ne maîtrisent souvent pas le nombre de personnes qui viennent ni l'ampleur du dispositif. De plus, s'agissant de certaines manifestations, on est face à des droits constitutionnels, et il ne serait pas correct de facturer ces coûts.

La question n'est pas tout à fait de la même nature s'agissant d'un cortège de supporters ou de hooligans. Je note bien la différence. Néanmoins, il y a une difficulté à saisir un interlocuteur responsable, le cas échéant, qui serait en mesure de payer les dégâts à des véhicules, comme on en a connu d'ailleurs à Lausanne. Il ne faut pas imaginer que vous allez si facilement faire rentrer ces personnes dans des véhicules, que ces véhicules seront indemnes, qu'ils ne seront pas bloqués en cours de trajet et que les chauffeurs seront totalement sécurisés. Ce n'est pas si facile d'intégrer des policiers à l'intérieur de ces véhicules, avec toutes les difficultés que l'on voit, par exemple, dans le débat actuel sur la police ferroviaire.

Et puis, s'agissant de la gestion des foules, puisqu'il n'y a pas seulement des hooligans, il y a aussi des supporters qui se joignent à un mouvement parce que cela leur plaît, vous avez constaté, à la lecture des journaux et en écoutant les différents interlocuteurs, qu'il y a grosso modo deux positions très tranchées. La première consiste à gérer cette foule en pratiquant le désamorçage, le dialogue et à éviter d'isoler les personnes les plus violentes, pour faire en sorte que les bons comportements l'emportent. Puis, de l'autre côté, il y a une politique beaucoup plus restrictive qui consiste à être suffisamment fort pour pouvoir exclure et empêcher la venue d'un certain nombre de hooligans et de supporters.

Les milieux sportifs sont eux-mêmes divisés sur cette question. Est-ce qu'il faut atteindre une exclusion et gérer ailleurs les problèmes que posent un certain nombre de personnes qui, pour partie, cherchent la violence – il faut bien en être conscient – ou, de l'autre côté, est-ce que l'on doit accueillir un certain nombre de personnes qui expriment sans doute de manière un peu intempestive, avec un certain nombre de cris et de manifestations publiques, mais qui, somme toute, contribuent aussi à l'intérêt du jeu ? Jouer dans un stade où il n'y a aucun supporter de l'adversaire n'est pas tout à fait la même chose que jouer avec les supporters de l'équipe adverse, surtout s'ils perdent.

Voilà pourquoi il n'est pas si simple de répondre à la proposition de M. Dana, qui a la majorité du Conseil. Nous allons continuer à nous renseigner sur les pratiques d'autres villes. Nous allons aussi continuer à interpeller l'autorité cantonale, ainsi que les clubs et les associations faïtières sportives pour savoir comment ils envisagent les méthodes les plus adéquates. On est passé d'une phase où l'on souhaitait accueillir un maximum de personnes et « contaminer » les supporters les plus agressifs par des supporters tout à fait respectueux des usages, à des comportements qui, aujourd'hui, évoluent assez vite et dont certains sont complètement inacceptables. Je pense à un certain nombre de débuts d'incendie ou autres.

Nous avons aussi des responsabilités par rapport à ce qui peut être fait à l'intérieur du stade. La police n'y va pas, sauf en cas d'extrême urgence. Il y a sans doute des ajustements à faire. Autant dire qu'il n'était pas possible de satisfaire d'emblée toutes vos demandes s'agissant du traitement des supporters. A ma connaissance, nous avons trouvé aujourd'hui un compromis qui me semble pondéré, mais qui doit, bien sûr, évoluer en fonction des décisions d'autres niveaux institutionnels.

La discussion est close.

**M. Roland Philipoz (soc.), rapporteur remplaçant :** – La commission a formulé deux vœux. Le premier vœu a été soutenu par 10 voix et 1 abstention ; personne ne s'est prononcé contre. Le deuxième vœu a été soutenu par 9 commissaires, et 2 se sont abstenus.

Pour ce qui est de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Dana, 6 commissaires l'ont soutenue, 5 se sont abstenus et aucun ne s'est prononcé contre.

Vœu N° 1 adopté par la commission

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se renseigne et le cas échéant s'inspire des solutions entreprises par d'autres villes ou d'autres cantons pour le transfert de supporters.

Vœu N° 2 adopté par la commission

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès de la Swiss Football League et des clubs afin d'obliger les clubs à organiser le déplacement en car dès le départ de leurs supporters.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La réponse municipale est refusée par 37 voix contre 24 et 19 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2018/08 de la Municipalité, du 8 mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Louis Dana « Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football ».

---

### **Interpellation de M. Benoît Gaillard (soc.) : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? »**

Développement

En date du 12 février 2015 se tenait dans l'établissement public Le Bourg (discothèque au sens de la Loi cantonale sur les auberges et débits de boissons), une projection de film précédée d'une conférence. Organisée en lien avec une exposition au Forum de l'hôtel de Ville par un comité auquel appartient le soussigné, cette soirée était consacrée au sauvetage de Juifs par des Justes albanais pendant la Seconde Guerre mondiale et comprenait l'intervention du prof. Sami Sandhaus, rescapé du camp de concentration de Bershad, en Ukraine – l'un des derniers témoins vivants de la tragédie de l'Holocauste dans notre région.

Cette soirée gratuite a dû faire, conformément aux indications données par la Police du commerce aux établissements, l'objet d'une autorisation spéciale, car elle sort du cadre de l'activité normale d'une discothèque. Alors que la plupart des demandes analogues font l'objet d'un émolument de 50 francs pour la délivrance de l'autorisation, pour la soirée en question l'autorisation a été accompagnée d'une facture pour un émolument de 100.-, soit le double. Il ressort des contacts entre l'établissement et la Police du commerce lors de cas précédents que ce montant plus élevé s'explique par le fait que ce service consulte la Police municipale lorsqu'il lui apparaît que la manifestation implique un risque sécuritaire particulier. Indépendamment du préavis donné par la Police (qu'elle confirme ou infirme un risque), sa simple consultation engendre le doublement de l'émolument.

Dans le même établissement, l'autorisation pour la projection d'un film dans le cadre du festival « Ciné Jeunesse » a ainsi fait l'objet d'une autorisation à 50.-. Il en a été de même pour la projection d'un film sur le féminisme ou encore, dans un autre registre, pour un débat sur les logements d'utilité publique. Par contre, un débat sur la burqa a fait l'objet

d'une autorisation avec un émoluments de 100.-. A l'inverse, un concert avec collecte en faveur d'enfants hospitalisés a été exonéré d'émoluments administratifs pour l'autorisation spéciale, ce qui est évidemment à saluer. L'ensemble de ces cas sont issus des années 2013 et 2014.

Je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle confirmer que les autorisations pour des manifestations considérées comme sortant du cadre de la licence d'un établissement font l'objet d'émoluments différenciés selon le contenu de la manifestation ?
2. Si tel est le cas :
  - a. La Municipalité peut-elle confirmer que la consultation de la Police entraîne un émoluments plus élevé, en l'occurrence 100.- au lieu de 50.- ?
  - b. La Municipalité peut-elle indiquer qui, et sur la base de quels éléments, prend la décision de consulter la Police ?
3. La Municipalité considère-t-elle que la soirée évoquée ci-dessus présente un risque sécuritaire accru, et pour quels motifs ?
4. La Municipalité estime-t-elle que la facturation d'un émoluments plus élevé est de nature à encourager l'organisation associative de soirées consacrées à des événements historiques tels que le génocide des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale ? Une association à petit budget doit-elle en déduire qu'il est préférable d'organiser un débat sur le féminisme plutôt qu'une projection sur la Shoah ?
5. Indépendamment du cas précis évoqué ci-dessus, la Municipalité peut-elle indiquer sur quoi elle se fonde pour justifier l'obligation faite à une discothèque de demander une autorisation pour chaque événement de type théâtral ou cinématographique ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« En date du 12 février 2015 se tenait dans l'établissement public Le Bourg (discothèque au sens de la Loi cantonale sur les auberges et débits de boissons), une projection de film précédée d'une conférence. Organisée en lien avec une exposition au Forum de l'Hôtel de Ville par un comité auquel appartient le soussigné, cette soirée était consacrée au sauvetage de Juifs par des Justes albanais pendant la Seconde Guerre mondiale et comprenait l'intervention du professeur Sami Sandhaus, rescapé du camp de concentration de Bershad, en Ukraine – l'un des derniers témoins vivants de la tragédie de l'Holocauste dans notre région.*

*Cette soirée gratuite a dû faire, conformément aux indications données par la Police du commerce aux établissements, l'objet d'une autorisation spéciale, car elle sort du cadre de l'activité normale d'une discothèque. Alors que la plupart des demandes analogues font l'objet d'un émoluments de CHF 50.- pour la délivrance de l'autorisation, pour la soirée en question l'autorisation a été accompagnée d'une facture pour un émoluments de CHF 100.-, soit le double. Il ressort des contacts entre l'établissement et la Police du commerce lors de cas précédents que ce montant plus élevé s'explique par le fait que ce service consulte la Police municipale lorsqu'il lui apparaît que la manifestation implique un risque sécuritaire particulier. Indépendamment du préavis donné par la Police (qu'elle confirme ou infirme un risque), sa simple consultation engendre le doublement de l'émoluments.*

*Dans le même établissement, l'autorisation pour la projection d'un film dans le cadre du festival « Ciné Jeunesse » a ainsi fait l'objet d'une autorisation à CHF 50.-. Il en a été de*

*même pour la projection d'un film sur le féminisme ou encore, dans un autre registre, pour un débat sur les logements d'utilité publique. Par contre, un débat sur la burqa a fait l'objet d'une autorisation avec un émoluments de CHF 100.-. A l'inverse, un concert avec collecte en faveur d'enfants hospitalisés a été exonéré d'émoluments administratif pour l'autorisation spéciale, ce qui est évidemment à saluer. L'ensemble de ces cas sont issus des années 2013 et 2014. »*

## **Introduction**

La question de la perception d'un émoluments pour le travail administratif à l'occasion de la délivrance d'une autorisation de manifestation a fait l'objet de deux recours déposés par les exploitants de la discothèque Le Bourg auprès de la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI). L'un concernait un émoluments de CHF 100.- perçu pour la délivrance de l'autorisation pour la projection d'un film documentaire, suivie d'un débat sur le thème du conflit israélo-palestinien organisée le 8 mai 2014. Le deuxième recours a été déposé contre un émoluments de CHF 100.- pour la délivrance d'une autorisation pour la projection, le 12 février 2015, du film « Besa : la promesse », suivie d'un débat en présence du professeur Sami Sandhaus, organisé par Albinfo.ch.

Compte tenu du dépôt de ces deux recours, la Municipalité a décidé de suspendre sa réponse jusqu'à droit connu sur la procédure auprès de cette commission.

Les recours ont été joints dans une seule affaire qui a été jugée le 14 janvier 2016. L'arrêt a été notifié le 5 août 2016.

La CCRI a rejeté les recours, estimant que les émoluments perçus reposaient sur des bases légales suffisantes et que le Service de la police du commerce (aujourd'hui Service de l'économie) n'avait ni excédé, ni abusé de son pouvoir d'appréciation à soumettre une demande d'autorisation à d'autres services (le Corps de police en l'occurrence) et à facturer cet examen supplémentaire. A cet égard, la CCRI n'a pas non plus constaté d'arbitraire, ni de violation de l'égalité de traitement. Sous l'angle de la proportionnalité, la CCRI a relevé que ce service avait fait preuve d'une prudence un peu excessive, surtout s'agissant de la deuxième manifestation, mais elle a tenu compte du nombre très important de dossiers traités, ce qui limite le temps qui peut être consacré à chaque dossier, et du fait que les collaborateurs du service ne sont pas des spécialistes de sécurité et d'ordre public et n'ont pas accès aux mêmes informations en matière de sécurité que la police municipale. La CCRI a donc invité la police du commerce à faire preuve d'un peu plus de retenue à l'avenir mais a confirmé que les deux émoluments étaient fondés.

## **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : La Municipalité peut-elle confirmer que les autorisations pour des manifestations considérées comme sortant du cadre de la licence d'un établissement font l'objet d'émoluments différenciés selon le contenu de la manifestation ?***

La Municipalité ne confirme pas cette affirmation telle que formulée. En effet, l'émoluments facturé n'est pas en lien direct avec le contenu de la manifestation mais est calculé en fonction du travail effectué pour la délivrance de l'autorisation.

Toutes les demandes d'autorisations de manifestations prévues sur le territoire communal font l'objet d'une procédure identique aboutissant à la délivrance ou non d'une autorisation, soit au sens des articles 41 ss du règlement général de police (RGP) ou, si elles se déroulent dans un établissement soumis à licence au sens de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB), à l'article 43 LADB. Selon celui-ci, « les activités qui ne font pas partie de l'exploitation traditionnelle de la catégorie d'établissement concernée sont soumises à l'autorisation préalable de la municipalité qui en fixe les conditions et peut

en limiter le nombre (al. 1) ». Le fait d'être au bénéfice d'une licence ne dispense pas des démarches d'autorisations de manifestation au niveau communal.

Tel est le cas de l'établissement Le Bourg. Sa licence permet seulement d'exploiter un établissement avec et sans alcool dans lequel la clientèle a la possibilité de danser (article 16 LADB). Elle contient en outre des réserves concernant les niveaux sonores dont la programmation doit tenir compte impérativement, au vu de la configuration des lieux et de la situation des locaux.

L'organisation d'une conférence ou la projection d'un film suivie d'un débat ne sont donc pas des activités qui sont incluses dans cette licence et sont en conséquence soumises à autorisation, conformément à l'article 43 LADB. C'est donc à juste titre que la police du commerce a délivré ces autorisations.

**Question 2 :** *Si tel est le cas :*

- a) *La Municipalité peut-elle confirmer que la consultation de la Police entraîne un émolument plus élevé, en l'occurrence CHF 100.- au lieu de CHF 50.- ?*
- b) *La Municipalité peut-elle indiquer qui, et sur la base de quels éléments, prend la décision de consulter la police ?*

a) Pour les émoluments du type de celui facturé ici, le Tarif municipal du 13 février 2003 relatif aux émoluments administratifs de police du commerce comprend une fourchette qui permet de moduler le prix en fonction du volume de travail engendré par la demande, notamment du nombre de services à consulter. C'est pourquoi un émolument allant jusqu'à CHF 500.- peut être perçu pour la délivrance des autorisations de manifestations, ce qui n'est de toute manière qu'une contribution aux frais effectifs.

Pour mémoire, la LADB du 26 mars 2002 a aboli les taxes de patente et les a remplacées par des émoluments permettant notamment de couvrir les frais effectifs relatifs au travail administratif engendré par l'activité des établissements, sur la base du principe de causalité (voir Bulletin du Grand Conseil, janvier 2001, Exposé des motifs et projet de loi sur les auberges et débits de boissons (LADB), Chiffre 3, Titre X). Ce système de taxation a pour but une meilleure transparence des coûts, en ce sens que chacun paie une participation aux prestations de la collectivité à son endroit.

En application de ces principes, tout titulaire de licence s'acquitte depuis lors d'un émolument annuel de base, sensiblement moins élevé qu'auparavant, pour rémunérer le travail ordinaire des services communaux, notamment ceux de la police municipale et de la police du commerce. En revanche, tout travail supplémentaire que la gestion d'un établissement public peut générer est facturé en sus.

b) Cf. la réponse à la question n° 3 ci-dessous.

**Question 3 :** *La Municipalité considère-t-elle que la soirée évoquée ci-dessus présente un risque sécuritaire accru, et pour quels motifs ?*

Depuis de nombreuses années, en application du principe de précaution, le Service de la police du commerce (aujourd'hui Service de l'économie) consulte toujours le Corps de police (CP) sur les problèmes que peuvent engendrer des événements et les mesures à prendre pour les éviter. En effet, seul le CP dispose de tous les éléments pour procéder à une telle analyse et, cas échéant, fixer d'éventuelles conditions à remplir pour qu'une manifestation puisse se dérouler sans encombres. La même analyse est d'ailleurs faite pour des événements qui ont lieu dans des salles et pour ceux qui se déroulent dans des établissements, dès lors que les éléments à prendre en compte ne sont – généralement – pas liés au lieu.

Ce choix se fait en fonction de la nature de l'événement et des problèmes qu'il est susceptible de poser, lorsque sa tenue pourrait être de nature à porter atteinte à la sécurité,

à la tranquillité ou à l'ordre public et nécessiter des précautions particulières, voire même une interdiction. Le service consulte non seulement lorsque des troubles ont déjà eu lieu, mais aussi de manière préventive lorsque le caractère politique ou polémique du sujet traité fait craindre que des difficultés surgissent. Au demeurant, le préavis du CP n'a pas pour seul but de prévenir des risques sécuritaires, mais également d'autres inconvénients liés à un événement amenant par exemple un afflux considérable de personnes dans un lieu, des problèmes de circulation ou de stationnement. Le CP est toujours consulté à l'occasion de l'organisation de conférences.

Il semble utile de rappeler que cette analyse suivait de près les attentats commis à Paris en janvier 2015 et que le thème abordé de la Shoah en présence d'un des derniers rescapés des camps de concentration peut générer un risque sécuritaire en lien avec l'antisémitisme.

La Municipalité préfère que ses services fassent preuve d'analyses prudentes, le contexte mondial et la violence qui en découle ne s'étant pas améliorés depuis 2015. Elle ne saurait reprocher au Service de l'économie d'avoir consulté le Corps de police pour ces deux conférences avant de délivrer les autorisations.

***Question 4 : La Municipalité estime-t-elle que la facturation d'un émolument plus élevé est de nature à encourager l'organisation associative de soirées consacrées à des événements historiques tels que le génocide des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale ? Une association à petit budget doit-elle en déduire qu'il est préférable d'organiser un débat sur le féminisme plutôt qu'une projection sur la Shoah ?***

Comme expliqué ci-dessus, ce n'est pas le contenu ou le thème de la manifestation qui définit le montant de l'émolument perçu, mais le travail engendré par l'analyse de la demande.

La Municipalité estime en outre qu'il est malvenu d'imaginer qu'elle puisse biaiser le débat sur une question aussi grave que la Shoah en créant un lien avec le montant de l'émolument perçu pour la délivrance d'une autorisation.

Cela étant et afin de clarifier la situation, la Municipalité a décidé qu'un système simplifié d'émoluments forfaitaires pour les autorisations de manifestations devait être introduit. Une nouvelle Directive d'application du Tarif municipal actuel (soit le « Tarif municipal relatif aux émoluments administratifs de police du commerce » du 13 février 2003), qui demeure la base légale de cette perception, a donc été établie et sera appliquée dès le 1er octobre 2018. Elle est consultable en ligne sur le site du Service de l'économie. Elle prévoit une répartition des manifestations en deux catégories. Ce classement des différents types de manifestations dans les différentes classes de forfait dépend du travail qu'elles engendrent, puisqu'il s'agit du principe de base de la perception d'un émolument pour être conforme au droit.

En vue d'une simplification administrative et d'un allègement des contraintes réglementaires, aucun émolument ne sera perçu dans certains cas (par exemple certaines manifestations à caractère privé et personnel et manifestations nécessitant des autorisations standard). Ces petites manifestations représentent environ un tiers des autorisations délivrées. Les autres manifestations se verront appliquer les émoluments forfaitaires de CHF 60.-.

**Question 5 :** *Indépendamment du cas précis évoqué ci-dessus, la Municipalité peut-elle indiquer sur quoi elle se fonde pour justifier l'obligation faite à une discothèque de demander une autorisation pour chaque événement de type théâtral ou cinématographique ?*

Il a été répondu à cette question dans le cadre de la réponse à la question n° 1. La licence de discothèque ne permet pas l'organisation de semblables manifestations sans être au bénéfice d'une autorisation communale.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 septembre 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**M. Benoît Gaillard (soc.) :** – Cette interpellation a été déposée en février 2015, soit il y a quatre ans. Heureusement, ce délai de traitement ne nuit pas à l'actualité du propos. J'épargnerai au Conseil, et à la Municipalité, le rappel un peu pénible en l'occurrence de la durée réglementaire de réponse. Pendant un certain temps, avec cette interpellation en suspens, j'ai été le titulaire du grade envié de plus ancien interpellateur dans les feuilles jaunes détaillant l'ordre du jour de nos séances.

On pourrait croire que le sujet n'est pas fondamental, et que c'est cela qui explique un peu le retard. J'aimerais d'abord démonter cette idée. Résumons le problème de base. Lorsqu'un lieu public, disposant d'une licence au sens de la Loi sur les auberges et débits de boissons, fait une demande pour une manifestation qui sort des activités prévues par sa licence, par exemple une discothèque qui voudrait organiser une soirée de conférence ou de projection de films, dans ces cas, la Police du commerce, avant même d'autoriser la manifestation, décide de soumettre, ou non, la demande d'autorisation au Corps de police pour appréciation du risque sécuritaire.

Indépendamment de l'issue de cet examen policier, et donc de la question de savoir si, oui ou non, la manifestation poserait un éventuel risque sécuritaire, la simple consultation de la police faisait doubler l'émolument d'autorisation, qui passait alors de 50 francs à 100 francs. La réponse d'ailleurs, à plusieurs reprises, cherche à éviter de formuler frontalement ce problème, puisqu'elle indique que ce n'est pas le contenu de la manifestation qui détermine l'émolument, mais le travail effectué pour octroyer l'autorisation. Oui, bien sûr, mais qu'est-ce qui détermine le travail effectué ? Le contenu de la manifestation.

Nous étions donc bel et bien dans la situation où l'appréciation d'un service non spécialisé en matière de risques sécuritaires, la Police du commerce – ce qui n'est pas une critique –, dont le simple choix de soumettre ou non une demande au Corps de police entraînait un émolument doublé, encore une fois, indépendamment de l'issue de cet examen du risque sécuritaire. Je doute toutefois que ce soit la modalité d'application d'un principe assez fondamental de logique, qui porte le nom de *modus ponens*, qui ait requis trois ans et demi pour une réponse de trois pages à mon interpellation. Cherchons donc la raison ailleurs.

Un espoir apparaît à la lecture du texte. La décision concernant l'émolument a été attaquée par recours, en plus de faire l'objet d'une interpellation. Voilà qui suspend légitimement l'examen des questions posées politiquement à la Municipalité. Manque de chance, le jugement est tombé à l'été 2016 déjà, soit plus de deux ans avant la sortie de la réponse. En réalité, si je suis en mesure aujourd'hui de me réjouir à très haute voix devant vous de la réponse apportée par la Municipalité à mon interpellation, c'est que la très longue période de maturation n'a pas, j'en suis aujourd'hui convaincu, contribué à bonifier son produit.

Ce produit, accrochez-vous, encore une fois, c'est la NTEA, la Nouvelle tarification des émoluments d'autorisation, ainsi dénommée sur le site du Service de l'économie depuis le mois de novembre 2018. La NTEA, avec un acronyme digne des grands projets issus de l'Ecole nationale d'administration dans un pays voisin, prévoit que les manifestations de petite envergure dans un lieu qui en organise régulièrement ne seront désormais plus soumises à émolument de la demande d'autorisation, demande qui reste, elle, imposée en application du droit cantonal.

Tout vient à point à qui sait attendre. La Police du commerce a réformé ses pratiques pour simplifier la vie des organisateurs de manifestations modestes, du type de celles qui faisaient l'objet de l'interpellation, et elle a décidé de supprimer cet émolument supplémentaire curieux, justifié par la simple consultation de la police, encore une fois, indépendamment du résultat de cette consultation.

Pour un tel résultat, je dois le dire, j'aurais volontiers patienté une ou deux années de plus, n'était-ce l'urgence de mettre fin à une situation chicanière pour de nombreux organisateurs bénévoles de manifestations. En conclusion, j'adresse mes remerciements vifs et sincères à la Municipalité, et en particulier à M. le municipal de l'économie, pour les informations données, pour l'excellente décision prise et, tout bien considéré, pour la sincérité de sa réponse.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – J'avais préparé une réponse en ne m'attendant pas à la présentation de M. Gaillard. Vous m'avez étonné. Mais vous aviez payé ce que vous aviez décidé aussi.

L'interpellation commence par « comment éviter les excès de prudence de la Municipalité » dans ce domaine. Je vous demande : comment éviter l'excès de prudence de la Municipalité quand maître Blocher vient à Lausanne, monsieur Gaillard ? A tel point qu'il ne revient pas plus loin qu'à la Gare actuellement, c'est-à-dire sur le territoire fédéral, au lieu de louer une salle à Beaulieu et de payer 10 000 francs à la Ville pour sa soi-disant sécurité. Comme quoi, il n'y a pas besoin de sécurité à la Gare, mais il y a en a besoin à Beaulieu.

J'ai moi-même organisé bénévolement les Fêtes de la Cité à Noël, à la Cathédrale, il y a quelques années, et j'ai payé infiniment plus que les petits montants figurant dans l'interpellation. Pourtant, n'est-ce pas pour le vivre-ensemble ? Je dois avouer que c'était une déroute totale, surtout au niveau convivial, mais, la manifestation a été copiée l'année suivante, avec les deniers de la Ville, parce que quand il y a un mauvais plan, Lausanne se pointe.

Je m'étonne que vous ne proposiez pas une étude pour revoir les tarifs pour les manifestations mais, visiblement, cela a été revu après l'interpellation. Mais il est vrai que la joie où la gauche aime recevoir n'est pas payée, ce qui vous a sans doute motivé.

La discussion est close.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

## Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni (V) et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi »

### Développement

L'interpellatrice et les interpellateurs ont pris connaissance avec grand plaisir de la nouvelle campagne "Gagnez en douceur" sur la mobilité douce en ville, lancée depuis peu par la Municipalité, et s'en félicitent. Nous apprécions particulièrement la mise en valeur de la mobilité douce, qui en a grandement besoin.

Cette campagne rassemble de nombreuses qualités, dont notamment celle de mettre en avant les infrastructures réalisées par la Ville au profit des personnes à mobilité réduite et plus généralement des piétons et cyclistes, qualités qui ne sont en rien remises en question ici.

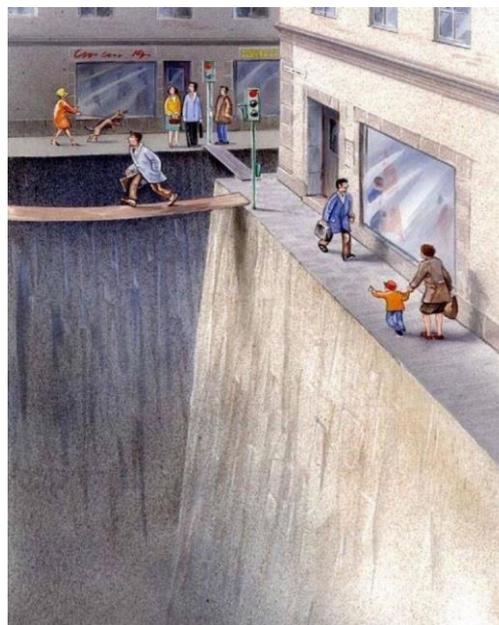
En revanche, pour donner suite à cette campagne, il nous semble que la prévention auprès des automobilistes pour le respect de la mobilité douce mérite d'être développée, car il n'est pas assez présent dans cette campagne précisément.

D'une part, les cyclistes sont contraints d'utiliser des aménagements spécifiques encore largement lacunaires. En dehors des bandes cyclables, ils doivent partager la voirie avec des véhicules larges, massifs, parfois très rapides et souvent dangereux. Hormis quelques exceptions, ils doivent respecter des règles de circulation faites pour l'automobile sur la base de ce qui les caractérise, à savoir leur vitesse, leur encombrement, leur manque de maniabilité et leur impossibilité de dialoguer entre conducteurs. Ces règles sont donc par nature inadaptées aux cyclistes, mais elles s'appliquent à eux. De ce fait, il est difficile pour eux de les respecter, ce qui amène les tensions que nous connaissons entre automobilistes et cyclistes.

Rappelons que notre commune se place au dernier rang de Villes en ce qui concerne la gestion du trafic cycliste<sup>5</sup>. Dans ce contexte, les cyclistes naviguent au mieux pour éviter les dangers, mais n'évitent pas toujours les agressions verbales ou les coups de klaxon. En effet : qu'ils respectent les règles précitées ou non, les cyclistes sont la cible d'automobilistes qui leur reprochent alternativement d'être trop lents ou de les dépasser, voire simplement de faire usage de leur priorité.

D'ailleurs, même les vidéos de prévention pour la sécurité cycliste semblent manquer leur cible en stéréotypant le comportement de ces derniers et en faisant des boutades sur leurs décès. Ceci aurait plus tendance à renforcer les clivages qu'à amener une réelle prise de conscience<sup>[00]</sup>.

En parallèle, les piétons subissent également l'omniprésence des aménagements destinés à l'automobile, très bien illustrée par une recherche des mots "arrogance of space" sur Google, ou simplement par le dessin du Suédois Karl Jilg (©) ci-contre.



Comme si cela ne suffisait pas, les règles élémentaires de cédez le passage sur les passages piétons ne sont toujours pas systématiquement respectées, plus de deux décennies après l'entrée en vigueur de la loi. Il est également fréquent que des voitures mal garées empiètent largement sur le trottoir, au point parfois d'empêcher le passage d'une chaise roulante ou d'une poussette, par exemple. Enfin, comme cela a déjà été débattu dans ce

<sup>5</sup> <https://www.rts.ch/info/regions/berne/9544683-les-villes-romandes-a-la-traine-dans-la-gestion-du-traffic-cycliste.html>

Conseil, les déplacements à pieds sont souvent découragés en raison de nombreuses et longues attentes aux feux.

Ce manque de considération des piétons et des cyclistes doit cesser. Alors que notre société fait face à des défis énormes de densité urbaine, de vieillissement et de réchauffement climatique, il est grand temps de non seulement reconnaître les qualités de la mobilité douce, mais de réaffirmer son droit d'exister pleinement tout en faisant en sorte que ses pratiquants soient en sécurité.

A l'instar de la prévention qui est faite à juste titre, par la police envers les cyclistes (rappel du port du casque, descendre du cycle lorsqu'ils ne sont plus sur la chaussées et respect de la signalisation), il est aussi important que celle-ci soit faite et répétée aux conducteurs de véhicules motorisés en tout genre. Ce n'est que si chacun respecte les règles qui lui sont propres que la sécurité de tous sera améliorée et que les situations de tension que nous connaissons seront apaisées.

Nous pensons que les points suivants méritent d'être abordés en sensibilisant les conducteurs de transports motorisés, en particulier lorsque ces comportements représentent des infractions punissables :

- Manière de considérer la bande cyclable en général, y compris perte de priorité lorsqu'on la coupe et interdiction d'y stationner ;
- Comment rouler sur la chaussée pour laisser la place aux vélos, en particulier lors d'un dépassement ;
- Interdiction d'utiliser les bandes et pistes cyclables par les deux roues motorisés ;
- Comment s'arrêter aux feux pour permettre la remontée des vélos, tout en évitant de s'arrêter sur le sas vélo ;
- Comportement légitime des cyclistes sur un giratoire et interdiction de les dépasser à l'entrée ou sur le giratoire ;
- Gestes à rappeler avant de tourner pour ne pas couper la route à un cycliste ;
- Manière d'ouvrir la portière pour éviter l'emportierage (ouverture de portière sur la trajectoire d'un cycliste) ;
- Arrêt obligatoire et complet aux passages piétons en présence d'un piéton souhaitant traverser ;
- Arrêt avant le passage piétons, jamais dessus ;
- Interdiction de garer son véhicule sur le trottoir en l'absence de places marquées ;
- Fair-play dans tous les cas entre tous les utilisateurs.

Dès lors, nos questions sont les suivantes :

1. Quelle est la perception de la Municipalité des problèmes évoqués plus haut concernant le comportement des automobilistes envers les cyclistes et les piétons ?
2. Partage-t-elle l'avis qu'il y a un besoin de rappel des codes de la route envers les automobilistes ?
3. Est-ce que la Police interpelle des automobilistes qui ont un comportement inadéquat envers la mobilité douce, et en particulier ceux qui commettent les infractions au code de la route mentionnées ci-dessus ? A quelle fréquence ? (% des interpellations liées aux violations du code de la route).
4. Est-ce que la Municipalité a l'intention de faire une campagne de prévention pour sensibiliser les automobilistes à l'existence des cyclistes et des piétons, au respect qui leur est dû et aux règles basiques à adopter ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« L'interpellatrice et les interpellateurs ont pris connaissance avec grand plaisir de la nouvelle campagne "Gagnez en douceur" sur la mobilité douce en ville, lancée depuis peu*

*par la Municipalité, et s'en félicitent. Nous apprécions particulièrement la mise en valeur de la mobilité douce, qui en a grandement besoin.*

*Cette campagne rassemble de nombreuses qualités, dont notamment celle de mettre en avant les infrastructures réalisées par la Ville au profit des personnes à mobilité réduite et plus généralement des piétons et cyclistes, qualités qui ne sont en rien remises en question ici.*

*En revanche, pour donner suite à cette campagne, il nous semble que la prévention auprès des automobilistes pour le respect de la mobilité douce mérite d'être développée, car il n'est pas assez présent dans cette campagne précisément.*

*D'une part, les cyclistes sont contraints d'utiliser des aménagements spécifiques encore largement lacunaires. En dehors des bandes cyclables, ils doivent partager la voirie avec des véhicules larges, massifs, parfois très rapides et souvent dangereux. Hormis quelques exceptions, ils doivent respecter des règles de circulation faites pour l'automobile sur la base de ce qui les caractérise, à savoir leur vitesse, leur encombrement, leur manque de maniabilité et leur impossibilité de dialoguer entre conducteurs. Ces règles sont donc par nature inadaptées aux cyclistes, mais elles s'appliquent à eux. De ce fait, il est difficile pour eux de les respecter, ce qui amène les tensions que nous connaissons entre automobilistes et cyclistes.*

*Rappelons que notre Commune se place au dernier rang des villes en ce qui concerne la gestion du trafic cycliste. Dans ce contexte, les cyclistes naviguent au mieux pour éviter les dangers, mais n'évitent pas toujours les agressions verbales ou les coups de klaxon. En effet : qu'ils respectent les règles précitées ou non, les cyclistes sont la cible d'automobilistes qui leur reprochent alternativement d'être trop lents ou de les dépasser, voire simplement de faire usage de leur priorité.*

*D'ailleurs, même les vidéos de prévention pour la sécurité cycliste semblent manquer leur cible en stéréotypant le comportement de ces derniers et en faisant des boutades sur leurs décès. Ceci aurait plus tendance à renforcer les clivages qu'à amener une réelle prise de conscience.*

*En parallèle, les piétons subissent également l'omniprésence des aménagements destinés à l'automobile, très bien illustrée par une recherche des mots « arrogance of space » sur Google, ou simplement par le dessin du Suédois Karl Jilg (©).*

*Comme si cela ne suffisait pas, les règles élémentaires de cédez le passage sur les passages piétons ne sont toujours pas systématiquement respectées, plus de deux décennies après l'entrée en vigueur de la loi. Il est également fréquent que des voitures mal garées empiètent largement sur le trottoir, au point parfois d'empêcher le passage d'une chaise roulante ou d'une poussette, par exemple. Enfin, comme cela a déjà été débattu dans ce Conseil, les déplacements à pied sont souvent découragés en raison de nombreuses et longues attentes aux feux.*

*Ce manque de considération des piétons et des cyclistes doit cesser. Alors que notre société fait face à des défis énormes de densité urbaine, de vieillissement et de réchauffement climatique, il est grand temps de non seulement reconnaître les qualités de la mobilité douce, mais de réaffirmer son droit d'exister pleinement tout en faisant en sorte que ses pratiquants soient en sécurité.*

*A l'instar de la prévention qui est faite à juste titre, par la police envers les cyclistes (rappel du port du casque, descendre du cycle lorsqu'ils ne sont plus sur la chaussées et respect de la signalisation), il est aussi important que celle-ci soit faite et répétée aux conducteurs de véhicules motorisés en tout genre. Ce n'est que si chacun respecte les règles qui lui sont propres que la sécurité de tous sera améliorée et que les situations de tension que nous connaissons seront apaisées.*

*Nous pensons que les points suivants méritent d'être abordés en sensibilisant les conducteurs de transports motorisés, en particulier lorsque ces comportements représentent des infractions punissables :*

- *manière de considérer la bande cyclable en général, y compris perte de priorité lorsqu'on la coupe et interdiction d'y stationner ;*
- *comment rouler sur la chaussée pour laisser la place aux vélos, en particulier lors d'un dépassement ;*
- *interdiction d'utiliser les bandes et pistes cyclables par les deux roues motorisés ;*
- *comment s'arrêter aux feux pour permettre la remontée des vélos, tout en évitant de s'arrêter sur le sas vélo ;*
- *comportement légitime des cyclistes sur un giratoire et interdiction de les dépasser à l'entrée ou sur le giratoire ;*
- *gestes à rappeler avant de tourner pour ne pas couper la route à un cycliste ;*
- *manière d'ouvrir la portière pour éviter l'emportierage (ouverture de portière sur la trajectoire d'un cycliste) ;*
- *arrêt obligatoire et complet aux passages piétons en présence d'un piéton souhaitant traverser ;*
- *arrêt avant le passage piétons, jamais dessus ;*
- *interdiction de garer son véhicule sur le trottoir en l'absence de places marquées ;*
- *fair-play dans tous les cas entre tous les utilisateurs ».*

### **Préambule**

La Municipalité partage les préoccupations de l'interpellatrice et consorts, tout en observant que les comportements inappropriés ne peuvent être imputés qu'à une seule catégorie d'usagers.

Au vu de l'évolution galopante de la mobilité, la Municipalité relève que l'occupation de plus en plus importante de l'espace public par un nombre grandissant d'usagers pose inévitablement des problèmes de cohabitation. Ses services ont d'ailleurs pour mandat permanent de prendre toutes les mesures possibles pour améliorer la situation sous différents angles, que cela soit au niveau de l'aménagement routier, de la prévention routière, de la répression des délits, de l'offre en transports publics ou de tout ce qui pourrait favoriser la politique de transfert multimodal en périphérie de la ville.

Elle a d'ailleurs une position sans équivoque dans son programme de législature qui mentionne notamment les points suivants :

- mettre en place une politique de mobilité cohérente : développer l'offre en transports publics (m3, tram t1, mise en souterrain du LEB, bus à haut niveau de service) et la mobilité douce ; l'auto-partage et les vélos en libre-service ; décourager le trafic individuel motorisé de transit ; développer les zones 30 km/h et les zones de rencontre ; proposer des tests de limitation à 30 km/h la nuit ;
- garantir, au travers des parkings-relais et des transports publics, l'attractivité des infrastructures culturelles, sportives et économiques du centre-ville auprès des populations périphériques ne bénéficiant pas d'une desserte suffisante en transports publics ;
- poursuivre les efforts de soutien à la mobilité deux-roues non motorisée, en subventionnant les vélos électriques et le remplacement de leurs batteries, et en aménageant des voies cyclables en continu et des places de parc en suffisance.

## Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

### ***Question 1 : Quelle est la perception de la Municipalité des problèmes évoqués plus haut concernant le comportement des automobilistes envers les cyclistes et les piétons ?***

La Municipalité est consciente des difficultés engendrées par la mixité des usagers partageant le domaine public. C'est pour cette raison que des aménagements sont développés depuis plusieurs années afin de favoriser et de rendre plus sûrs les déplacements en mobilité douce, mais également l'offre en transports publics.

Les problèmes évoqués plus haut sont pris très au sérieux par la Municipalité, laquelle est sensible aux accidents de la circulation survenant sur son territoire. Les services concernés analysent périodiquement les emplacements accidentogènes et les aménagements routiers afin de s'assurer que ceux-ci soient conformes et qu'ils ne puissent pas être la cause d'accidents de différents niveaux de gravité et ce pour tous les usagers. Si les points dont il est fait mention dans l'interpellation sont effectivement observés à diverses intensités par ses services, la Municipalité rappelle que la Loi sur la circulation routière, ainsi que ses différentes ordonnances, doivent être respectées par tous les usagers de la route, toutes catégories confondues, et qu'à ce titre, la cohabitation est toujours plus compliquée.

Depuis le 1er janvier 2018, 32 accidents impliquant des cyclistes sont à déplorer sur le territoire lausannois, dont 50% présentent une responsabilité des conducteurs automobiles ; trois sont en lien avec des inattentions en dépassant et huit avec un non-respect de la priorité en obliquant ; un seul met en cause une ouverture de portière intempestive.

Malheureusement, lorsque les cyclistes sont fautifs, ce qui représente donc les autres 50% des accidents les impliquant, il s'agit d'accidents avec des conséquences plus sérieuses (blessures occasionnées) que lors d'accidents avec un véhicule automobile fautif.

### ***Question 2 : Partage-t-elle l'avis qu'il y a un besoin de rappel des codes de la route envers les automobilistes ?***

La Municipalité partage l'avis qu'il existe un besoin de rappel des règles de circulation pour les automobilistes, comme pour tous les autres usagers de la voie publique.

Si ce besoin est conséquent pour les conducteurs de véhicules à moteur léger, notamment en raison de leur nombre (55'800 immatriculés à Lausanne en 2017), les cyclistes et les piétons sont et restent les catégories d'usagers les plus vulnérables en matière de sécurité, raison pour laquelle ils méritent également d'être sensibilisés aux risques encourus dans la circulation. Comme évoqué plus haut, les accidents dont la cause est imputable aux cyclistes provoquent des blessures plus graves.

A ce titre, plusieurs campagnes de prévention sont organisées annuellement par la Police municipale de Lausanne, en collaboration avec les autres polices cantonales romandes.

Chaque année, les résultats statistiques sont analysés afin d'adapter les campagnes de prévention aux différentes tendances constatées. Et, fort heureusement, le nombre de blessés suite aux divers accidents (que ce soit pour l'ensemble des catégories de personnes ou pour les piétons) était en baisse en 2017.

### ***Question 3 : Est-ce que la Police interpelle des automobilistes qui ont un comportement inadéquat envers la mobilité douce, et en particulier ceux qui commettent les infractions au code de la route mentionnées ci-dessus ? A quelle fréquence ? (% des interpellations liées aux violations du code de la route)***

La Police municipale interpelle bien évidemment les automobilistes aux comportements inadéquats puisqu'en 2017 elle a apposé, toutes infractions confondues, 318'472 amendes d'ordre sur le territoire lausannois.

Sur ce chiffre, un peu plus de la moitié (177'863) l'ont été pour des infractions en lien avec le stationnement, dont 3'626 pour du stationnement sur les trottoirs. 108'628 ont concerné des infractions pour excès de vitesse, 21'898 pour des feux rouges et 10'083 des infractions à la circulation routière.

Pour 2018, et à ce jour, 4'763 amendes d'ordre infligées aux automobilistes concernent des problématiques en lien avec les cyclistes et/ou les piétons. Plus de 2'200 de ces amendes ont été apposées pour sanctionner des infractions mentionnées dans l'interpellation. Sur ces 2'200 amendes, 2'000 concernent le stationnement sur les trottoirs qui reste malheureusement un problème récurrent dans notre ville. Les autres 2'563 amendes, qui ne sont pas répertoriées par l'interpellatrice, concernent notamment le non-respect du signal de prescription « zone piétonne », le stationnement dans une zone piétonne à un endroit non désigné à cet effet et le stationnement avant un passage pour piétons, sur la ligne interdisant l'arrêt, jusqu'à 60 minutes.

**Question 4 :** *Est-ce que la Municipalité a l'intention de faire une campagne de prévention pour sensibiliser les automobilistes à l'existence des cyclistes et des piétons, au respect qui leur est dû et aux règles basiques à adopter ?*

Cette année déjà, une des campagnes de prévention organisées par la Police cantonale vaudoise dans le cadre de la police coordonnée, à laquelle participe la Police municipale, s'intitulait « Merci » et avait pour but de sensibiliser les usages aux problématiques observées autour de passages pour piétons. Elle s'adressait tant aux conducteurs progressant à l'approche de ceux-ci, qu'aux piétons traversant sur ces passages.

Il n'est pas exclu qu'une nouvelle campagne soit organisée, laquelle s'adresserait simultanément à plusieurs catégories d'usagers. Les campagnes sont toutefois priorisées en fonction des problématiques détectées tout au long de l'année sur les routes lausannoises. Il n'est pas possible de multiplier le nombre de messages de prévention au regard du risque important de minimiser l'impact de chaque démarche.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 25 octobre 2018.

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (V) :** – Je commence par déclarer mes intérêts : je suis une cycliste. Cette interpellation, cosignée par plusieurs partis et par plusieurs cyclophiles, que je remercie, est née de préoccupations et, un peu, de ras-le-bol quant à la manière dont les cyclistes sont considérés, alors même qu'ils sont pratiquement des héroïnes et des héros. Ce manque de considération doit absolument cesser.

Les déplacements à vélo présentent un grand nombre de qualités : pas de bruit, pas de pollution, pas de gaz à effet de serre. Ils ne produisent donc pas d'externalités négatives, dans le sens qu'ils ne contribuent pas aux problèmes de santé liés à la pollution, tels qu'asthme, problèmes respiratoires, problèmes cardio-vasculaires, cancers, et autres causes de décès prématurés.

En plus de réduire les problèmes de santé chez les autres en ne polluant pas, en général, les cyclistes sont en meilleure santé que la moyenne et, de ce fait, ils limitent les coûts de la santé en Suisse. Par ailleurs, les cyclistes ne contribuent pas à la coûteuse dépendance énergétique de la Suisse envers l'étranger, et ne soutiennent donc pas financièrement des régimes un peu douteux, mais fournisseurs de pétrole.

Finalement, les cyclistes participent aussi à une meilleure sécurité publique. Il y a en effet moins d'accidents entre les cyclistes et les piétons et entre les cyclistes entre eux qu'avec

le trafic motorisé. De plus, les vélos sont peu encombrants, autant sur la chaussée que pour leur parcage, et sont un moyen de transport beaucoup plus efficace en ville que les voitures. (*M<sup>me</sup> Gnoni montre une image.*) On peut voir la place que prennent les mêmes usagers en se déplaçant en trafic individuel motorisé, en bus ou en vélo.

Malgré tous les avantages que l'on a listés, l'absence de reconnaissance envers les cyclistes est patente. Ces derniers sont contraints de respecter les règles de circulation faites pour les voitures en raison de leur vitesse, de leur dureté, de l'encombrement, alors que ces règles leur sont par nature inadaptées. L'espace qui leur est réservé est tout petit, comme pour les piétons d'ailleurs, comme on peut le voir sur la deuxième image, qui est un peu plus bas. C'est une caricature, intitulée *The arrogance of space*, qui montre l'espace réservé aux piétons et aux cyclistes par rapport à l'espace réservé aux voitures.

Les cyclistes doivent faire face, dans ce tout petit espace, aux aspérités de la route, aux trous, bouches d'égout, travaux, aux routes non dégagées, aux voitures parkées sur les pistes cyclables et aux autres véhicules qui les empruntent. Ils se trouvent donc souvent coincés entre un bus et un SUV, ou à côté du LEB, ou entre une voiture et le trottoir pour faire face aux automobilistes, qui ne les voient pas ou ne veulent pas les voir, surtout qu'ils sont distraits par des téléphones portables problématiques, en constante augmentation.

Pour illustrer mes propos, je voulais vous montrer une autre image (*une image est projetée*). L'image du haut est une caricature, qui vous montre comment doit naviguer un cycliste, en évitant les trous, les voitures, en essayant de se déplacer dans cet environnement hostile, et dans l'image du bas – et encore, je n'ai pas trouvé d'image vraiment représentative de la situation en hiver –, la neige dégagee pour faire de la place aux véhicules est simplement déposée sur les pistes cyclables.

Donc, qu'ils respectent les règles ou non – eh oui, il y a des cyclistes au comportement dangereux et inapproprié, qui ne respectent pas les règles et, oui, ils doivent être sanctionnés –, les cyclistes sont la cible d'automobilistes, qui leur reprochent parfois d'être trop lents, de les faire se déplacer, voire simplement de faire usage de leur priorité. Lorsqu'on fait un film de prévention sur la sécurité des cyclistes, on dit qu'ils roulent comme des « cons » et on fait une boutade sur les décès – vous vous souvenez très probablement de la campagne de la Police cantonale vaudoise : « les cyclistes roulent comme des cons et ils crèvent » ; c'était plus ou moins le message donné.

Il y a quelques semaines encore, lors d'une conférence sur la mobilité de demain, l'Office fédéral des routes a stigmatisé les cyclistes dans une de ses interventions. Récemment, la RTS mettait en avant la vulnérabilité des cyclistes et des piétons par leur manque de visibilité et les désignait quasiment comme seuls fautifs des accidents. Et même la réponse de la Municipalité à mon interpellation minimise énormément la problématique et met en avant les cyclistes qui ne respectent pas les règles, en citant uniquement les accidents pris en charge par la police, alors qu'il en existe un bon nombre qui n'est pas dénoncé.

Rappelons par ailleurs que notre ville se place au dernier rang en ce qui concerne la gestion du trafic cycliste. Les cyclistes risquent effectivement leur vie pour un acte citoyen, voire militant, qui bénéficie à la société entière ; ce fait n'est ni reconnu ni valorisé. Alors que notre société fait face à de nombreux défis, qui pourraient en partie être relevés si plusieurs personnes se déplaçaient à vélo, il est grand temps de reconnaître le caractère vaillant des personnes qui choisissent le vélo pour se déplacer dans un environnement aussi hostile. Il est nécessaire que la place accordée aux cyclistes soit améliorée, et il est primordial de rappeler aux automobilistes les règles de base de la cohabitation entre les vélos et les voitures sur l'espace public ainsi, évidemment, qu'aux cyclistes, lorsque c'est nécessaire.

La Municipalité avait bien fait une campagne – « Gagnez en douceur » – sur la mobilité douce en ville, et nous la félicitons pour ceci, mais nous trouvons que deux aspects auraient mérité d'être évoqués : le renforcement de l'image des cyclistes et la prévention auprès de la mobilité dure. C'est pour cette raison que nous déposons une résolution.

## Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se positionne formellement quant au rôle positif des cyclistes et aborde les nombreux avantages qu'ils présentent, notamment pour le délestage du trafic, pour la santé publique (absence de pollution, amélioration de la forme physique moyenne, réduction du danger de la route), pour la souveraineté énergétique et pour la préservation du climat.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Je n'ai pas l'impression d'avoir fait un acte citoyen quand j'ai pris mon vélo par le passé. J'ai juste eu l'impression que c'était sympa ; pour moi, ce n'était pas pour la société, mais parce que cela me plaisait. Et je crois que les gens roulent à vélo parce qu'ils aiment bien, c'est tout.

La Ville de Lausanne a investi 3 millions pour la mobilité douce pour ces prochaines années. Je rappelle de plus que, chaque année, en Suisse, il n'y a « plus que » 220 morts sur les routes, dont 40 cyclistes, qui sont les seuls qui ne diminuent pas, tout simplement parce que certains engins sont conduits à plus forte allure et sont plus lourds et moins bien maîtrisés par les personnes qui les conduisent.

La publicité sur le sujet met en avant un tabou : le comportement des cyclistes. Vous me dites qu'il est stéréotypé ; je vous laisse juge. Je peux juste affirmer que les cyclistes et les piétons sont peut-être un peu moins respectueux des feux de signalisation, parce que cela ne leur coûte pas 250 francs quand ils sont grillés.

J'avance, en sachant très bien que ce n'est pas une volonté politique, que les cyclistes sont très rarement sanctionnés, même quand ils ne roulent pas à l'intérieur de la bande cyclable qui a été aménagée pour eux par le reste de la société.

Peut-être que c'est aussi un tabou, mais, il y a une semaine à peu près, je cheminai au Flon et j'ai vu un bus, qui n'avait peut-être pas suffisamment de place, qui a serré un cycliste dans le giratoire ; j'ai eu un peu peur pour le cycliste. Oui, les transports en commun sont aussi un danger pour les cyclistes, et pas un petit danger. Il faut se partager la route. Et Lausanne est une « paysanne qui fait ses humanités », mais qui n'a pas agrandi ses routes. C'est aussi pourquoi Lausanne a aussi peu d'avance par rapport aux aménagements, et les contributions fédérales s'y ajoutent.

Il y a une interpellation en route qui est efficace, parce qu'elle interpelle surtout le comportement de Pro Vélo dans les médias à propos du sujet du port du casque, qui risque de vous renseigner sur deux ou trois aspects au niveau des assurances.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Je me permets d'intervenir comme cosignataire de cette interpellation.

La réponse à cette interpellation montre bien que la Municipalité est sensible à toutes les formes de mobilité à Lausanne et veut intervenir sur la prévention avec tous les acteurs de la mobilité, mais force est de constater qu'il faut parfois plus insister sur certains points que sur d'autres.

On fait actuellement beaucoup de communications pour expliquer aux cyclistes ce qu'ils peuvent ou ce qu'ils doivent faire. Je peux prendre l'exemple de la dernière campagne que l'on a vu fleurir dans les rues de Lausanne, qui rappelle aux cyclistes qu'ils doivent rouler au milieu du giratoire. C'est très bien. Cela explique aux automobilistes que si un cycliste roule au milieu du giratoire, c'est ce qu'on lui demande de faire, et cela rappelle aux cyclistes de rouler au milieu du giratoire.

Pourquoi un cycliste doit-il rouler au milieu du giratoire ? Parce qu'on a remarqué que s'il roulait sur la droite, comme cela doit se faire sur la route, les voitures ont tendance à vouloir les dépasser pour gagner une demi-seconde, et quand elles sortent du giratoire, si le cycliste continue, il peut y avoir une collision. C'est là que l'interpellation essayait de

donner un conseil à la Municipalité. On proposait justement de changer cet état d'esprit, soit, au lieu de dire aux cyclistes qu'ils doivent rouler au centre du giratoire, on aurait pu dire aux automobilistes qu'ils ne doivent pas dépasser un cycliste dans un giratoire, car c'est dangereux. Du coup, plutôt que de mettre la responsabilité sur le cycliste, on rappelle à l'automobiliste qu'il a aussi une responsabilité, surtout envers un cycliste, qui est plus faible. Mais c'est aussi important de rappeler aux cyclistes leur responsabilité envers les piétons, qui ont, eux aussi, une responsabilité envers les cyclistes.

C'est vrai que, souvent, on place la responsabilité sur une seule personne, ce qui est plus problématique ; c'est un peu ce que cette interpellation essayait de mettre en évidence. La résolution de M<sup>me</sup> Gnoni nous semble rappeler cette volonté. Le groupe PLR soutiendra donc cette résolution.

**M. Bertrand Picard (PLR) :** – Mon collègue Klunge ayant dit à peu près ce que je voulais dire, de manière peu perceptible, mais l'ayant dit (*rires dans la salle*), je renonce.

**M. Claude Calame (EàG) :** – En tant que vieux cycliste qui parcourt les rues de Lausanne depuis plus de soixante ans, je ne peux évidemment que protester contre l'utilisation des trottoirs et des allées des parcs par les cyclistes, que ces cycles soient d'ailleurs autorisés ou non à le faire.

Un tel usage est d'abord dangereux – c'est évident – à l'égard des piétons, mais il est aussi contre-productif, en particulier pour nous, qui tentons de plaider, qui tentons aussi de travailler pour le tracé de pistes cyclables, si possible sécurisées, dans les rues de Lausanne. Dans cette attente, on ne peut que demander aux conducteurs de voiture de respecter celles et ceux qui utilisent un moyen de transport qui n'entraîne pas de pollution sonore non plus.

En l'occurrence, cela concerne tous les usagers et usagères de la voirie. C'est dans cette mesure qu'il y a quelques mois, j'ai déposé un postulat pour le respect mutuel des usagers de la route, toutes catégories confondues, quel que soit leur statut, dans le respect des règles de la circulation routière en rigueur, en particulier le 30 km/h. Je pense qu'il s'agit d'un problème global. On peut naturellement intervenir en particulier contre l'usage du trottoir par les cyclistes, mais le problème doit être posé de manière beaucoup plus complète.

**M. Vincent Brayer (soc.) :** – Le Parti socialiste est très heureux d'entendre ce soir le PLR défendre le vélo et la mobilité douce et rappeler que, bien souvent, c'est la personne la plus dangereuse qui est la mieux défendue, soit la voiture ou les déplacements motorisés.

Nous en prenons bonne note et nous estimons dès lors que le PLR soutiendra les différents postulats que nous avons déposés sur la mobilité, y compris le mien, qui se nomme « De la route à la rue », où nous demandons une meilleure gestion des différents flux de mobilité douce et de mobilité motorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, qu'ils ont, sauf erreur, pour l'instant peu soutenu.

Néanmoins, concernant la résolution de notre camarade Gnoni, qui n'est pas camarade de parti, mais camarade d'esprit sur ces questions de mobilité douce, nous la soutiendrons et sommes bien d'accord avec elle qu'il est important que la Ville continue son travail de pionnière sur des questions de mobilité douce et de gestion des flux.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Tout cela va dans le bon sens, et on ne peut que s'en féliciter. Je reproche à cet objet d'être un peu unilatéral. Les vélos ont, bien entendu, des droits, et il est important de les respecter et de les faire respecter. Ils ont aussi, il faut leur rappeler, des devoirs. M. Calame l'a souligné et, c'est assez rare pour le souligner, je suis d'accord avec lui.

Non, monsieur Brayer, le PLR n'est pas du tout opposé à la mobilité douce, et de loin. Seulement, on ne peut pas toujours donner la priorité à l'un par rapport à l'autre. Il faut peser tous les aspects du problème.

C'est assez cocasse, parce que, lorsque j'étais tout jeune, si j'ose dire, conseiller communal, j'avais déposé une motion – à l'époque le postulat n'existait pas –, qui demandait que l'on intervienne auprès des cyclistes pour qu'ils s'habillent de manière à ce qu'on les détecte. Il s'avérait qu'au mois de novembre, par exemple, à 5 h ou 6 h le soir, certains cyclistes n'avaient pas de feux ou étaient tout de noir vêtus, et les automobilistes avaient de la peine à les détecter. Cela va un peu mieux aujourd'hui. Mais ma motion a été balayée par la gauche de cet hémicycle, qui disait que, finalement, ce n'était le rôle de personne d'insister pour que les cyclistes soient vêtus de manière à ce qu'on les détecte. Maintenant c'est bien, ils ont des feux spéciaux, ils mettent des gilets jaunes (*rires dans la salle*), ou orange, peut-être. Tout cela va dans le bon sens et on ne peut que soutenir la résolution.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Une fois n'est pas coutume, je vais saluer les propos de notre collègue Calame, du moins en partie. J'apprécie son plaidoyer pour davantage de civisme de la part des cyclistes, ou du moins de la fraction de cyclistes qui s'exonère des règles applicables en matière de circulation routière.

Le ton de l'interpellation joue passablement sur l'opposition entre les vélos et les autres modes de transport, ceci alors que la gauche du Conseil communal passe son temps à nous expliquer qu'il n'y a pas lieu d'opposer les différentes formes de mobilité les unes aux autres. Il y a là une incohérence que, pour ma part, j'ai un peu de peine à comprendre.

La résolution est plutôt de type manifeste politique ; elle ne présente pas une demande concrète. On ne voit pas très bien en quoi elle aboutirait, puisqu'il s'agirait pour la Municipalité de se positionner. Il me semble qu'elle le fait déjà assez largement, notamment avec les préavis qu'elle nous soumet. J'ai encore un souvenir, il n'y a pas si longtemps, du réapprovisionnement du fonds pour la subvention d'achat de vélos électriques. Il me semble que c'est une manifestation assez concrète qui n'a en tout cas pas attendu cette résolution pour prendre forme.

La résolution demande aussi que la Municipalité « aborde les nombreux avantages » que les cyclistes présentent. De quelle manière s'agit-il pour la Municipalité d'aborder ces avantages ? Là non plus la résolution n'en dit pas mot. J'ai donc le sentiment qu'on a une résolution qui relève plutôt du manifeste politique que de la demande concrète.

Je sais qu'une fraction de ce Conseil communal adore les résolutions qui relèvent plus du signal politique que de demandes concrètes. Pour ce qui nous concerne, nous avons déjà eu l'occasion de manifester notre grande réserve face à cette façon de procéder. Il me semble que si l'on voulait vraiment aller dans le sens de cette résolution, il faudrait déposer un postulat qui, pour le coup, formulerait une demande un peu plus précise et concrète. Franchement, là, je ne sais pas sur quoi je vote. Donc, en l'état, notre groupe penche plutôt pour un refus, éventuellement une abstention, voire une hypothétique acceptation à la lumière des éclaircissements qui pourront être apportés sur le contenu concret de cette résolution que, pour l'heure, nous avons un peu de peine à saisir.

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller (CPV) :** – J'ai beaucoup d'admiration pour tous les gens qui font du vélo en ville, avec leurs enfants, par tous les temps. Vraiment, chapeau ! J'en serais bien incapable, car j'ai affreusement peur d'aller à vélo. Du coup, je me sens très coupable de ne pas pouvoir en faire dans cette ville ; de plus, j'ai un certain âge. Je pense donc que l'on doit respecter le fait que tout le monde ne peut pas faire du vélo, mais bravo à ceux qui en font.

Je voudrais que l'on rappelle aussi aux cyclistes qu'ils doivent respecter les piétons. J'habite dans une rue à sens unique, où il y a un espace de rencontre. Il y a régulièrement des vélos qui font beaucoup plus que du 20 km/h, et il y a parfois des vélos cargos, avec une cargaison à l'arrière. Très souvent, les cyclistes ne se rendent pas compte qu'ils font peur aux piétons. Je rejoins donc MM. Calame et Christe, il faut rappeler à tout le monde qu'il faut avoir du respect pour les autres, que ce soient des automobilistes ou des piétons.

Donc, bravo aux cyclistes, mais pensez aussi aux piétons. La majorité de notre groupe soutiendra la résolution.

**M<sup>me</sup> Laura Manzoni (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra cette résolution. Je suggère que la population lausannoise soit régulièrement informée des bienfaits de la mobilité douce, par exemple par le biais du journal communal, tout comme les Services industriels arrivent à mettre en valeur leur travail par le biais d'une brochure envoyée dans les ménages avec la facture.

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (V)** : – Merci pour les commentaires positifs sur la résolution, aussi ceux de M. Christe, que je tiens à rassurer. Effectivement, il s'agit d'une prise de position symbolique. Nous reviendrons avec un objet faisant une demande plus concrète, mais je pense que c'est important que la Municipalité répète et mette en avant, comme vient de le dire M<sup>me</sup> Manzoni, les bienfaits de la mobilité douce.

Je voulais aussi rassurer M<sup>me</sup> Messere, les cyclistes paient également 250 francs d'amende s'ils brûlent un feu rouge. Comme je l'ai dit dans mon interpellation, et comme je l'ai répété dans mon intervention, il y a aussi des cyclistes qui ne respectent pas les règles de la circulation. Mais, parfois, on doit monter sur les trottoirs juste parce que c'est trop dangereux de rouler sur la route et que l'on se met en danger ; donc on le fait. Mais il faut effectivement le faire en respectant tous les autres usagers, y compris les piétons. C'est bien de cela qu'il s'agit quand on parle d'une cohabitation saine et bienveillante.

La discussion est close.

**La résolution est acceptée avec une dizaine d'avis contraires et 7 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : «La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se positionne formellement quant au rôle positif des cyclistes et aborde les nombreux avantages qu'ils présentent, notamment pour le délestage du trafic, pour la santé publique (absence de pollution, amélioration de la forme physique moyenne, réduction du danger de la route), pour la souveraineté énergétique et pour la préservation du climat ».*

La séance est levée à 20 h 15.

## Deuxième partie

Membres absents excusés : Mmes et MM. Caroline Alvarez, Pierre Conscience, Xavier de Haller, Alice Genoud, Jean-Daniel Henchoz, Musa Kamenica, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, André Mach, Jean-Luc Masson, Axel Marion, Sophie Michaud Gigon, David Raedler, Jacques-Etienne Rastorfer, Philipp Stauber, Thanh-My Tran-Nhu, Vincent Vouillamoz.

Membres absents non excusés : Mmes Astrid Lavanderos, Antonella Vonlanthen.

Membres présents	81
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	2
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 20 h 45, à l'Hôtel de Ville.

### **Interpellation urgente de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Rapport contrasté sur la politique de lutte contre le deal à Lausanne : quelles mesures correctives ? »**

#### Développement

Le 26 février 2019, la Municipalité communiquait la publication d'une étude comparative entre les villes de Lausanne, Berne et Zürich sur le deal de rue. Ses conclusions, reprises par les médias 24h et rts.ch, sont peu flatteuses pour la ville de Lausanne. L'étude tire, en effet, un bilan contrasté du dispositif que la Municipalité a nouvellement mis en place, constat qui devrait amener la municipalité à prendre de manière urgente des mesures correctives si elle entend lutter efficacement contre l'ensemble des conséquences du trafic et de la consommation de stupéfiants.

L'étude dont il est fait mention est signée par l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne ainsi que par Addiction Suisse. Elle reconnaît que le « dispositif ilôtier » mis en place à Lausanne depuis juin 2018, et consistant en une présence accrue de policiers en uniforme dans les six « hots spots » identifiés de 8h00 à 22h00 (porté à de 07 h à 23h), peut diminuer la visibilité du deal de rue en journée dans les quartiers spécifiquement visés. Toutefois, les limites intrinsèques de ce dispositif sont également soulignées par les auteurs.

1. Le nouveau dispositif contre le deal de rue instauré par la Ville de Lausanne depuis juin 2018 se concentre exclusivement sur la dissuasion du deal et sur les « schémas répressifs traditionnels » pour préserver l'espace public, et n'inclut pas des mesures de prise en charge active des consommateurs par le biais de mesures centrées sur la prévention et la réduction des risques.
2. Le risque existe que les ressources massives que doit investir la police pour maintenir ce dispositif qui a impliqué une importante augmentation budgétaire pèjorent les autres missions de la police, conduisent à des sous-investissements ailleurs menant in fine à une résurgence de problèmes de criminalité que l'on croyait sous contrôle.
3. La comparaison avec les villes de Zürich et Berne pointe l'absence cruelle à Lausanne d'une coordination entre les services et à l'intérieur des services concernés principalement les services de police et l'observatoire de la sécurité [direction sécurité et économie], les services sociaux [direction sport et cohésion sociale], et la santé et prévention [direction enfance, jeunesse et quartiers]).
5. Alors que Zürich et Berne ont mis en place des équipes de travailleurs sociaux de rue collaborant avec des unités policières spécialisées et avec des structures sociales telles

que les espaces de consommation sécurisés et les offres d'hébergements à bas seuil, le dispositif nouvellement mis en place à Lausanne n'implique que les forces de police traditionnelles, pour qui le travail de proximité et l'occupation de l'espace public ne sont pas des tâches nécessairement reconnues comme étant prioritairement de leur ressort. Et faut-il le rappeler, Lausanne n'emploie à l'heure actuelle que quatre travailleurs sociaux hors murs pour l'ensemble de son territoire.

6. Le micro-deal à l'intérieur des espaces de consommation sécurisés est reconnu comme une mesure efficace à Berne comme à Zürich pour réguler et contrôler le trafic de stupéfiants, mais n'est pas considéré à ce stade à Lausanne.

La Municipalité, qui a le mérite d'avoir commandité cette étude externe, semble avoir pris acte de ce diagnostic sévère pour Lausanne ; elle promet, dans son communiqué de presse, d'étudier les pistes mentionnées dans les conclusions et de réfléchir aux moyens d'accroître les collaborations interservices. Cette déclaration d'intention encore vague sur un sujet de santé publique majeur qui touche aux premiers lieux les habitantes et habitants nous amène à demander les précisions suivantes quant à la position de la Municipalité et aux mesures correctives urgentes qu'elle pourrait mettre en place :

1. Quel regard porte la Municipalité sur la critique émanant du rapport quant au fait que son nouveau dispositif de lutte contre le deal de rue serait uniquement répressif et négligerait la coordination avec les aspects de prise en charge des consommateurs et de réduction des risques ?
2. Comment la Municipalité compte-t-elle prendre en compte la critique issue du rapport que les nouvelles missions d'occupation de l'espace public assignées à la police ne correspondent pas à la vision du travail policier dans le corps de police lausannois et induisent le risque d'une sous-dotation de ressources dans les autres missions stratégiques du corps de police ?
3. La Municipalité est-elle prête à réfléchir à la reconstitution d'une unité d'intervention sociale composée de travailleurs sociaux et venant compléter ou décharger les missions de la police ?
4. La Municipalité a-t-elle déjà réfléchi au rôle que pourraient jouer les correspondants de nuit ainsi que les travailleurs sociaux hors murs, actuellement largement sous-dotés en ressources humaines dans l'amélioration du dispositif lausannois de lutte contre le deal de rue ?
5. La Municipalité envisage-t-elle une augmentation des ressources humaines dans les services socio-sanitaires concernés par la problématique du deal de rue, comparable à celle qui a été accordée à la police ?
7. Quel est l'avis de la Municipalité sur l'opportunité de suivre les expériences bernoises et zurichoises sur une gestion tolérante du deal au sein d'espaces de consommation ?
8. La Municipalité peut-elle décrire avec précision ce qu'elle entend changer au dispositif actuel de lutte contre le deal suite à la publication de cette étude montrant les limites de la pratique lausannoise en la matière ?
9. Quel serait l'impact sur le budget des mesures correctives que la Municipalité entend mettre en place ? S'agirait-il d'une nouvelle distribution du budget prévu pour le nouveau dispositif policier de lutte contre le deal de rue ou d'une augmentation du budget prévu pour les acteurs socio-sanitaires concernés par la problématique du deal de rue ?

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Mon interpellation concerne un rapport corédigé par Addiction Suisse et l'Ecole de sciences criminelles de l'Université de Lausanne. Il s'agit d'une étude comparative sur le deal de rue, qui compare les villes de Lausanne, Berne et Zurich, et qui repose sur une revue de la littérature scientifique et sur les interviews de vingt-deux experts concernés par la problématique dans ces villes.

Tout d'abord, il faut féliciter et remercier la Municipalité d'avoir commandé ce rapport, et d'avoir accepté de le publier en toute transparence. Cette transparence et cet effort nous aident grandement dans nos tâches de conseillers communaux, puisque nous avons, grâce à cette initiative, une étude d'experts à disposition, qui développe une approche qui, je crois, est probablement plus objective et plus rationnelle que les propos que nous avons pu tenir dans ce cénacle. C'est une étude qui nous permettra d'avancer de manière constructive, en évitant certains blocages moraux et émotionnels, et un certain conservatisme, qui nous empêche parfois d'avancer au sein de ce Conseil.

Faire recours à des experts pour ce type de problématique est une démarche positive. Pour citer les propos d'un PLR genevois, et je m'excuse si je déforme quelque peu ses propos, parce qu'ils m'ont été rapportés, « la drogue est un sujet trop important pour en faire un sujet politique ». J'aimerais essayer de me tenir à ces propos dans mon intervention et de vous rendre compte du contenu de ce rapport de la manière la plus fidèle possible pour, ensuite, enchaîner sur mes questions à la Municipalité.

Pour commencer, rappelons qu'il est question du nouveau dispositif de lutte contre le deal de rue à Lausanne. Il s'agit de quarante nouveaux ETP dans le cadre des forces de police sur une durée de douze mois. Le coût de cette mesure est évalué à environ 3 millions supplémentaires par année au budget de la Ville et, en tout, quarante policiers pourront être activés sur la problématique du deal de rue à Lausanne. Le dispositif en soi, c'est une présence policière en uniforme sur six *hot spots*, avec une présence de 7 h jusqu'à 23 h, formant un maillage, ou un réseau d'îlots, en quelque sorte.

Que nous dit le rapport sur ce dispositif ? Il faut être précis, car je suppose que les différents groupes de ce Conseil pourraient avoir des interprétations différentes de ce qui est pourtant dit clairement dans ce rapport. Je vous cite la page 13 : « la présence de policiers en uniforme, mise en place le 15 juin 2018, est jugée efficace par les répondants ». Une phrase très courte, qui repose sur la méthode suivante : les experts, donc les auteurs du rapport, ont interrogé des acteurs lausannois sur l'efficacité du dispositif et sur ce qu'il en ressort. C'est un jugement positif, c'est-à-dire que le dispositif serait efficace.

Cependant, il faut lire plus loin, car le rapport émet lui-même un certain nombre de bémols importants. Si vous avez lu la partie qui fait la revue de la littérature scientifique, elle montre que le dispositif n'est pas optimal, compte tenu de ce que l'on sait dans les cercles scientifiques qui s'intéressent au dispositif policier traitant du deal de rue. Selon les auteurs, le dispositif lausannois reste calqué sur des schémas répressifs traditionnels, même si la Municipalité s'en est parfois défendue en parlant de prévention de l'acte de vente de stupéfiants.

Les auteurs proposent également une classification des types d'interventions policières que l'on peut avoir face au deal de rue, et ils proposent une classification en quatre domaines. Selon eux, on peut classer la modalité d'intervention lausannoise comme une intervention policière axée sur les points chauds – *hot spots* en anglais. Dans la littérature, il est reconnu que ce type d'intervention peut avoir une efficacité à court terme, par contre, les effets à long terme sont moins clairs. Et là, je fais référence à la page 10, qui mentionne clairement que les dealers s'adaptent aux pratiques policières. A la suite de déploiements policiers sur les points chauds, on observe trois types de report du deal : un report spatial, un report temporel, un report d'activité – ce sont donc d'autres formes de criminalité.

En ce qui concerne ces reports, deux ont été constatés à Lausanne : il s'agit du report spatial – dans les bus, mais aussi dans d'autres quartiers de la ville – et d'un report temporel, c'est-à-dire, après la période d'activité de la présence policière, donc après 23 h. Dans le rapport, il est également dit que, malgré ces reports, dans l'ensemble, la visibilité du deal se serait amoindrie.

Les auteurs ne s'arrêtent pas là. Après avoir dit que ce n'est peut-être pas un modèle efficace sur le long terme, ils suggèrent une alternative du point de vue de l'intervention

policière. Une alternative policière considérée comme meilleure, à la fois du point de vue de la littérature scientifique, mais également parce qu'elle est en partie employée dans les villes de Berne et de Zurich. Selon la terminologie des auteurs du rapport, il s'agit du modèle d'intervention de police basé sur la résolution de problèmes. En quoi consiste cette alternative ? Il s'agit simplement de partir des prémisses qu'il ne doit pas y avoir de monopole du rôle de la police dans la dissuasion ou la répression du deal ; la lutte contre le trafic de stupéfiants ne devrait pas incomber uniquement aux forces de l'ordre. Il serait plus efficace de nouer des partenariats sur le terrain avec des acteurs se situant en dehors de la chaîne pénale, j'ai nommé les acteurs dans le domaine sociosanitaire.

Cette manière de faire permettrait une approche ciblée, qui offrirait une analyse et des réponses plus en profondeur aux problématiques rencontrées sur le terrain. Les auteurs du rapport ont cette formulation très explicite : « l'approche la plus efficace contre les infractions liées aux stupéfiants est ce modèle d'intervention de police basé sur la résolution de problèmes ». Cela veut dire concrètement que les actions policières devraient être conjuguées à des mesures de prévention « situationnelles », afin de rendre un *hot spot* moins attractif, en les couplant avec une prise en charge sociomédicale des consommateurs. Vous trouverez cette information à la page 10 du rapport.

A cette revue de la littérature s'ajoute la comparaison empirique à proprement parler avec les villes de Berne et de Zurich, qui montre que ces villes sont beaucoup plus proches de ce modèle de résolution des problèmes de deal. L'approche utilisée à Berne et à Zurich est plus globale, elle ne se limite pas aux problèmes de la préservation de l'espace public. Je crois que c'est important et qu'il faut le dire. Quand on fait de la lutte contre le deal de rue le cœur d'un dispositif, on évacue en partie la problématique de la prise en charge active des consommateurs et de la prévention auprès des consommateurs. C'est un point important, et c'est une erreur qui est, de l'avis des auteurs, moins commise à Berne et à Zurich.

Cela signifie concrètement qu'à Berne, comme à Zurich, il y a une coordination forte entre les services concernés et à l'intérieur des services concernés, ce qui n'existe pas à Lausanne. Cette coordination devrait concerner en priorité bien sûr les services de police, mais également l'Observatoire de la sécurité, qui est du même dicastère. Mais il n'y a pas que ces services de police, il y a également les services sociaux, la santé et la prévention, qui sont du ressort respectivement de la Direction du sport et de la cohésion sociale, ainsi que de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers.

Sur le terrain, dans les dispositifs mis en place à Berne et à Zurich, des équipes de travailleurs sociaux de rue collaborent avec la police et les structures sociales spécialisées, comme les espaces de consommation et les dispositifs d'encadrement ou d'accueil à bas seuil. Ces équipes travaillent ensemble sur le terrain et ne laissent pas la police s'occuper seule de cette problématique. Il y a également une gestion et un contrôle géographique du deal, puisque, finalement, le trafic est jugulé dans des endroits sécurisés et reconnus, comme à proximité des espaces de consommation sécurisée.

Il y a enfin un dernier élément, qui apparaît comme potentiellement problématique aux yeux des auteurs, soit les ressources. Il y a deux remarques à faire. Il y a d'abord le risque que les ressources désormais utilisées par la police pour assurer ce dispositif îlotier ne soient plus présentes pour d'autres tâches absolument essentielles de la sécurité à Lausanne et, à terme, c'est la sécurité en général qui en pâtira. Ensuite, l'évolution des ressources ; l'attribution budgétaire à la police a constamment augmenté, et a augmenté de manière ostentatoire pour mettre en place ce dispositif de lutte contre le deal. Par contre, du côté des services sociosanitaires, c'est un peu la disette. L'évolution du dispositif depuis son introduction est mal partagée entre les quatre piliers de la politique de la drogue.

Avant de passer aux questions, j'aimerais vous faire part d'une dernière réflexion, qui résume bien la situation actuelle, selon moi. Cette réflexion se situe en page 22, et dit tout simplement que la rupture qui a eu lieu à Berne et à Zurich ne s'est pas encore produite à

Lausanne. Cette phrase dit bien ce qu'elle veut dire, c'est qu'un tel changement de la vision de la lutte contre la drogue centrée sur la répression, par la présence policière – on peut employer les termes répression ou dissuasion, mais ce n'est toujours pas de la prévention –, ne constitue pas la rupture nécessaire entre un paradigme centré sur la répression et un futur paradigme, encore à développer à Lausanne, centré sur la prise en charge des consommateurs et sur la prévention. Et c'est bien sur ce plan que le dispositif mis en place à Lausanne doit être amélioré. Je vous annonce directement que j'ai une résolution, que je présenterai après le jeu des questions et réponses avec la Municipalité.

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je répondrai aux différentes questions, ainsi que mes deux collègues, M. Tosato et M. Payot. Evidemment, il s'agit d'une position municipale.

J'aimerais également remercier l'interpellateur pour ses questions, qui permettent de développer les conséquences de la publication de ce rapport sur le deal de rue. Il avait été demandé dès décembre dernier, et il a été relancé suite à l'accélération des difficultés liées au deal de rue à l'intention d'un certain nombre d'acteurs sociaux et de conseillers et conseillères communaux qui ont conduit à la mise en place du dispositif contre le deal de rue le 15 juin passé.

Comme cela a été dit par le conseiller Dupuis, ce rapport a été rédigé par le professeur Esseiva, directeur adjoint de l'Ecole de sciences criminelles de l'Université de Lausanne, par M<sup>me</sup> Christine Burkhart, doctorante auprès de ce même professeur, ainsi que par Franc Zobel, directeur adjoint d'Addiction Suisse. MM. Zobel et Esseiva sont également les auteurs de l'enquête MARSTUP sur les stupéfiants, qui est un des documents de référence dans l'analyse des stupéfiants retrouvés dans les eaux usées, en particulier à Lausanne. Vous savez que le thème des eaux usées m'intéresse tout particulièrement.

Il est important de relever que le dispositif dissuasif mis en place en juin 2018 a eu un impact important sur l'espace public au centre-ville de Lausanne. Les données à disposition montrent que, lorsqu'il y a des policières et des policiers visibles, en uniforme, le trafic ne se fait simplement pas à proximité. La rue n'est alors plus utilisée comme lieu de vente de drogue. Néanmoins, les constats réalisés sur le terrain montrent que les efforts doivent être maintenus, sans quoi la situation pourrait, vraisemblablement, à nouveau se détériorer. Il s'agit d'un travail permanent.

Le dispositif est, certes, assuré par les forces de l'ordre, mais il n'en est pas moins préventif. On peut s'offusquer du choix des mots, mais il est, de notre point de vue, préventif, dans la mesure où il prévient la commission d'un certain nombre d'infractions, et puis il est dissuasif. Les interventions de police sont rares, dans la mesure où le trafic ne se fait pas en présence de la police lorsqu'elle est visible.

Pour répondre plus directement à la première question, la Municipalité a souhaité prendre des mesures d'urgence pour lutter contre l'appropriation de l'espace public par des trafiquants de drogue. La mesure prise, consistant à assurer une présence policière dans six points chauds de 8 h à 22 h, puis de 7 h à 23 h depuis janvier, porte ses fruits. Comme mentionné plus haut, cette mesure doit se pérenniser et s'accompagner de réflexions coordonnées sur le travail de réduction des risques et de gestion des effets de la consommation de drogues sur le domaine public. L'effet préventif se concrétise par l'empêchement pour les vendeurs de drogue de conclure leur transaction dans la rue.

J'ajoute une information qui n'a pas forcément été reportée hier dans le cadre de la présentation des chiffres de la criminalité. On assiste, du fait des stratégies mises en place, à une diminution du nombre de dénonciations pour infractions à la Loi sur les stupéfiants. Nous ne sommes pas dupes, les acheteurs et les vendeurs n'ont évidemment pas disparu, et les besoins en produits stupéfiants n'ont évidemment pas disparu. Toutefois, le nombre

d'infractions dénoncées dues aux stupéfiants est un indicateur du travail de la police. Le nouveau dispositif mis en place a donc conduit à une diminution du nombre de dénonciations. C'était un des effets positifs de ce dispositif, puisqu'il réduit largement la confrontation et les difficultés grâce à cette présence visible.

Pour répondre à la deuxième question, la mission assignée à la Police municipale de Lausanne fait partie intégrante des tâches policières, même si la présence durable, visible, en uniforme dans la rue, organisée selon les modalités actuelles, ne s'était plus pratiquée depuis un certain temps. Seule une petite partie du personnel, de plus en plus ténue, ne se reconnaît pas encore dans ce rôle de proximité et de contrôle de zone. L'utilité avérée de cette mission, notamment son effet préventif, le soutien de la population et des commerçants notamment, illustre de manière positive ce rôle, et les mentalités évoluent.

Les cadres du Corps de police sont très attentifs à l'acceptation de cette mission prioritaire et ne cessent de lui donner le sens nécessaire. L'attribution de personnel nécessaire à l'accomplissement de cette mission ne pèse pas les activités stratégiques du Corps de police. L'effet préventif de l'effort principal sur la visibilité apporte également des effets positifs sur la commission d'autres délits sur le domaine public, ce qui permet d'équilibrer la charge de travail entre ces activités préventives et d'autres, plus réactives. J'ajoute que lors du rapport de Corps, cette mission a été rappelée tant par les autorités politiques que par le commandant de la police.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Pour répondre à la troisième question, l'Unité d'intervention socioéducative de terrain (UNISSET) a été créée en 2002 et abandonnée en 2011. Sa mission, qui s'inspirait du projet zurichois SIP, pour *Sicherheit - intervension - Prävention*, associait lutte contre les incivilités et travail social. En automne 2015, l'unité des correspondants de nuit est entrée en fonction, avec comme objectif d'encadrer les noctambules dans l'espace public, afin de préserver une bonne qualité de vie en ville, particulièrement les soirs de fin de semaine. Si les usagers de drogue récréative sont touchés par les mesures mises en place par les correspondants de nuit, ce n'est pas le cas des usagers de drogue actifs et précarisés, qui ne sont pas ou peu touchés par cette mesure.

Dans le dispositif addictions, nous soutenons financièrement l'équipe des intervenants de rue de la Fondation du Relais, qui propose un accompagnement individuel pour les consommateurs de drogue, met en place des actions communautaires, ainsi que des présences actives dans l'espace public, et y consacre 1,2 emploi à plein temps. Il y a également deux intervenants sociaux de l'Espace qui mènent des actions dans l'espace public, particulièrement à la Riponne, pour un équivalent de 0,2 emploi plein temps.

La Canton finance la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme et coordonne la prévention du milieu festif, notamment avec le programme Night life Vaud, un projet de prévention et de réduction des risques sur les thématiques de la santé sexuelle et de la consommation de drogues et d'alcool. Forte de ce qui se fait déjà, la Municipalité a étudié les pistes mises en évidence par l'étude que vous avez citée. La Municipalité est ouverte à étudier des solutions de mesures d'intervention sociale dans l'espace public, destinées spécifiquement aux personnes toxicomanes précarisées.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – L'action des travailleurs sociaux hors murs relève du pilier de la prévention, tandis que le deal de rue est typiquement objet de la répression. Leur action ne concerne donc pas le dispositif de lutte contre le deal de rue, mais s'inscrit plutôt dans les quatre piliers contre la toxicomanie.

Les travailleurs sociaux hors murs ont joué un rôle de prévention sociale ciblée sur la jeunesse ; ils vont à la rencontre des jeunes, là où ils se trouvent, et tentent de répondre à leurs demandes en les orientant dans leurs démarches et en favorisant le développement de compétences en offrant une médiation. Le dispositif communal s'adressant aux jeunes comprend un médiateur sportif, la permanence pour les jeunes de la Borde, ainsi que les 17 lieux d'animation socioculturelle de la FASL. L'articulation entre répression,

prévention sécuritaire, prévention sociale et gestion de l'espace public est assurée au niveau opérationnel par la plateforme Incivilités, sous la responsabilité de l'Observatoire de la sécurité et, au niveau politique, par la Municipalité et ses délégations en matière de deal et de sécurité.

D'autres structures de collaboration existent dans le domaine des addictions et de la précarité à Lausanne, notamment des représentants des associations concernant la police et du social.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Les correspondants de nuit ont pour mission d'aller à la rencontre des usagers de l'espace public en soirée pour prévenir et désamorcer les conflits. Le Conseil s'est d'ailleurs prononcé très largement sur le préavis y relatif. Les effectifs ont été renforcés en 2018 pour remplir des prestations étendues – horaires et lieux d'intervention, prise en charge d'interventions suite à des appels au 117, sur délégation de la police. Ils n'ont pas de pouvoir contraignant et, de ce point de vue, il leur est impossible d'agir sur la vente illicite de produits stupéfiants.

Les dealers ont parfois montré des signes de tension à la vue d'uniformes, ce qui n'est pas gênant. Pour la majorité des personnes concernées, leur difficulté à s'exprimer en français rend la médiation difficile. Toutefois, une action auprès des personnes toxicomanes pourrait être testée, selon des objectifs fixés à un dispositif cohérent, définis par la Municipalité, mêlant notamment aide sociale, prévention des risques dans le domaine des addictions, médiation dans l'espace public, répression de la vente, comme cela a été dit, et des incivilités.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Pour répondre à la cinquième question, les services sociosanitaires œuvrant sur le territoire lausannois délivrent des prestations en faveur de personnes toxicomanes précarisées et de personnes touchées par la grande marginalisation.

Les prestations délivrées par ces services sont tant de compétence cantonale que communale. La Municipalité a augmenté les ressources humaines par la mise en place d'un espace de consommation sécurisé, pour plus d'un million de francs par année. Le public accueilli dans ce cadre est directement concerné par la problématique du deal de rue.

D'entente avec le Canton, la Municipalité a accepté d'étendre l'échange de matériel stérile au Répit, espace d'accueil d'urgence de nuit. Actuellement, le dispositif addictions finance, pour environ 3 600 000 francs, des institutions actives dans des domaines de la réduction des risques à l'usage de drogues. Il s'agit de l'Association l'Eveil, de l'Association Fleur de Pavé, le Rel'Aids de la Fondation Le Relais, de l'Association SPort'Ouverte, de la Fondation Mère Sophia et de la Fondation ABS.

Par ailleurs, il est à rappeler l'existence de l'instance de pilotage du dispositif addictions, ainsi que de la Plateforme Seuil Bas, qui réunissent les différentes institutions de la région lausannoise, y compris la Direction générale de la santé, anciennement Service de la santé publique, le Corps de police, le Service de la propreté urbaine et celui des parcs et domaines pour permettre la coordination des actions menées. Une nouvelle fois, comme déjà mentionné dans la réponse à la question 3, la Municipalité est ouverte à étudier une augmentation des ressources humaines pour répondre aux mesures d'intervention sociale dans l'espace public.

Pour répondre à la sixième question, un échange de biens en vue d'une consommation immédiate est accepté au sein des locaux de la Fondation ABS. L'évaluation de cette expérience-pilote nous permettra de déterminer avec les professionnels du domaine du social et de la sécurité, ainsi qu'avec les usagers, l'opportunité de tester ce que vous appelez une gestion tolérante du deal, comme à Berne et à Zurich.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Pour répondre à la septième question, la Municipalité a pris acte des conclusions du rapport mandaté récemment. Elle doit encore se positionner sur les changements organisationnels à venir. Il

est certain qu'elle mettra en place des structures permettant de prendre en compte les recommandations du rapport et vous en informera. Le cas échéant, certaines mesures nécessiteront l'aval du Conseil communal dans le cadre de ses compétences.

Pour répondre à la huitième question, au vu du succès des mesures prises depuis juin 2018, elles seront reconduites. L'effet de ces mesures sur la population toxicomane n'est pas encore précisément connu. C'est en fonction de la présence policière dans l'espace public, qui sera maintenue, que des mesures d'accompagnement devront être étudiées.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – A nouveau, merci à la Municipalité pour cette réponse coordonnée et relativement précise, compte tenu du faible délai entre la publication de ce rapport et aujourd'hui, où nous avons ce débat en plénum.

La coordination des réponses me mène à penser qu'il y a peut-être la lumière au bout du tunnel s'agissant de la politique plus globale de la drogue à Lausanne. Je dois aussi faire part de ma satisfaction quant au fait que non seulement la Municipalité a commandé une étude externe, mais, de plus, elle semble prête à prendre les mesures qui vont effectivement dans le sens de ce que les experts recommandent, ce qui est, il me semble, assez rare du point de vue des collectivités publiques pour être souligné. Souvent, les rapports d'évaluation finissent dans un tiroir, qui n'est jamais ouvert, à part par l'archiviste une fois tous les trente ans, avant l'élimination finale par les services de la Municipalité ou de la collectivité concernée.

Cela étant dit, les bonnes nouvelles concernant le traitement de cette interpellation urgente sont la démonstration que la Municipalité est prête à réfléchir à de nouvelles formes de coordination institutionnelle et d'intervention sur le terrain, qui sont deux points centraux évoqués par les experts. Reste un troisième qui me semble vital, et là je me permets de remettre ma casquette de politicien rouge (*rires dans la salle*). Je pense qu'il faut adopter des lunettes, toujours rouges, mais avec une optique dégrossissante sur la problématique du deal pour quitter cette focalisation et essayer d'adopter une vue plus large, avec des lunettes à large angle, sur la question de la politique de lutte contre la drogue ; c'est bien de cela qu'il s'agit quand on parle du deal de rue. On est face à un symptôme d'une problématique plus large, qui est celle de la consommation de drogue. Il est bien clair que Lausanne ne peut pas régler toute seule la problématique de la drogue, qui est une problématique internationale qui ne se limite pas aux frontières de la Suisse.

Mais la Ville de Lausanne a une marge de manœuvre qui dépasse la gestion de l'apparition d'un symptôme dans l'espace public et la gestion de la présence de dealers dans les rues. Même si c'est un aspect important, il ne s'agit que d'un symptôme. C'est un aspect important, comme cela a été dit par certains conseillers communaux, pour rassurer la population et retrouver la maîtrise de la rue, qui est, bien sûr, quelque chose d'important, mais c'est peut-être plus important pour la sécurité publique que pour la lutte contre la drogue à proprement parler.

La lutte contre la drogue passe par des mesures qui sont parfois en dehors du champ précis de la dissuasion et de la répression. L'exemple le plus flagrant que l'on peut donner en appui à cette assertion, c'est le fait que, dans les années 2000, les chiffres d'Addiction Suisse montraient l'apogée de la consommation de cannabis chez les jeunes. Les jeunes, dont je faisais partie, se fournissaient alors en diverses formes de cannabis chez les paysans, directement à côté de chez eux, ou le commandaient par voie postale. Je me rappelle le nom d'un village, Litzistorf (*rires dans la salle*). Toute ressemblance avec le nom de famille d'une conseillère municipale est, bien sûr, fortuite, mais, oui, à Litzistorf, vous pouviez commander des quantités très élevées de cannabis – jusqu'à 100 g –, qui vous était délivré par voie postale.

Depuis 2008, depuis que nous avons renforcé la répression sur la vente de cannabis par les paysans ou par les lieux de vente qui étaient auparavant tolérés, savez-vous quel est le prix de 100 g de cannabis sur le marché noir du deal, dans une ville comme Lausanne ? Je

pense que vous ne voulez pas savoir ; cela peut se chiffrer en dizaines de milliers de francs pour quelque chose pour laquelle on dépensait quelques centaines de francs auparavant.

Donc, quand on parle de l'influence du deal de rue à Lausanne, il faut savoir que, depuis 2008 et l'intensification de la répression, on parle d'un marché noir qui a explosé pour atteindre aujourd'hui une valeur d'un milliard, rien que pour le cannabis, à l'échelle de la Suisse. On sait qu'actuellement, toujours d'après les chiffres qui nous sont donnés par une institution à laquelle M. Hildbrand a fait référence, le cannabis constitue toujours l'essentiel des transactions dans le cadre du marché noir dans les rues de Lausanne.

Il faut donc non seulement prendre des mesures précises au niveau institutionnel sur le terrain, mais il faut également un changement de paradigme. J'espère qu'on l'effectuera tous ensemble, au sein de ce Conseil communal, pour appuyer désormais une approche plus holistique de la problématique de la drogue. J'aimerais conclure mon intervention par la présentation de ma résolution, qui se veut, elle aussi, constructive, comme j'ai essayé de l'être tout au long de cette présentation.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente une communication détaillée sur l'évolution qu'elle entend donner à son dispositif de lutte contre le deal de rue ainsi que sur les mesures concrètes qu'elle compte prendre suite au « Rapport sur le deal de rue » daté du 19 décembre 2018 dans les plus brefs délais.

#### **Interpellation de M. Denis Corboz (soc.) : « Deal de rue : état de la situation »**

##### Développement

Depuis le début de l'année, le Parti socialiste lausannois s'est inquiété de la situation du deal de rue à Lausanne, via deux interpellations différentes (le 13.02.2018 « interpellation de Benoît Gaillard et crts - Sécurité publique, quel est le plan ? » et le 22.05.2018 « interpellation d'Anne-Françoise Decollogny- Deal de rue et vie de quartier »). Le PS est intervenu pour demander quelle était la vision de la Municipalité en la matière. L'actualité de ces dernières semaines a fait ressurgir au grand jour cette problématique récurrente et, malheureusement, pas encore maîtrisée.

Nous souhaitons par les différentes questions de cette interpellation faire un état des lieux du deal de rue à Lausanne et des actions qui sont entreprises pour la prévention de la consommation de stupéfiants

Depuis cinq ans, la Municipalité lausannoise a pourtant fourni de nombreux efforts pour se réapproprié et pacifier l'espace public. Cela s'est traduit par un renforcement de la présence humaine avec l'engagement de 100 policiers/policières supplémentaires (soit 25% de l'effectif en plus), la mise en place de 14 correspondant-e-s de nuits (9,6 ept), ou spécifiquement dans le domaine des addictions l'ouverture prochaine de l'espace de consommation sécurisé (ECS). Malgré cette politique volontariste, force est de reconnaître que ces différentes mesures ne suffisent pas encore.

La logique économique évidente du marché de la drogue est que, tant qu'il y aura de la demande, il y aura de l'offre. C'est donc avec pragmatisme que Lausanne doit empoigner le problème du deal et miser - à l'instar d'autres grandes villes Suisse - sur la réduction de sa présence sur l'espace public et non sur son éradication complète. Les mesures présentées par la Municipalité vont dans ce sens et sont à saluer.

La lutte contre le deal de rue est également rendue difficile par les méthodes de vente des dealers, qui transportent sur eux peu ou pas de marchandise. Même en cas d'arrestation, les chances sont donc grandes pour que les charges retenues soient faibles, et qu'elles ne débouchent pas sur une incarcération. Et même en cas d'incarcération d'un dealer, il n'est pas difficile pour les réseaux criminels de recruter une autre personne qui prendra sa place, et que le problème demeure.

A côté du volet de politique pénale, il est aussi certain que la politique de la drogue est un problème complexe, et la réponse ne peut être uniquement répressive et doit prendre en compte l'ensemble de la politique des 4 piliers. La consommation de drogues est aussi un problème de santé publique, leur consommation augmentant ces dernières années.<sup>6</sup> Il faut donc s'assurer que la prévention soit efficace.

Pour mieux comprendre les mesures concrètes que pourrait prendre la Ville pour diminuer véritablement et durablement la présence du deal à Lausanne, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- Quels sont les obstacles que rencontre la Municipalité pour diminuer de manière significative le deal à Lausanne ?
- Quelle serait la pratique pénale et pénitentiaire qui serait la plus appropriée pour la ville de Lausanne ?
- La Ville a-t-elle une estimation du volume de transactions du deal de rue sur les différentes substances ?
- Quelle est la proportion respective de toxicomanes et de consommateurs dit « festifs » ou occasionnels ?
- Quelles mesures complémentaires (sociales, santé publique, prévention, migration, sécuritaire) la Ville souhaite-t-elle voire mise en place par le canton ?
- Lausanne a rejoint le groupe de travail des grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Berne, Genève), villes qui souhaitent tester la vente légale et contrôlée de cannabis, quand est-il de ces travaux et de l'agenda pour rendre cette expérience possible ?
- Quelles sont les mesures de prévention qui sont mises en place dans les écoles par la Ville et le canton et comment ces deux offres s'articulent-elles ?
- Quels sont les institutions ou organismes qui mettent en œuvre cette prévention dans les écoles ?
- Combien d'heures en classe la prévention représente-t-elle sur une année scolaire sur l'ensemble des écoles lausannoises ?
- Quelles sont les classes d'âge qui bénéficient de cette prévention ?

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« Depuis le début de l'année, le Parti socialiste lausannois s'est inquiété de la situation du deal de rue à Lausanne, via deux interpellations différentes (le 13 février 2018 "interpellation de Benoît Gaillard et consorts – Sécurité publique, quel est le plan ?" et le 22 mai 2018 "interpellation d'Anne-Françoise Decollogny – Deal de rue et vie de quartier"). Le PS est intervenu pour demander quelle était la vision de la Municipalité en la matière. L'actualité de ces dernières semaines a fait ressurgir au grand jour cette problématique récurrente et, malheureusement, pas encore maîtrisée.*

*Nous souhaitons par les différentes questions de cette interpellation faire un état des lieux du deal de rue à Lausanne et des actions qui sont entreprises pour la prévention de la consommation de stupéfiants.*

*Depuis cinq ans, la Municipalité lausannoise a pourtant fourni de nombreux efforts pour se réapproprié et pacifier l'espace public. Cela s'est traduit par un renforcement de la présence humaine avec l'engagement de 100 policiers/policières supplémentaires (soit 25% de l'effectif en plus), la mise en place de 14 correspondant-e-s de nuits (9.6 ept), ou*

---

<sup>6</sup><http://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/determinants/drogues-illicites.html>

*spécifiquement dans le domaine des addictions l'ouverture prochaine de l'Espace de consommation sécurisé (ECS). Malgré cette politique volontariste, force est de reconnaître que ces différentes mesures ne suffisent pas encore.*

*La logique économique évidente du marché de la drogue est que, tant qu'il y aura de la demande, il y aura de l'offre. C'est donc avec pragmatisme que Lausanne doit empoigner le problème du deal et miser – à l'instar d'autres grandes villes suisses – sur la réduction de sa présence sur l'espace public et non sur son éradication complète. Les mesures présentées par la Municipalité vont dans ce sens et sont à saluer.*

*La lutte contre le deal de rue est également rendue difficile par les méthodes de vente des dealers, qui transportent sur eux peu ou pas de marchandise. Même en cas d'arrestation, les chances sont donc grandes pour que les charges retenues soient faibles, et qu'elles ne débouchent pas sur une incarcération. Et même en cas d'incarcération d'un dealer, il n'est pas difficile pour les réseaux criminels de recruter une autre personne qui prendra sa place, et que le problème demeure.*

*A côté du volet de politique pénale, il est aussi certain que la politique de la drogue est un problème complexe, et la réponse ne peut être uniquement répressive et doit prendre en compte l'ensemble de la politique des quatre piliers. La consommation de drogues est aussi un problème de santé publique, leur consommation augmentant ces dernières années. Il faut donc s'assurer que la prévention soit efficace ».*

## **Préambule**

Depuis 20 ans, le deal de rue fait l'objet d'un débat permanent. Le 5 juin 2018, la Municipalité a, via le Corps de police, présenté une action ambitieuse de présence continue en six points de la ville afin de permettre aux habitant-e-s, pendulaires et personnes de passage de se réapproprier l'espace public.

Les premiers résultats de ce dispositif sont positifs, même s'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives. De l'avis général, une nette amélioration est ressentie par les usager-ère-s et commerçant-e-s de la ville. Au-delà de ce travail de visibilité, les différentes unités spécialisées du Corps de police (CP) œuvrent activement, afin de lutter contre les reports de l'activité du deal au-delà des zones mises en lumière ces derniers mois. Ce ne sont pas moins de 40 ept qui sont mobilisés sur cette action d'une ampleur inédite à Lausanne, et ce pour une durée minimale d'un an.

Ces actions dans l'espace public sont toujours accompagnées par le travail de fond effectué par la Police judiciaire municipale (PJM) en matière de lutte contre les réseaux d'approvisionnement du marché lausannois, cas échéant en collaboration avec la Police cantonale et les autres polices communales.

Si ces éléments démontrent la ferme volonté de la Municipalité à vouloir lutter contre la vente, celle-ci n'en est pas moins active dans les démarches d'accompagnement des consommateurs et de préventions de tout type.

Au-delà des précisions apportées ci-dessous dans les réponses aux questions, la Municipalité souligne l'attention soutenue qu'elle porte à la situation socio-sanitaire des personnes toxicomanes, notamment en mettant sur pied un espace de consommation sécurisé qui ouvrira ses portes en octobre 2018. Ce local, en plus de permettre une importante réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants, permettra également d'améliorer le dispositif d'accompagnement et de prévention. Ce lieu d'accueil, tourné vers une prise en charge à bas-seuil, est également une porte d'entrée supplémentaire vers des accompagnements plus thérapeutiques, si possible.

Les évolutions légales sont également suivies de près et la Municipalité s'investit pour inscrire Lausanne dans les processus novateurs concernant tous les volets de la chaîne pénale qui seraient susceptibles d'améliorer la situation, en étroite collaboration avec les

autorités cantonales et fédérales. Il est toutefois important de souligner que les compétences des villes, au niveau législatif, sont très limitées en matière de stupéfiants.

La Municipalité s'engage également pour la prévention en milieu scolaire. Elle a récemment renforcé de manière anticipée les ressources du CP de 0.65 ept en matière de prévention selon le Programme de législature. Elle a également regroupé les différents spécialistes de la prévention au sein du CP sous une même conduite, afin d'envisager un programme de prévention policière mieux coordonné. Partant du fait que, au total, près de 1'300 périodes de prévention routière et des délits sont dispensées aux écoliers lausannois chaque année, des synergies entre les différentes matières devront permettre une efficacité accrue des programmes proposés par le CP et permettre des interventions plus ciblées en fonction des problématiques sécuritaires rencontrées dans les différents établissements et relayées par les partenaires.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### ***Question 1 : Quels sont les obstacles que rencontre la Municipalité pour diminuer de manière significative le deal à Lausanne ?***

Le deal de rue répond à une forte demande de stupéfiants sur le marché suisse. Pour la cocaïne, notamment, selon les résultats de l'étude sur le marché vaudois des stupéfiants MARSTUP réalisée par Addiction Suisse, l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne et l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive, environ 2.5% de la population aurait recours à cette substance. Celle-ci est consommée de manière régulière mais aussi de manière occasionnelle, notamment dans un cadre festif.

Un autre obstacle tient à la nature même du trafic de stupéfiants, dit trafic « de fourmis ». Pour chaque dealer écarté de ses activités apparaît aussitôt, presque sans délai, un autre dealer pour le remplacer. Cet effet n'est pas spécifique à Lausanne, il est très largement répandu.

La topographie est également une composante spécifique du problème. Contrairement à d'autres grandes villes, dans un hyper-centre pourtant relativement peu étendu, il existe de multiples lieux propices à l'activité du deal (accessibilité, passage, voies de fuites et points d'observations notamment), ce qui complexifie l'action de la police et favorise un tournus entre les différents emplacements.

#### ***Question 2 : Quelle serait la pratique pénale et pénitentiaire qui serait la plus appropriée pour la Ville de Lausanne ?***

D'une façon générale, dans le domaine pénal, il convient que les peines et sanctions prononcées soient rapidement et réellement exécutées.

Concernant l'aspect pénal, Lausanne bénéficie de l'existence d'une structure cantonale précieuse : STRADA. Cette structure est un maillon important de la lutte contre le deal de rue. Il permet les traitements de l'instruction et de l'accusation pour des délits détectés par flagrant délit, lesquels sont majoritairement en lien avec la loi fédérale sur les stupéfiants. Les auteurs déférés sont auditionnés rapidement et la sanction pénale, lorsqu'elle est présente, est prononcée dans des délais très courts.

Concernant l'aspect pénitentiaire, il conviendrait de pouvoir augmenter les possibilités d'incarcération, notamment pour les dealers de rue. La Municipalité travaille actuellement dans ce sens avec les autorités cantonales. Par ailleurs, l'alourdissement des peines pour les infractions liées au deal accroît la surcharge pénitentiaire et a pour conséquence de ralentir l'exécution des peines. Afin d'aboutir à une incarcération plus systématique, la Municipalité espère que le Ministère public, dans un souci de prévention générale, prononce davantage de courtes peines de prison.

**Question 3 : La Ville a-t-elle une estimation du volume de transactions du deal de rue sur les différentes substances ?**

Malgré le nombre d'études consacrées à cet aspect et une présence quotidienne en rue des agents du CP, il est très difficile de répondre à cette question.

Concernant les substances, il est établi que la marijuana/haschisch est la substance qui fait l'objet du plus grand nombre de transactions. Viennent ensuite la cocaïne, puis l'héroïne et, dans de plus faibles quantités, les drogues de synthèses (par exemple, l'ecstasy) et les autres produits. Même si le trafic de drogues de synthèse est en augmentation, au vu du plus grand nombre de saisies effectuées, il reste toutefois marginal et le CP est vigilant quant à l'évolution de ce marché.

Il est aussi régulièrement publié que le travail des polices permet de mettre la main sur 10 à 20% du volume total en circulation. Sur la base de ce constat, compte tenu de l'extrapolation qui peut être faite et de la quantité qui est habituellement vendue par transaction (0.2 g pour la cocaïne, 1 g pour la marijuana/haschisch et 5 g pour l'héroïne), il est possible de procéder à une estimation du nombre de transactions.

Pour la cocaïne, la moyenne des saisies annuelles effectuées pour la Ville de Lausanne, entre 2012 et 2017 (6 ans), est de 10 kg. Ce qui représenterait annuellement entre 50 et 100 kg en circulation, soit entre 680 et 1'360 transactions de 0.2 g par jour. En quantité de substance, les valeurs journalières sont moins impressionnantes : entre 135 et 272 g.

Pour la marijuana et le haschisch, la moyenne des saisies annuelles effectuées pour la Ville de Lausanne, entre 2012 et 2017, est de 36.01 kg. Ce qui représenterait annuellement entre 180 et 360 kg en circulation, soit entre 500 et 1'000 transactions de 1 g par jour. En quantité de substance, cela représente entre 500 g et 1 kg.

Pour l'héroïne, la moyenne des saisies annuelles effectuées pour la Ville de Lausanne, entre 2012 et 2017, est de 3.5 kg.

**Question 4 : Quelle est la proportion respective de toxicomanes et de consommateurs dit « festifs » ou occasionnels ?**

Le récent rapport MARSTUP (partie 2, 2018) a examiné, au niveau cantonal et spécifiquement pour la cocaïne, la répartition des consommateurs en trois grands groupes. Les consommateurs de cocaïne se répartissent donc de la manière suivante :

- « peu insérés »<sup>7</sup> [Ncanton =583] : 9.2%
- « insérés occasionnels » [Ncanton =5'245] : 82.9%
- « insérés réguliers » [Ncanton =493] : 7.7%

Il est tout de même à relever que l'offre festive vaudoise se concentre singulièrement à Lausanne. La part de consommateurs de ce type (occasionnels) est donc probablement surreprésentée sur le territoire lausannois, quand bien même il s'agit de personnes provenant de tout le canton et au-delà.

Une étude comparable avait été menée et publiée en 2017 (MARSTUP, partie 1, 2017), pour les opioïdes spécifiquement. En suivant le même raisonnement, voici les proportions obtenues :

- « usagers en traitement » [Ncanton =603] : 44.8%
- « usagers réguliers hors traitement » [Ncanton =160] : 11.9%
- « usagés occasionnels hors traitement » [Ncanton =580] : 43.1%

Le prochain volet de l'étude MARSTUP s'intéressera aux cannabinoïdes.

---

<sup>7</sup>Personnes en traitement de substitution pour les opioïdes qui consomment de la cocaïne ainsi que les usagers de cette substance fréquentant les structures à bas-seuil d'accès du Canton.

**Question 5 : *Quelles mesures complémentaires (sociales, santé publique, prévention, migration, sécuritaire) la Ville souhaite-t-elle voire mises en place par le canton ?***

Les mesures qui pourraient être mises en œuvre au niveau cantonal peuvent être présentées en quatre catégories : les mesures administratives, pénitentiaires, de politique criminelle et sociales.

Les premières touchent aux mesures de renvois des personnes en situation irrégulière commettant des infractions à la LStup. Un effort pourrait être consenti pour renvoyer les personnes incriminées pour lesquelles les conditions sont remplies.

Les deuxièmes concernent la gestion des places de détention. Le Canton pourrait attribuer à la Ville un certain nombre de places de détention dédiées spécifiquement aux dealers devant purger une peine. Comme évoqué ci-dessus, cette piste est actuellement en réflexion et les discussions sont amorcées avec les partenaires de la chaîne pénale.

Les mesures en matière de politique criminelle, que seul le Canton peut orienter, devraient avoir pour effet de sanctionner effectivement les auteurs de délit. Dans un contexte de places de détention limitées, la réintroduction de courtes peines de prison fermes est privilégiée par la Municipalité.

Concernant les mesures en matière de politique sociale, une augmentation de la part de financement cantonal pour les prestations du Passage et de la Terrasse de la Fondation d'Accueil à bas seuil pourrait permettre de développer ces prestations et ainsi toucher davantage de personnes dépendantes en situation de grande précarité. Le programme de prescription médicalisée de diacétylmorphine (héroïne pharmaceutique) initié par le Canton au mois de juin 2018 complète l'offre de traitement, et nous espérons que le nombre de places prévues puisse répondre aux demandes des patients. Finalement, étant donné qu'une part importante des usagers de drogue qui fréquentent les institutions du dispositif addictions de notre Ville sont sans domicile fixe, il est essentiel que le Canton développe des offres de logements tels que le projet « D'abord chez soi » qui vient de débiter. Ce projet de la Fondation du Levant a pour objectif d'offrir un logement accompagné à des consommateurs actifs sans domicile. Avec les cinq places prévues cette année et les quinze l'année prochaine, il ne pourra répondre qu'à une partie des demandes potentielles.

**Question 6 : *Lausanne a rejoint le groupe de travail des grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Berne, Genève), villes qui souhaitent tester la vente légale et contrôlée de cannabis, quand est-il de ces travaux et de l'agenda pour rendre cette expérience possible ?***

La demande de la Ville de Berne auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour autoriser un projet pilote scientifique de régulation du cannabis par les pharmacies a été rejetée le 14 novembre 2017 pour des raisons juridiques. Les villes de Zurich, Lucerne et Bienne ainsi que le canton de Bâle-Ville avaient annoncé qu'ils souhaitent mettre sur pied une expérience pilote identique.

Une consultation lancée par le Conseil fédéral concernant la modification de la loi sur les stupéfiants et ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants (essais pilotes cannabis) est en cours (délai au 8 octobre 2018). Cette modification permettrait aux villes intéressées de conduire des essais pilotes de régulation du cannabis. Le rapport de consultation permettra à Lausanne de se positionner sur l'opportunité de mettre en place une telle étude pilote.

Genève prévoit pour sa part de déposer prochainement une demande auprès de l'OFSP afin de conduire un projet pilote cannabis « médical » qui respecte ainsi déjà la loi en vigueur.

**Question 7 : Quelles sont les mesures de prévention qui sont mises en place dans les écoles par la Ville et le canton et comment ces deux offres s'articulent-elles ?**

Au niveau cantonal, l'Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS), incluant des représentants du Service de la santé et prévention de la Ville de Lausanne (SSPR), chapeaute ce qui se fait dans les écoles en matière de prévention.

En matière de dépendances, l'Unité PSPS recommande d'évaluer les besoins du terrain, puis de sensibiliser les professionnels sur le sujet avant d'entreprendre une action de prévention primaire (cf. Bonnes pratiques en prévention).<sup>8</sup> Le travail doit ensuite être effectué par les intervenants spécialisés dans le domaine. Sur le plan cantonal, le Levant Cap (stupéfiants) et la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme collaborent avec l'Unité PSPS pour implanter le programme « Dépendances ».

La responsable des infirmières scolaires et la cheffe de projets du SSPR de la Ville sont intégrées à la plateforme du programme Dépendances au Canton. Le passage des infirmières scolaires dans les classes sur divers thèmes, dont les consommations inappropriées, leur compétence pour repérer, suivre et orienter les élèves à risque, leur collaboration avec les autres professionnels des établissements (médecins scolaires du SSPR, psychologues scolaires, assistants sociaux, médiateurs, enseignants) sont autant d'actions menées au quotidien au sein des écoles qui contribuent à prévenir les comportements et consommations inappropriés chez les enfants et les jeunes. Une formation de ces professionnels, élaborée sous l'égide de l'Unité PSPS avec la collaboration du SSPR, débute dès septembre avec le concours des équipes médicales du programme DEPART du CHUV, programme qui vise à réduire l'impact de la consommation de cannabis, d'alcool ou d'autres substances psychotropes à l'adolescence (12-20 ans), et qui offre son soutien aussi aux professionnels du réseau « éducatif, social, médical, psychologique, judiciaire, scolaire ou professionnel ».

Par ailleurs, sous l'égide de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, une importante « campagne alcool » est organisée avec des intervenants de la santé, de la jeunesse et des représentants du CP.

Outre les actions articulées avec le dispositif cantonal de prévention scolaire, Lausanne propose des actions de prévention dans les classes sous la responsabilité du CP. Ces interventions s'articulent sur deux axes : celui de la prévention routière et celui des aspects plus larges de sécurité, notamment sous un angle judiciaire.

Les spécialistes de prévention du CP sont désormais rattachés au sein d'une même entité (communication et prévention). Ils travaillent en collaboration étroite avec des policiers opérationnels tels que les inspecteurs de la Brigade Jeunesse de la PJM ou les spécialistes « circulation ». Leur champ d'activité touche les domaines de la circulation, de la prévention juvénile et d'autres aspects plus larges en fonction des problématiques spécifiques.

Les membres de la prévention routière et la chargée de prévention sont quotidiennement engagés dans les classes lausannoises, au contact des élèves. La chargée de prévention travaille en étroite collaboration avec les inspecteurs de la Brigade Jeunesse et avec les personnes composant le réseau santé de l'établissement scolaire (infirmières, médiateurs, psychologues). Ils mettent sur pied des interventions pertinentes, au plus près des besoins des élèves, animent les cours ou structurent l'appui à l'établissement pour permettre un lien post-intervention en cas de nécessité.

En matière de dépendances, la chargée de prévention du CP peut être un maillon complémentaire au travail mené par les spécialistes travaillant avec l'Unité PSPS, pour

---

<sup>8</sup>Dans le domaine des stupéfiants, les Bonnes pratiques sont établies par l'Unité PSPS, en collaboration avec les partenaires du terrain (programme Dépendances). Pour la prévention de la violence, c'est [www.jeunesetviolence.ch](http://www.jeunesetviolence.ch) (programme de prévention de la Confédération, des cantons, des villes et communes). Pour le monde numérique, c'est Jeunes et Médias à Berne.

rappeler les droits et les devoirs, ainsi que le cadre légal sur ces questions. Le CP travaille également sur ces questions (sorties alcool, cannabis, violence) au sein du Centre d'orientation et de formation professionnelles, en association avec le Levant Cap.

**Question 8 : *Quels sont les institutions ou organismes qui mettent en œuvre cette prévention dans les écoles ?***

Afin de faire face aux différentes problématiques pouvant se poser, de nombreux partenaires collaborent. Il s'agit par exemple des directeurs d'écoles, des infirmières scolaires, des professeurs, de fondations, mais également de partenaires externes en lien avec la prévention routière.

En matière de dépendances, l'Unité PSPS fait appel aux partenaires suivants pour la mise en œuvre d'actions de prévention : Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, Centre d'information pour la prévention du tabagisme, le Levant Cap, la Fondation Addiction, Action Communautaire, Travail Social – Région Riviera.

**Question 9 : *Combien d'heures en classe la prévention représente-t-elle sur une année scolaire sur l'ensemble des écoles lausannoises ?***

Pour la prévention générale des délits, cela représente en moyenne 400 périodes annuelles, ceci uniquement pour les actions de prévention primaire. En matière de circulation routière, le chiffre est d'environ 900 périodes, ce qui représente 1'300 périodes pour le CP.

**Question 10 : *Quelles sont les classes d'âge qui bénéficient de cette prévention ?***

La prévention routière est donnée aux enfants de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> année (sauf 10<sup>e</sup>), soit de 4 à 16 ans, avec un programme adapté à la maturité de l'enfant.

Les élèves de 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> année et les classes d'accueil et de développement (11 à 16 ans) sont vus par la chargée de prévention, qui aborde la prévention des délits en partenariat avec la Ville et le Canton.

Comme indiqué en préambule, des réflexions sont actuellement en cours pour améliorer les synergies entre ces deux pans de la prévention au niveau du CP.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 septembre 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

### **Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (soc.) et consorts : « Deal de rue et vie de quartier »**

Développement

Lors de son assemblée générale du 7 mai dernier, le Collectif Vinet-Beaulieu (dont la signataire est présidente) a invité M. le Municipal Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'Economie, à parler sur le thème « Deal de rue et vie de quartier » à la population vivant dans ce qui constitue en gros le périmètre du collectif, soit les rues Saint-Roch, Pré-du-Marché et Clos-de-Bulle, les chemins des Cèdres et du Frêne et les avenues Vinet et Beaulieu. Des habitants d'autres quartiers également touchés par le deal étaient aussi présents : habitants des rues du Maupas et du Tunnel, en particulier.

Chassés de la place Chauderon, les dealers sont depuis longtemps remontés au nord de la place et se tiennent le long de la rue du Petit-Rocher, au carrefour Maupas/Cèdres, ainsi qu'au carrefour St-Roch/Cèdres et à l'angle Cèdres/Frêne. Les dealers y sont installés de longue date, mais leur présence s'est faite plus insistante depuis plusieurs mois : présence plus nombreuse et presque constante (alors qu'on ne les voyait plus que le soir et la nuit),

interpellations, insultes (parfois), nuisances particulières pour des habitants ayant un logement au rez de certains immeubles et qui ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres (urine, bruit), nécessité pour les parents d'adolescents de ne plus les laisser partir ou rentrer seuls dès la nuit tombée, etc.

Il est également utile de souligner que le deal dans le quartier en question, quartier de logements, d'écoles et garderies (environ 1000 enfants et adolescents) et de petits commerces, se fait souvent avec des consommateurs venant en voiture, avec des plaques parfois d'autres cantons.

L'assemblée (plus de 100 personnes) des habitants du quartier décrit ci-dessus a réagi de manière contrastée. Mais il faut relever qu'une majorité des participants, en particulier ceux et celles qui sont confrontés-e-s au quotidien à la présence des dealers « à demeure » sous leurs fenêtres, a fait valoir son ras-le-bol, voire son exaspération. D'autres ont rappelé qu'il s'agissait d'être humains et que certains propos étaient inacceptables (car il y en eu). Un participant a filmé toute la soirée et a annoncé vouloir poster la vidéo sur un réseau social. On peut s'inquiéter des répercussions que pourrait avoir une telle diffusion sur l'état d'esprit des habitants.

Devant l'absence de perspectives d'amélioration de la situation telles qu'on aurait pu les espérer, et les limites étroites des compétences de la Ville en la matière qui nous ont été décrites, nous posons dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle constaté que le deal de drogue au centre-ville s'était aggravé ces derniers mois ?
2. Cette aggravation est-elle le propre du quartier décrit ou s'agit-il d'un phénomène s'étendant à d'autres parties de la ville ?
3. La Municipalité ne craint-elle pas des dérapages si la vidéo annoncée est postée sur les réseaux sociaux ?
4. Quelles sont les solutions mises en place dans les grandes villes de Suisse alémanique et qui ont fait que le deal n'est plus visible dans l'espace public ?
5. Des interdictions de périmètre, telles que prévues et appliquées depuis plusieurs années, sont-elles prises à l'encontre des dealers ? si oui, combien d'interdictions ont-elles été prononcées dans le quartier concerné depuis deux ans ?
6. Si la Municipalité confirme l'aggravation de la situation, entend-elle prendre des mesures qui permettent aux habitants des quartiers touchés de se réapproprier l'espace public qui constitue leur environnement direct ? Si oui, quelles mesures ? Et dans quels délais ?

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« Lors de son assemblée générale du 7 mai dernier, le Collectif Vinet-Beaulieu (dont la signataire est présidente) a invité M. le Municipal Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie, à parler sur le thème "Deal de rue et vie de quartier" à la population vivant dans ce qui constitue en gros le périmètre du collectif, soit les rues Saint-Roch, Pré-du-Marché et Clos-de-Bulle, les chemins des Cèdres et du Frêne et les avenues Vinet et Beaulieu. Des habitants d'autres quartiers également touchés par le deal étaient aussi présents : habitants des rues du Maupas et du Tunnel, en particulier.*

*Chassés de la place Chauderon, les dealers sont depuis longtemps remontés au nord de la place et se tiennent le long de la rue du Petit-Rocher, au carrefour Maupas/Cèdres, ainsi qu'au carrefour St-Roch/Cèdres et à l'angle Cèdres/Frêne. Les dealers y sont installés de longue date, mais leur présence s'est faite plus insistante depuis plusieurs mois : présence plus nombreuse et presque constante (alors qu'on ne les voyait plus que le soir et la nuit), interpellations, insultes (parfois), nuisances particulières pour des habitants ayant un*

*logement au rez de certains immeubles et qui ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres (urine, bruit), nécessité pour les parents d'adolescents de ne plus les laisser partir ou rentrer seuls dès la nuit tombée, etc.*

*Il est également utile de souligner que le deal dans le quartier en question, quartier de logements, d'écoles et garderies (environ 1'000 enfants et adolescents) et de petits commerces, se fait souvent avec des consommateurs venant en voiture, avec des plaques parfois d'autres cantons.*

*L'assemblée (plus de 100 personnes) des habitants du quartier décrit ci-dessus a réagi de manière contrastée. Mais il faut relever qu'une majorité des participants, en particulier ceux et celles qui sont confrontés-e-s au quotidien à la présence des dealers "à demeure" sous leurs fenêtres, a fait valoir son ras-le-bol, voire son exaspération. D'autres ont rappelé qu'il s'agissait d'êtres humains et que certains propos étaient inacceptables (car il y en eu). Un participant a filmé toute la soirée et a annoncé vouloir poster la vidéo sur un réseau social. On peut s'inquiéter des répercussions que pourrait avoir une telle diffusion sur l'état d'esprit des habitants. »*

### **Préambule**

Dès le mois de décembre 2017, soit plusieurs mois avant le 7 mai 2018, la Municipalité et les services concernés ont travaillé à la mise sur pied de cette opération de grande envergure, s'inscrivant dans la durée, afin de contrer durablement le problème, que cela soit dans les environs du quartier évoqué par l'interpellatrice, mais également dans les autres points de fixation des dealers. Au vu de l'évolution et afin de répondre aux attentes des habitants, et notamment les remarques issues de cette réunion, la Municipalité a décidé un renforcement important dès le 15 juin 2018 de la présence policière visible sur six points d'attention du centre-ville pour lutter contre le deal de rue, l'appropriation du domaine public et le sentiment d'impunité qui en découle.

L'opération mise en place est de grande envergure. Depuis des années, la stratégie a été de renforcer la présence en rue des policiers. Le nombre d'heures effectués pour ces missions est passé à 60'000 en 2017, soit une augmentation de près de 10% rien que pour cette dernière année. A l'occasion de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre le deal de rue, ce ne sont pas moins de 20 ept qui seront mobilisés pour une durée minimale de 12 mois, afin de garantir une présence continue sur tous les points de fixation des dealers identifiés jusqu'ici. En complément, c'est autant de ressources qui œuvrent dans « l'entre-terrain », à savoir les zones adjacentes dans lesquelles il est envisageable d'observer des reports d'activités délictueuses ou dans les zones de transits des acteurs du deal. La Municipalité déploie donc, grâce à des renforts alloués tout au long de la législature à la police municipale, mais également par une optimisation de planification, un effort mobilisant 40 ept, soit plus de 80'000 heures sur 12 mois, en complément des activités courantes d'urgence et de proximité.

Même si les premiers contours de cette opération étaient déjà dessinés, ils ne pouvaient être communiqués pendant la réunion. La Municipalité peut donc comprendre la légitime frustration de certains participants.

A posteriori, et vu les retours positifs reçus des résident-e-s et commerçant-e-s de ce quartier, la Municipalité estime que l'ambiance ressentie pendant la séance reflétait l'importance des attentes des habitants face au problème du deal de rue.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 :** *La Municipalité a-t-elle constaté que le deal de drogue au centre-ville s'était aggravé ces derniers mois ?*

La Municipalité avait observé une augmentation de la visibilité du deal de rue. En effet, les dealers tentaient, en multipliant les intervenants prenant part à une transaction, de

minimiser les quantités de drogues convoyées et les risques de se faire appréhender avec de la marchandise. Cette aggravation de la situation a amené la Municipalité à décider un renforcement important, dès le 15 juin 2018, de la présence policière visible sur l'ensemble du secteur du centre-ville.

**Question 2 :** *Cette aggravation est-elle le propre du quartier décrit ou s'agit-il d'un phénomène s'étendant à d'autres parties de la ville ?*

En fonction de la pression que la police pouvait exercer sur l'un ou l'autre lieu, un « tournus » d'un certain nombre de dealers avait lieu entre les différents endroits de la ville, par exemple le quartier de Saint-Roch, Chauderon et la place du Tunnel, présentant des caractéristiques propices à l'activité du deal (fréquentation, visibilité, voies de fuites, etc.).

**Question 3 :** *La Municipalité ne craint-elle pas des dérapages si la vidéo annoncée est postée sur les réseaux sociaux ?*

La Municipalité estime que, de manière générale, les réseaux sociaux peuvent être de nature à compliquer la mise en place de politiques publiques, en particulier dans le domaine de la sécurité.

**Question 4 :** *Quelles sont les solutions mises en place dans les grandes villes de Suisse alémanique et qui ont fait que le deal n'est plus visible dans l'espace public ?*

Les contacts pris par la Ville de Lausanne avec d'autres villes suisses, notamment Berne et Zurich, ont contribué à la mise sur pied du dispositif actuellement en place. Ce n'est qu'avec une présence continue, préventive et dissuasive que le deal de rue a pu être réduit ou confiné. La comparaison entre Lausanne et d'autres villes suisses doit s'accompagner d'explications sur le contexte général de chaque centre urbain (types de consommation, existence d'un local de consommation, collaboration avec d'autres services des villes et l'autorité cantonale par ex.). Dans ce sens, la Municipalité a chargé l'Ecole des sciences criminelles de mener une évaluation des politiques publiques des principales villes dans ce domaine.

La mise à disposition de solutions d'incarcération est également une composante importante de la lutte contre ce phénomène à long terme. La Municipalité travaille actuellement dans ce sens de manière constructive avec les partenaires de la chaîne pénale. Elle plaide pour que des courtes peines de prison ferme soient prononcées, afin d'assurer une sanction lorsqu'une infraction est constatée, ce qui n'est malheureusement actuellement pas toujours le cas.

**Question 5 :** *Des interdictions de périmètre, telles que prévues et appliquées depuis plusieurs années, sont-elles prises à l'encontre des dealers ? Si oui, combien d'interdictions ont-elles été prononcées dans le quartier concerné depuis deux ans ?*

L'article 69 bis du règlement général de police de la Commune de Lausanne prévoit ce type de mesure. Sur cette base, « la police peut immédiatement éloigner une personne et lui signifier verbalement une mesure d'éloignement lui interdisant l'accès de parties du domaine public ou de lieux accessibles au public pour une durée de 24 heures au maximum ». Entre autres motifs, cette mesure peut être prononcée à l'endroit de contrevenants qui participent « à des transactions portant sur des biens dont le commerce est prohibé, notamment des stupéfiants ».

En cas de récidive ou si la menace à l'ordre public le justifie, la durée peut être portée à trois mois.

Dans le secteur concerné, sur les deux dernières années, 37 personnes ont fait l'objet d'une interdiction de périmètre, certaines ayant été sanctionnées plusieurs fois sur cette période.

**Question 6 :** *Si la Municipalité confirme l'aggravation de la situation, entend-elle prendre des mesures qui permettent aux habitants des quartiers touchés de se réapproprier l'espace public qui constitue leur environnement direct ? Si oui, quelles mesures ? Et dans quels délais ?*

La Municipalité a décidé un renforcement important dès le 15 juin 2018 de la présence policière visible sur six points d'attention du centre-ville pour lutter contre le deal de rue, l'appropriation du domaine public et le sentiment d'impunité qui en découle.

Cette opération ne mobilise pas moins de 40 agents et garantit une présence continue sur six points particulièrement touchés par cette problématique, de 8 heures à 22 heures, ainsi que de nombreuses interventions dans les secteurs adjacents. Depuis le début de cette opération, la visibilité de ce trafic a nettement diminué.

Cette opération, qui est appelée à s'installer dans la durée et à s'étendre, fera l'objet d'un premier bilan intermédiaire, après trois mois de mise en œuvre, qui sera communiqué à la fin octobre 2018.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 septembre 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

### **Interpellation de M Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? »**

Développement

Le maintien d'un niveau de sécurité acceptable sur l'espace public est une priorité partagée qui avait fait partie des thèmes principaux de la campagne des élections communales de 2016. La dernière statistique policière de la criminalité, publiée au printemps 2017 et portant sur l'année précédente, ne laissait pas entrevoir d'aggravation générale de la situation. Elle faisait néanmoins apparaître une hausse des dénonciations liées à la Loi sur les stupéfiants, qui peuvent naturellement refléter une augmentation des actes répréhensibles, mais aussi une augmentation de l'activité policière visant à les réprimer.

Le document *La criminalité à Lausanne en chiffres*.<sup>9</sup> *Tendances et évolution 2011-2015* publié le 8 juillet 2016 ne dit rien, quant à lui, de la question spécifique du trafic de drogue et des phénomènes qu'il génère, se concentrant sur les questions importantes que sont aussi les cambriolages, les actes violents et les vols dans l'espace public. Or, la question n'a pas manqué de resurgir depuis le début de la législature, des représentants de plusieurs quartiers, souvent populaires, de la ville, ayant fait connaître un sentiment de ras-le-bol face au deal de rue et à ses conséquences- on peut penser, notamment, au quartier de la Riponne et du Tunnel, ou à celui de Chauderon, de l'av. de France et de la rue du Maupas.

Alors que la Municipalité avait publié, en 2013 et en 2015, des plans d'actions de sécurité publique portant à chaque fois sur deux ans et posant des priorités stratégiques et des objectifs, il n'existe plus de tel document qui soit valable à partir de début 2017. Sans surestimer le rôle d'un plan d'action de ce type, on peut affirmer qu'il permet de marquer des priorités politiques claires. Ainsi, le plan 2015-2016 mettait la lutte contre le deal de rue et les cambriolages "au cœur des priorités".

Dans la perspective de l'ouverture du lieu de consommation sécurité de drogues, la Municipalité s'est engagée à prendre toutes les mesures - préventives, sociales et policières - pour que cette nouvelle prestation se traduise par un changement concret pour les

<sup>9</sup>[http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securete-et-economie/secretariat-general-se/observatoire-securete/mainArea/oo/text\\_files/file/document/Article%20pour%20lecture%e%cran.pdf](http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securete-et-economie/secretariat-general-se/observatoire-securete/mainArea/oo/text_files/file/document/Article%20pour%20lecture%e%cran.pdf)

citoyens et commerçants qui subissent, notamment, les effets négatifs d'une scène de la drogue à ciel ouvert. Le 19 janvier 2018, M. Hildbrand affirmait dans les colonnes d'un quotidien que « l'objectif est de pratiquer une tolérance zéro face à la consommation de drogues dans d'autres lieux » tout en ajoutant, dans le même article, qu'« éradiquer le deal n'est pas réalisable ».<sup>10</sup> Précédemment, il avait annoncé un dispositif de patrouilles renforcé dans le quartier de la Riponne et du Tunnel et en avait ensuite tiré un bilan favorable.<sup>11</sup>

Par ailleurs, la Municipalité n'a pas détaillé ses intentions plus précisément à l'échelle de la ville dans son ensemble, et en particulier des autres quartiers touchés.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelle appréciation la Municipalité fait-elle de la situation du deal de rue et des nuisances qu'il représente pour les passants, les habitants et les commerçants ?
- Quelles sont aujourd'hui les priorités assignées à la police ?
- Faut-il comprendre des propos susmentionnés que la lutte contre le trafic est jugée secondaire par rapport à la lutte contre les petits consommateurs (ce qui constituerait une inversion marquante des priorités admises jusqu'ici) ?
- Quelles sont les intentions de la Municipalité pour concrétiser les engagements pris dans le cadre du vote sur le lieu de consommation sécurisé de drogues ?
- La Municipalité a-t-elle des contacts avec d'autres villes de Suisse qui sont parvenues à endiguer le phénomène du trafic de rue ?

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« Le maintien d'un niveau de sécurité acceptable sur l'espace public est une priorité partagée qui avait fait partie des thèmes principaux de la campagne des élections communales de 2016. La dernière statistique policière de la criminalité, publiée au printemps 2017 et portant sur l'année précédente, ne laissait pas entrevoir d'aggravation générale de la situation. Elle faisait néanmoins apparaître une hausse des dénonciations liées à la Loi sur les stupéfiants, qui peuvent naturellement refléter une augmentation des actes répréhensibles, mais aussi une augmentation de l'activité policière visant à les réprimer.*

*Le document "La criminalité à Lausanne en chiffres. Tendances et évolution 2011-2015" publié le 8 juillet 2016 ne dit rien, quant à lui, de la question spécifique du trafic de drogue et des phénomènes qu'il génère, se concentrant sur les questions importantes que sont aussi les cambriolages, les actes violents et les vols dans l'espace public. Or, la question n'a pas manqué de ressurgir depuis le début de la législature, des représentants de plusieurs quartiers, souvent populaires, de la ville, ayant fait connaître un sentiment de ras-le-bol face au deal de rue et à ses conséquences – on peut penser, notamment, au quartier de la Riponne et du Tunnel, ou à celui de Chauderon, de l'avenue de France et de la rue du Maupas.*

*Alors que la Municipalité avait publié, en 2013 et en 2015, des plans d'actions de sécurité publique portant à chaque fois sur deux ans et posant des priorités stratégiques et des objectifs, il n'existe plus de tel document qui soit valable à partir de début 2017. Sans surestimer le rôle d'un plan d'action de ce type, on peut affirmer qu'il permet de marquer des priorités politiques claires. Ainsi, le plan 2015-2016 mettait la lutte contre le deal de rue et les cambriolages "au cœur des priorités".*

*Dans la perspective de l'ouverture du lieu de consommation sécurisé de drogues, la Municipalité s'est engagée à prendre toutes les mesures – préventives, sociales et*

<sup>10</sup><http://24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/La-drogue-dicte-toujours-sa-loi-a-la-Riponne/story/30147551>

<sup>11</sup><http://24heures.ch/newsnetz.ch/vaud-regions/lausanne-region/patrouilles-police-dealers-marche/story/12890242>

*policières – pour que cette nouvelle prestation se traduise par un changement concret pour les citoyens et commerçants qui subissent, notamment, les effets négatifs d'une scène de la drogue à ciel ouvert. Le 19 janvier 2018, M. Hildbrand affirmait dans les colonnes d'un quotidien que "l'objectif est de pratiquer une tolérance zéro face à la consommation de drogues dans d'autres lieux", tout en ajoutant, dans le même article, qu'"éradiquer le deal n'est pas réalisable". Précédemment, il avait annoncé un dispositif de patrouilles renforcé dans le quartier de la Riponne et du Tunnel et en avait ensuite tiré un bilan favorable.*

*Par ailleurs, la Municipalité n'a pas détaillé ses intentions plus précisément à l'échelle de la ville dans son ensemble, et en particulier des autres quartiers touchés. »*

## **Préambule**

La Municipalité, depuis le dépôt de l'interpellation, a publié ses axes stratégiques au sein du « Plan d'action de la sécurité publique 2018-2021 de la Ville de Lausanne » (PAL). Ce document a été distribué au Conseil communal le 28 août 2018.

La Municipalité n'a pas publié ses axes de réflexions prioritaires en 2017 car le Plan d'action (PAL) s'inscrit pleinement dans le contexte plus large de la sécurité au niveau cantonal. Lausanne, en tant que ville-centre, est au cœur de nombreux phénomènes qui, s'ils impactent en priorité les Lausannois, touchent également les usagers de la ville qui proviennent de tout le Canton et même au-delà. Les problématiques auxquelles elle doit faire face sont également à appréhender sous un angle global, même si la résolution de problèmes s'effectue au niveau local.

Le Conseil cantonal de sécurité (où siège le municipal en charge de la Sécurité et de l'économie), a été nanti, au printemps 2018, des travaux préparatoires sur le Plan d'action cantonal (PAC) de la sécurité publique. Ces travaux ont ensuite été validés par le Conseil d'Etat et, à sa suite, la Municipalité a pu finaliser ses réflexions sur son propre plan d'action. Ce n'est qu'en respectant ce processus global que la cohérence générale de la gestion des priorités a pu être garantie.

De la même manière, le PAL, biennal jusqu'ici, s'inscrit maintenant dans la perspective plus large de la législature, même si des ajustements seront nécessairement effectués en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire.

La Municipalité rappelle que les grandes lignes de son action en matière de sécurité ont d'ailleurs été posées préalablement dans son programme de législature. Il convient de souligner que ce dernier accorde une place importante aux thématiques sécuritaires qui se traduisent également par un effort financier conséquent en la matière. Concrètement, ces efforts s'observent déjà dès 2017 avec, par exemple, l'augmentation des heures de présence policière en rue de près de 10% pour s'établir à 60'000 heures sur l'année.

Le programme de législature de la Municipalité pose, en matière de sécurité publique, les axes prioritaires suivants :

- poursuivre le renforcement des effectifs affectés à la sécurité par l'engagement d'une trentaine de postes supplémentaires ; garantir les missions générales et assurer une plus forte présence policière dans la rue pour lutter plus efficacement notamment contre le deal de rue et les cambriolages ;
- conserver un Corps de police performant par l'exercice des tâches de police judiciaire, tout en veillant à une meilleure répartition du financement de ces activités ;
- conduire, dans le cadre de l'évolution urbanistique et démographique, une réflexion portant sur l'organisation des postes de police de quartiers, que ce soit en termes de localisation, de qualité d'accueil ou de variété de prestations offertes au public ;
- consolider et simplifier la récolte et le traitement des différents types de renseignements, notamment par la mise en œuvre de technologies permettant au public de signaler, par exemple, des incivilités ou des dégradations de l'espace public. Poursuivre le

développement de la communication et les échanges avec la population, que ce soit par le biais des réseaux sociaux ou la publication de nouveaux plans d'action de sécurité ;

— développer, dans une démarche interdisciplinaire, les outils de détection et de prévention des phénomènes d'extrémisme politique et religieux ;

— adapter, par le Corps de police et le Service de protection et sauvetage, les Directives pour l'engagement des secours en cas d'accident majeur (plan DIAM) en tenant compte de l'émergence du phénomène de crimes de masse et de la protection de l'eau potable.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : Quelle appréciation la Municipalité fait-elle de la situation du deal de rue et des nuisances qu'il représente pour les passants, les habitants et les commerçants ?***

Tout comme l'interpellateur, la Municipalité a constaté ces derniers mois une importante visibilité du deal en journée. Cette visibilité était également exacerbée par de nouveaux comportements des vendeurs de drogue qui, afin de diminuer les risques, mettent en place des stratégies afin de minimiser les quantités convoyées. Ces stratégies ont eu pour conséquence une augmentation du nombre de personnes nécessaires pour assurer un volume de transaction constant.

Conduisant à un sentiment d'impunité, cette présence massive sur le domaine public était la principale source d'insatisfaction relevée par les usagers de l'espace public et les commerçants.

Afin de répondre aux attentes des habitants, la Municipalité a décidé un renforcement important dès le 15 juin 2018 de la présence policière visible sur six points d'attention du centre-ville pour lutter contre le deal de rue, l'appropriation du domaine public et le sentiment d'impunité qui en découle.

Par la mise en place de l'opération contre le deal de rue qui garantit une présence continue sur six points de la ville particulièrement touchés par cette problématique, de 8 heures à 22 heures, la Municipalité a répondu à ces préoccupations.

La Municipalité souligne l'importance de l'effort déployé pour cette réponse. Depuis des années, la stratégie a été de renforcer la présence en rue des policiers. Le nombre d'heures effectuées pour ces missions est passé à 60'000 en 2017, soit une augmentation de près de 10% par rapport à 2016. A l'occasion de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre le deal de rue ce ne sont pas moins de 20 ept qui sont mobilisés pour une durée minimale de douze 12 mois, ceci afin de garantir une présence continue sur tous les points de fixation des dealers identifiés jusqu'ici. En complément, c'est autant de ressources qui œuvrent dans « l'entre-terrain », à savoir les zones adjacentes dans lesquelles il est envisageable d'observer des reports d'activités délictueuses, ou dans les zones de transits des acteurs du deal. La Municipalité déploie donc, grâce à des renforts alloués tout au long de la législature à la police municipale, mais également par une optimisation de la planification, un effort mobilisant 40 ept, soit plus de 80'000 heures sur 12 mois, en complément des activités courantes d'urgence et de proximité.

Depuis le début de cette opération, le 15 juin 2018, la visibilité de ce trafic a nettement diminué. Cette opération fera l'objet d'un premier bilan intermédiaire, après trois mois de mise en œuvre, qui sera communiqué fin octobre 2018. Pour l'heure, les retours des commerçants et des usagers de l'espace public sont très positifs.

***Question 2 : Quelles sont aujourd'hui les priorités assignées à la police ?***

Le PAL fixe clairement les thématiques prioritaires sur lesquelles la Municipalité souhaite agir et construire sa politique sécuritaire pour la présente législature, pour autant que la

situation globale ne connaisse pas d'évolution majeure, qui pourrait l'amener à réexaminer ces éléments. Il s'agit essentiellement de :

- lutter contre le deal, sous toutes ses formes et accentuer la visibilité de la police en rue ;
- lutter contre les violences sexistes, et plus largement de genre, et le harcèlement de rue
- préserver l'espace public et la quiétude de la vie nocturne, notamment par la lutte contre les incivilités
- améliorer le renseignement de terrain, la communication avec les usagers et les partenaires dans la perspective de la déstabilisation des réseaux criminels ;
- poursuivre l'effort en matière de gestion de la circulation.

Il convient de souligner la hiérarchie des infractions que connaît le Code pénal et de se référer au PAL.

**Question 3 : Faut-il comprendre des propos susmentionnés que la lutte contre le trafic est jugée secondaire par rapport à la lutte contre les petits consommateurs (ce qui constituerait une inversion marquante des priorités admises jusqu'ici) ?**

La lutte contre le trafic de drogue et la visibilité de ce dernier fait partie des priorités de la Municipalité. La mobilisation importante de ressources dans ce domaine, notamment depuis le 15 juin de cette année 2018, en est la preuve.

Cette lutte constitue également une préoccupation majeure des autorités cantonales. Elle se concrétise par la continuation du dispositif STRADA visant notamment l'amélioration de la coordination opérationnelle entre les différents acteurs de la chaîne pénale.

Il serait donc faux de penser qu'un effort principal serait accordé à la lutte contre les petits consommateurs. Il est nécessaire toutefois de préciser que, pour constater, dénoncer et sanctionner une transaction, il est souvent nécessaire que les acteurs de cette dernière, tant le vendeur que le consommateur soient pris sur le fait.

L'Espace de consommation sécurisé (ECS) ouvrira ses portes au mois d'octobre 2018. Cette mesure de réduction des risques permettra une diminution sensible de la consommation et des déchets dans l'espace public ainsi qu'une amélioration de l'état de santé des usagers. L'injection dans les WC ou les parcs publics fait en effet courir d'importants risques sanitaires aux consommateurs et aux utilisatrices de ces infrastructures. En complément aux actions déjà entreprises visant à réduire le deal de rue, une attention particulière sera portée aux espaces publics actuellement utilisés par les consommateurs de produits stupéfiants, ainsi qu'à la bonne intégration de l'ECS dans le quartier du Vallon. Pour rappel, une évaluation du dispositif sera effectuée par l'Institut Universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).

**Question 4 : Quelles sont les intentions de la Municipalité pour concrétiser les engagements pris dans le cadre du vote sur le lieu de consommation sécurisé de drogues ?**

Voir réponse ci-dessus.

**Question 5 : La Municipalité a-t-elle des contacts avec d'autres villes de Suisse qui sont parvenues à endiguer le phénomène du trafic de rue ?**

La Municipalité, par l'intermédiaire du Corps de police, entretient des contacts réguliers avec les grandes villes de Suisse à ce sujet.

Il existe un organe de coordination en la matière sous la forme de la « conférence des chefs de polices des villes suisses » où la police de Lausanne est évidemment représentée. Cette plateforme favorise les échanges d'informations et de pratiques.

Les contacts pris par la Ville de Lausanne avec d'autres villes suisses, notamment Berne et Zurich, ont contribué à la mise sur pied du dispositif actuellement en place. Ce n'est qu'avec une présence continue, préventive et dissuasive que le deal de rue a pu être réduit ou confiné. La comparaison entre Lausanne et d'autres villes suisses doit s'accompagner d'explications sur le contexte général de chaque centre urbain (types de consommation, existence d'un local de consommation, collaboration avec d'autres services des villes et l'autorité cantonale par ex.). Dans ce sens, la Municipalité a chargé l'Ecole des sciences criminelles de mener une évaluation des politiques publiques menées par les principales villes dans ce domaine.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 septembre 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**M. Denis Corboz (soc.)** : – Je m'exprime sur l'interpellation que j'ai déposée au mois de juin de l'année dernière. Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

En préambule, il est important de rappeler les efforts que fait la Ville depuis cinq ans pour la sécurité dans l'espace public : 100 emplois à plein temps supplémentaires de policiers, soit 25 % de l'effectif en plus ; mise en place de 14 correspondants de nuit, avec un peu moins de 10 emplois à plein temps ; et, en 2018, la mise en place d'un espace de consommation sécurisé pour les personnes toxicomanes.

Le Parti socialiste a une approche pragmatique des questions de drogue et de deal. Une éradication complète n'est pas possible tant que l'offre répondra à la demande. Par contre, la maîtrise de l'espace public par une réduction du deal de rue doit être appliquée. La problématique de la drogue, et du deal en particulier, est complexe ; on l'a déjà dit, et on le redira, j'imagine, dans ce débat. Toute réponse simpliste, ou qui se veut maximaliste, sera sûrement efficace, mais engendrera des effets collatéraux. Zéro toxicomane dans les rues de Lausanne, c'est certainement possible en les traquant en permanence. Mais veut-on réellement d'une telle politique ? Pareil pour les dealers. Zéro dealer dans les rues en permanence, c'est certainement possible, mais à quel coût, en termes policiers et en termes financiers ?

Cette chasse aux dealers ne les fera pas disparaître, mais les repoussera dans différents recoins du Canton. Surtout, avec ce talonnage permanent, cela affaiblira d'autres aspects de la sécurité à Lausanne, en mobilisant beaucoup de ressources policières sur un secteur au détriment des autres. Combattre le deal ne veut pas dire oublier l'importance de la politique des quatre piliers, avec notamment son aspect préventif, en rappelant que la consommation de drogue est en constante augmentation en Suisse – on a vu les chiffres ces derniers jours.

Depuis le dépôt de cette interpellation, les choses ont évolué à Lausanne concernant la lutte contre le deal. Cela a été dit, et je le redis rapidement, une action de grande envergure se déroule tous les jours dans nos rues, avec la présence de policiers et policières. En termes de chiffres, on constate que la Ville a pris en main ce problème en mobilisant en permanence 40 emplois à plein temps. Les premiers résultats sont positifs, en tout cas visuellement. La topologie de la ville permet de penser que, sur les grands axes et dans l'hypercentre, le deal a disparu, en tout cas aux heures de patrouille. Mais, par effet de ruissellement, il s'est certainement répandu dans les recoins de la ville. On peut le constater par moments dans les bus.

La réponse de la Municipalité nous rappelle que, en ce qui concerne les toxicomanes, la situation a aussi évolué, avec la mise en place de l'espace de consommation sécurisé. Les premiers résultats sont plutôt encourageants. Sur les pratiques pénitentiaires, le système cantonal Strada, qui permet des comparutions rapides, est très utile. Ce qui ne fonctionne pas, c'est le manque de places en prison. Et quand les cellules se trouvent en suffisance, ce sont les conditions de détention qui sont mauvaises et, la plupart du temps, contraires aux droits humains.

Les besoins de places en prison sont évidents, et la Municipalité prend une direction juste, me semble-t-il, en discutant avec le Canton pour l'encourager à diminuer la longueur des peines d'emprisonnement. Cela ne créera pas par magie de nouvelles cellules, mais permettra un renouvellement des places disponibles, avec une rotation plus grande des peines de prison courtes, ce qui pourrait enrayer, ou en tout cas attaquer le système, qui renouvelle en permanence les dealers lausannois. C'est donc un appel que la Ville lance au Ministère public, pour l'encourager à diminuer la longueur des peines pour les dealers. Une autre idée intéressante, proposée par la Ville, serait d'augmenter le nombre de places de prison spécialement réservées aux dealers.

Concernant la prévention, une partie de l'interpellation répond à la prévention en milieu scolaire. Il est rassurant de constater que la Municipalité a augmenté la prévention au cycle primaire de 0,65 EPT et, surtout, qu'elle a regroupé les différents spécialistes de la prévention sous une même conduite pour bénéficier d'une plus grande cohérence et coordination. Je ne déposerai pas de résolution.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (soc.)** : – Tout d'abord, je remercie la Municipalité pour sa réponse. Ce n'est pas uniquement pour le texte écrit que j'exprime des remerciements, mais évidemment aussi pour les mesures qui ont été prises, dont je rappelle qu'elles font suite à une assemblée générale du collectif Vinet-Beaulieu, dont celle qui vous parle est présidente ; cela me permet par la même occasion de déclarer mes intérêts.

Cette assemblée générale a eu lieu le 7 mai. L'interpellation a été déposée le 18 mai et, durant l'assemblée générale, une bonne partie des participants a exprimé de la colère, de l'exaspération, et aussi, pour un certain nombre d'entre eux, une compréhension face à la situation particulièrement difficile des migrants qui, en l'occurrence, s'adonnent au deal de rue.

La réponse a donc été extrêmement rapide, puisque c'est le 15 juin – trois semaines plus tard – que les mesures que l'on connaît, et sur lesquelles je ne reviendrai pas, ont été mises en œuvre. La situation, disons-le – j'arrive directement au résultat de la mise en place des mesures de prévention policière ; c'est ainsi que je les nommerai –, s'est nettement améliorée. Le deal est beaucoup moins visible, mais, comme cela a été dit à plusieurs reprises, il n'a pas disparu.

Des riverains et riveraines du carrefour Saint-Roch - Cèdres, et directement du chemin des Cèdres, relèvent des étapes. Pendant la première étape, de juin à décembre, le deal de rue avait quasiment disparu, à quelques exceptions près – il revenait évidemment après le départ des patrouilles policières. Ils remarquent un retour progressif depuis le début de l'année, de jour comme de nuit, en plus petit nombre ; mais, disent-ils, les dealers s'adaptent. Même s'il y a beaucoup moins de nuisances et un meilleur sentiment de sécurité, la question qu'on ne peut manquer de se poser, c'est comment la situation va-t-elle évoluer. Est-ce que, progressivement, par observation de la manière dont les policiers font leurs rondes dans les différents quartiers, cela va finalement affaiblir les mesures policières et leur faire perdre de leur efficacité ? C'est une question que je pose sur la suite de ce dispositif, étant observé qu'il y a à nouveau une certaine dégradation de l'espace public – je parle du quartier de Saint-Roch - Cèdres - Maupas, et non de l'ensemble de ce qui se passe dans la ville, puisque je ne connais pas la situation des autres quartiers.

Dans le rapport dont il a été question, certaines mesures ont été évoquées, qui pourraient être intéressantes : ce sont les mesures d'aménagement urbain. Si l'on prend le bas du

chemin des Cèdres, c'est un petit bout de rue où il manque un trottoir, où il y a une école, et c'est là qu'il y a des dealers, qui peuvent aisément se cacher. Je ne parle pas ici du consommateur précarisé, mais des consommateurs qui viennent en voiture faire leur marché dans le quartier, souvent au grand jour. On voit des automobilistes avec des plaques de différents cantons. Ce ne sont donc pas les consommateurs pour lesquels il faut chercher des mesures de prévention – de la responsabilité de la Ville –, mais il faut aussi prendre en considération d'autres pistes d'action des consommateurs qui sont des personnes – j'allais dire comme vous et moi, mais peut-être pas tout à fait – totalement insérées.

Je termine en remerciant la Municipalité pour les mesures mises en place. Evidemment, je souhaite savoir comment les mesures qui ne sont pas seulement confiées à la police, mais à d'autres corps de métiers, pourront être également testées et mises en œuvre.

**Le président** : – Concernant l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts, M. Gaillard se rallie aux propos de M. Corboz et n'interviendra pas à ce stade du débat.

La discussion est ouverte.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Je vais plutôt parler de l'interpellation que j'ai cosignée, l'interpellation urgente traitée en premier. Toutefois, il est intéressant de voir ces trois interpellations socialistes cumulées, qui ont été déposées, certes, dans la torpeur de l'été, et peut-être dans la touffeur du débat, qui avait pris une certaine ampleur.

Il est bien que le Parti socialiste s'exprime sur ces questions, étant donné qu'avant, quand il dirigeait lui-même la sécurité publique, il y avait un certain boisseau. Nous voyons donc d'un bon œil que le Parti socialiste ait retrouvé une faculté d'expression sur ce sujet intéressant. Je ne lui tiens absolument pas rigueur, car nous traiterons ensuite un autre objet de débat de cet été, que j'ai cosigné, que l'on va prendre un peu différemment.

Je vais essayer d'être aussi objectif et rationnel que M. Dupuis. Il faut absolument le relever, les mesures mises en place par la Municipalité depuis cette crise de l'été passé s'avèrent efficaces. Les résultats étaient extrêmement positifs ; M<sup>me</sup> Decollogny l'a dit, et on le voit tous. J'habite aussi à Vinet, et on voit que la présence du deal a diminué. Je ne sais pas s'il faut revêtir des lunettes rouges pour cela ; j'ai plutôt l'impression que c'est une critique que l'on peut faire aux partis de gauche de confondre les deux problématiques. Il est évident que quand on fait cela, la politique publique l'emmène.

Avec ces îlotiers, on ne mène pas une politique publique de lutte contre la drogue, ni une politique publique contre les addictions ; c'est uniquement une politique de reconquête du domaine public pour les citoyennes et les citoyens. C'est peut-être une politique de symptômes, mais il n'empêche qu'elle a une valeur propre. Je crois qu'il faut le dire, mais cela n'a pas été contesté par les autres interpellateurs. Donc, certes, ce n'est pas la panacée si l'on prend le problème sous l'angle général, mais cela l'est du moins sur la question de l'occupation de l'espace public par des dealers, ainsi que d'un sentiment d'expropriation que pouvaient avoir les Lausannoises et les Lausannois, notamment ceux qui habitent dans le quartier Saint-Roch - Vinet.

Maintenant, outre les effets de la politique menée depuis cet été, on a une base de réflexion dans l'étude commandée par la Municipalité. C'est une démarche d'ouverture de la part de la Municipalité qu'il faut saluer en tant que telle. L'idée de soumettre une politique publique à un traitement académique est relativement rare, surtout concernant un sujet aussi brûlant à un moment aussi brûlant. La Municipalité a eu une capacité de recul extrêmement appréciable, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un débat de qualité.

Sur ce point, on reconnaît que des mesures complémentaires sont nécessaires. Elles ne tiendront pas uniquement à la Direction de la sécurité. Il faudra des compléments apportés par les autres directions, parce que, sur le long terme, le dispositif d'îlotiers reste une mesure provisionnelle sur le sujet de la consommation de plus en plus importante de drogues.

Contrairement à M. Dupuis – là, on peut avoir une petite différence –, je n'ai pas été entièrement satisfait par les réponses apportées à l'interpellation urgente. Je relève que M. Payot a commencé par dire que le deal de rue relevait de la répression. Cette étude dit que c'est plus compliqué. C'était la première phrase de M. Payot et je pense qu'il faut commencer par cela. Cela montre une réflexion en silo de la Ville contre laquelle il faut absolument lutter, parce que le deal de rue relève de la répression, mais pas seulement, comme l'étude le dit.

J'ai aussi quelques questions à M. Tosato sur sa première intervention. Je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir compris, mais il me semble qu'il y a une assimilation des correspondants de nuit à la brigade SIP zurichoise. Je voulais savoir s'ils avaient des tâches semblables et si, pour le reste, on peut dire que le dispositif actuel des correspondants de nuit est équivalent, peu ou prou, à ce qui se fait à Zurich et à Bern. Cela ne veut-il pas dire qu'il y a un manque de coordination aigu entre les différents services ? Dans ce cas, j'aimerais bien savoir quelles mesures pourraient y remédier. Pour le reste, je remercie les trois municipaux qui ont pris la parole, notamment pour leur ouverture vers de nouvelles solutions et d'étudier les pistes émises par ce rapport. Concernant la résolution, elle est tout à fait opportune. Elle avait été annoncée aux signataires par M. Dupuis. Le groupe PLR la soutiendra.

**M. Xavier Company (V) :** – Je me joins aux remarques de MM. Dupuis et Carrel. Tout d'abord, je remercie la Municipalité non seulement pour sa vision critique, qui l'a menée à demander ce rapport et cette étude, pour sa transparence, donc pour la publication du rapport, et pour les annonces spontanées de mise en œuvre des points qui y sont relevés. C'est effectivement une preuve d'autocritique de la Municipalité. C'est une de ces belles preuves du fait que l'on ne peut pas tout maîtriser concernant la question du deal et de la dépendance, ainsi que de toutes les questions autour de cette problématique. Le fait de soumettre cela à des experts et d'en tirer les conséquences est une très bonne façon de procéder.

En effet, le problème principal qui a été traité en urgence, comme l'ont dit pas mal de mes préopinants, c'était la visibilité du deal de rue et le sentiment d'insécurité et d'impunité qu'il dégageait. Sur ce point, c'est une réussite, comme pas mal de monde l'a dit. Pour moi, qui traverse au moins deux fois par jour la Riponne, la rue Saint-François et la rue de Bourg, c'est vrai que, bien que je ne me sois pas senti en insécurité, voir le deal de rue aussi apparent, ce n'est ni tolérable ni agréable. La Municipalité a répondu à une demande importante.

Ce qui me dérange un peu plus c'est l'accompagnement de ce dispositif, comme il est nommé par la Municipalité. Il ressort du rapport que l'on doit voir sur le long terme. M. Dupuis l'a dit, il faut prendre un peu de distance et ce n'est pas forcément en traitant le seul mal visible que l'on va réduire toute la question du deal et de la drogue à Lausanne. Lors de la mise en place de ce dispositif on annonçait qu'on ne traitait pas le deal de rue, mais sa visibilité. Le deal est toujours autant présent, et c'est un fait ; cela ressort notamment dans la réponse de la Municipalité aux premières interpellations, et surtout dans le rapport. Il est simplement beaucoup moins visible, beaucoup moins au vu et au su de tous. Il est beaucoup plus difficile à contrôler et à surveiller aussi, et ce n'est pas terrible. Ce n'est pas un des points positifs de ce dispositif. Le deal est parti dans les quartiers périphériques, dans les bus, ou ailleurs, dans des endroits que l'on ignore, et on ne peut pas le surveiller et le contrôler.

On s'était félicité de ce dispositif, et je pense que c'est toujours le cas, pour l'aspect appropriation et réappropriation du domaine public, sans arrestation, parce que le but était simplement d'avoir une présence policière qui ne visait pas à sanctionner, mais vraiment à essayer de pacifier l'espace public. Dans ce sens c'est effectivement réussi, mais il fallait une vision sur le long terme, il fallait nous présenter des projets, et c'est ce que nous paraît

démontrer la Municipalité avec la publication de ce rapport, mais aussi avec les réponses, qui sont très satisfaisantes.

Les premières réponses de la Municipalité aux interpellations socialistes avaient quelques contradictions qui ne laissaient pas présager les réponses que l'on a entendues ce soir. Dans l'interpellation de M. Corboz, on lit : « Un autre obstacle tient à la nature même du trafic de stupéfiants, dit trafic de fourmi. Pour chaque dealer écarté de ses activités apparaît aussitôt, presque sans délai, un autre dealer pour le remplacer ». Ce qui est vrai. On l'a tous constaté, si l'on arrête un dealer, le lendemain, il y a un autre ou deux ou trois autres. On le remarque aussi dans mon métier. Ce n'est pas en arrêtant et en traînant en justice des dealers, ou même des distributeurs pour de grandes quantités, qui finiront avec de grandes peines privatives de liberté, que l'on a éradiqué, ou même diminué le trafic de stupéfiants, parce que ce sont les réseaux qui sont puissants, pas les dealers. Ce sont les réseaux qui posent problème, pas la chair à canon que l'on voit dans les rues et que l'on peut éliminer sans trop de problèmes. C'est la pointe de l'iceberg, mais pas le fond du problème.

Quelques lignes plus loin, dans le même rapport de la Municipalité, on nous dit : « il convient de pouvoir augmenter les possibilités d'incarcération, notamment pour les dealers de rue ». La Municipalité espère que le Ministère public, notamment dans un souci de prévention générale, prononce davantage de courtes peines de prison. Ce sont ces contradictions dans les premières interpellations qui m'ont un peu laissé perplexe. D'un côté, on dit que cela ne sert à rien d'arrêter les dealers, et je pense que ce n'est pas faux sur le long terme, et, d'un autre côté, on nous dit qu'il faut les arrêter et pouvoir les incarcérer à court terme. Là, on fait un faux pas. J'espère que c'est une vision qui n'est plus d'actualité au sein de la Municipalité grâce à ce rapport, et qu'elle prendra, comme le conseillait M. Dupuis, un peu de distance pour analyser la situation et pour s'attaquer vraiment au fond du problème, aux questions sur le côté répressif, de la traque des réseaux et, ensuite, de la coordination entre tous les secteurs concernés : la prévention et le suivi, et non pas continuer dans une pure chasse au deal de rue. Il est nécessaire pour la réappropriation du domaine public, mais il n'est pas nécessaire pour régler le problème.

On suivra les annonces faites ce soir avec la plus grande attention – on les applaudit – et on soutiendra très majoritairement la résolution de M. Dupuis, parce qu'elle va justement dans ce sens, pour que l'on soit informés, que l'on puisse suivre, et que l'on puisse aussi peut-être continuer, nous aussi, en tant que conseillers communaux, notre vision critique du travail de la Municipalité. C'est ainsi que l'on peut aboutir à une solution qui permettra de régler certaines situations, même si personne n'a de solution parfaite en ce domaine.

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Il est évident que les mesures qui ont été arrêtées, à savoir de placer des îlotiers dans certains centres sensibles de la ville, sont, pour l'instant, extrêmement positives pour les personnes vivant dans ces quartiers.

Je déclare mes intérêts : j'habite à la rue du Maupas. Evidemment, devant chez moi, il y avait toujours deux grands groupes. Maintenant, ils se sont un peu éteints. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont plus jamais là, mais, du moins on les voit moins souvent, et cela, pour les habitants du quartier, le contrôle de l'espace public et la disparition d'une espèce de sentiment d'impunité, c'est tout de même très important. En cela, ces mesures dites des îlotiers sont extrêmement efficaces. Néanmoins, et M. Dupuis a raison de se poser des questions sur ce dispositif à long terme, comme toute vie biologique, les dealers s'adaptent et sont extrêmement réactifs.

Aujourd'hui, nous sommes conscients qu'il y a un problème d'interface sociale, puisque, on l'a dit tout à l'heure en parlant de la formation de la police, nous sommes en train de changer de paradigme et nous tendons vers une police de plus en plus proche de la population et au contact des gens. Cette mue qui s'est amorcée, et qui va continuer à se développer à Lausanne, nous en sommes convaincus, permettra de combler un petit manquement dans le dispositif de la lutte contre la drogue et des quatre piliers, à savoir un pôle qui existe, par exemple, dans le groupe Krokus à Berne, que nous avons reçu lors de

la commission sur l'espace de consommation sécurisé. C'est un groupuscule de police et de travailleurs sociaux qui ont pour fonction de pacifier la ville et les espaces publics et de pacifier les proximités des scènes dites de la drogue et les espaces de consommation. C'est, à notre sens, le groupe qui devrait naître bientôt dans les forces de police lausannoise. Nous sommes donc très heureux d'avoir entendu M. Tosato dire ce soir que la Ville pense créer des effectifs supplémentaires, probablement pour aller dans cette voie. C'est évidemment cette mesure complémentaire qu'il faudra encore ajouter au dispositif, puisque c'est le souhait des Lausannoises et des Lausannois.

Par rapport à l'analyse que fait M. Dupuis du rapport que la Ville a eu l'excellente idée de commander, on voit bien ici qu'il y a une volonté d'ouverture et de regard critique sur son action. Dans ce rapport, on cite souvent le cas de la police bernoise et du groupe Krokus. Il est tout de même intéressant de relever que les pratiques de la police bernoise sont certainement un peu plus rugueuses que ce qui se passe à Lausanne. Par exemple, quand on parle en termes d'accès aux politiques de bas seuil, à Lausanne, nous sommes beaucoup plus tolérants qu'à Berne.

Il faut aussi relever que le groupe Krokus a parfois des actions qui peuvent être, elles aussi, musclées. Il y a donc un rapport de rugosité qu'il faudra repenser dans ce groupe. Il ne faut pas croire que nous aurons bientôt un groupe de policiers avec des fleurs dans la bouche qui iront voir les toxicos à Lausanne et les personnes toxicodépendantes. Evidemment, il faut travailler sur les deux fronts en même temps, mais la première étape essentielle pour les habitants du quartier et les Lausannois était de regagner un contrôle dans ces rues, ce qui est aujourd'hui en bonne voie. Nous remercions la Municipalité et ses services.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – On est à peu près tous d'accord dans cet hémicycle sur ce qui vient d'être dit. J'aimerais une nouvelle fois saluer le courage de la Municipalité d'avoir demandé cette étude.

Je remarque que, depuis trois ans, des efforts ont été effectués au sein de la police, et cela a apporté des résultats que tout le monde a salués aujourd'hui, même si ce n'est qu'une réponse dans une multitude de choses qu'il faudrait faire pour améliorer cette situation. Je salue également le courage du municipal qui a demandé cette étude, qui ouvre de nouvelles perspectives. Si des réponses ont été apportées dans des domaines tels que la sécurité, il en manque encore cruellement dans d'autres domaines, qui concernent d'autres municipaux.

Par rapport aux questions posées, je dois avouer que j'étais un peu déçu par cette lecture de réponses bien préparées, avec une énumération de listes. Cela manquait un peu de vie et de remise en question. J'ai eu l'impression que certains membres n'ont peut-être pas pris la mesure des conclusions de ce rapport, qui montrait que d'autres villes avaient clairement entrepris une complémentarité et que cela apportait des réponses supplémentaires à cette problématique. J'aurais donc souhaité un peu plus de vellétés de la Municipalité, qui nous a donné l'habitude d'une communication un peu plus tonitruante et décidée dans de nombreux autres dossiers. Mais je suis persuadé que cette résolution, que je vous appelle à accepter, apportera les réponses nécessaires dans les mois qui viennent.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – J'aimerais vous livrer mon ressenti, parce qu'au niveau technique, tout a été dit.

Johann Dupuis a parlé d'une lueur d'espoir au bout du tunnel. Ce n'est pas encore hors du tunnel, ce n'est pas la pleine lumière, mais c'est une lueur d'espoir. Et, pour moi, c'est fondamental, parce que – je vous le livre comme je le ressens –, depuis plus d'une dizaine d'années, pour la première fois, il m'a semblé que nous n'étions pas là pour nous balancer des arguments politiques, partisans, pour essayer de marquer des points sur le dos et au détriment de l'adversaire, mais que nous nous mettions sérieusement au travail, ensemble, avec nos sensibilités, mais pour véritablement trouver des solutions à un problème qui nous taraude tous.

Bien sûr, il faudra aller jusqu'au bout et conscientiser les responsabilités, et également les consommateurs festifs, mais je crois, et c'est un grand soulagement pour moi, qu'il s'est passé quelque chose et que nous nous attelons ensemble à la tâche, animés par l'amour et le bien de notre ville. Et je veux voir là cette amorce de lueur au bout du tunnel.

**M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV)** : – En lisant le texte de l'interpellation urgente déposée par M. Dupuis, la première phrase qui m'est venue à l'esprit, c'était : « heureusement que le ridicule ne tue pas ! »

Il est, pour moi, incompréhensible qu'une problématique telle que le deal de drogue ne puisse trouver oreille dans ce parlement que lorsque c'est la gauche qui le propose. Je constate que la priorité est de savoir qui amène la thématique et non son importance pour la population lausannoise. Dans tous les cas, je tiens à remercier l'interpellateur. En effet, maintenant que la gauche a déposé son postulat, nous allons peut-être enfin avancer sur cette problématique. Je remercie aussi toutes les personnes qui ont rédigé le fameux rapport cité et ceux qui l'ont demandé. Après l'avis des experts du domaine, nous espérons que la parole des citoyens et les témoignages des personnes concernées seront enfin pris en compte. Ceux-ci vous remercient également.

Par plusieurs prises de parole, questions orales, interpellations et résolutions, le groupe Le Centre ne cesse de dire, depuis maintenant plus d'une année, que le côté social et préventif n'est pas suffisant pour notre si jolie ville. Nous vous avons, rappelez-vous, parlé des correspondants de nuit, des éducateurs extra-muros, des structures s'occupant de la prévention, et même du Service de la propreté urbaine, afin de venir en aide aux forces de l'ordre. Il est clair que le dispositif de type îlotiers mis en place et l'espace de consommation ne peuvent pas tout résoudre.

La répression à elle seule risquerait de ne faire que cacher le problème. Ce dispositif a pu apaiser les citoyens et créer un climat de sécurité dans divers quartiers de la ville, mais le lien social et la prévention sont des actions indispensables. Une meilleure communication et collaboration entre les divers services, ainsi qu'avec le Canton, doivent s'intensifier pour que les résultats soient visibles à tous les niveaux.

La conviction du groupe Le Centre ne s'est pas construite à la lecture de documents. Nous avons fait un sérieux travail de terrain en entendant les citoyens, les commerçants, les vendeurs et les consommateurs. Nous avons aussi parlé de la problématique des jeunes, qui n'est pas vraiment relatée dans cet excellent rapport.

La Municipalité doit maintenant faire face à une critique que le groupe Le Centre comprend. La Municipalité ne pourra maintenant fermer les yeux sur les conseils venant d'experts. Le laxisme de notre Conseil et de la Municipalité doit aujourd'hui être remplacé par un dynamisme, mais, surtout, par une grande volonté. Notre Ville a un grand souci sociosanitaire à tous les échelons et doit, dès à présent, se concerter avec le Canton pour ce qui ne relève pas de son travail communal, afin de trouver des consensus et avancer positivement.

Nous espérons que dans ce nouveau dynamisme les jeunes ne seront à nouveau pas oubliés et que des solutions seront trouvées à tous les étages, car cette problématique atteint tous les âges et toutes les classes sociales. Le groupe Le Centre soutiendra ce postulat, ainsi que la résolution, non pas parce que c'est la gauche qui le dépose, mais parce qu'il correspond à un besoin urgent lausannois et, surtout, des plus touchés par cette problématique. Il est temps que des solutions soient trouvées, peu importe qui aura su ou pu les amener.

**M. Claude Calame (EàG)** : – Je ne veux pas jouer les cassandres – ce serait peut-être mon métier –, mais c'était à prévoir. Nous l'avions déjà indiqué lors du débat sur la diminution du périmètre autorisé à la prostitution au centre-ville. Restreindre géographiquement de telles pratiques, en l'occurrence la prostitution, revient à évacuer le problème dans les quartiers extérieurs, où le contrôle policier, mais aussi la prise en charge sociomédicale sont naturellement beaucoup plus difficiles.

Il en va, hélas, de même pour le deal de rue. Les mesures uniquement répressives qui ont frappé les petits vendeurs du côté de Chauderon et du Maupas à la suite des différentes interventions évoquées ici, au printemps dernier, ont reporté le problème en périphérie. Une interpellation récente a même tenté de comparer les quartiers nord de Lausanne aux quartiers nord de Marseille. Mais restons sérieux.

Nous sommes confrontés, une fois de plus, à des mesures répressives, qui ne prennent pas en compte le rapport, heureusement, demandé par la Municipalité à ce propos, et la politique des quatre piliers que la Municipalité de Lausanne prétend néanmoins mener, ceci en particulier par le biais de la politique des quartiers qui, de ce point de vue, doit jouer un rôle absolument essentiel.

Ces mesures répressives sont sans doute efficaces, mais, on l'a dit ici aussi, elles sont efficaces uniquement du point de vue de l'occupation de l'espace public. Ce qu'il faut désormais renforcer, c'est cette politique des quatre piliers dans le but de la prévention, de la réduction des risques, voie de la thérapie, ceci peut-être en relation avec le projet fédéral de régulation de la vente et de la consommation de certains stupéfiants.

Quoi qu'il en soit, avec ces dérives – il ne faut pas l'oublier, ce sont des dérives parfois violentes, voire racistes –, la répression ne peut être que secondaire. Il s'agit maintenant de renverser les priorités et d'insister sur l'accompagnement psychologique et médical, donc l'accompagnement de manière plus générale et social. Dans cette mesure, on pourrait proposer que les moyens supplémentaires inscrits au budget 2019 pour le renforcement du dispositif policier à l'égard du deal de rue soient désormais transformés pour l'engagement d'assistants sociaux hors murs et de correspondants de nuit supplémentaires. Mais les correspondants de nuit doivent avoir une formation spécifique dans ce domaine. Dans cette perspective, le groupe Ensemble à Gauche s'associera à la résolution proposée.

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra (V)** : – Tout a été dit et redit, donc je m'abstiens.

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Je ne vais pas réagir à tout ce qui a été dit. Concernant les remarques de MM. Carrel et Miauton, que je trouve importantes, sur le fond, je partage leur opinion. Mais j'ai considéré qu'étant donné l'ouverture démontrée par les municipaux présents ce soir, pour moi, il est essentiel maintenant de travailler sur la question de la collaboration entre les services et sur le terrain.

Je comprends aussi que l'on ne peut pas nous donner toutes les réponses au temps présent, puisque le délai entre la publication de ce rapport et les déclarations d'intention de la Municipalité quant à une future collaboration interservices est relativement court. Mais je serai attentif, tout comme vous, à la publication de cette communication, si cette résolution devait être acceptée. Et je peux vous garantir que si nous devons être insatisfaits par les mesures proposées par la Municipalité, nous reviendrons, non avec une interpellation urgente, mais probablement avec un postulat, voire une motion – sait-on jamais –, parce que ce n'est probablement pas avec une résolution que l'on peut demander à la Municipalité des changements aussi importants dans la conduite d'une politique publique. Il faut qu'on le comprenne aussi en tant que conseillers communaux.

J'ai finalement une question, qui se rapproche grandement de celle de M. Carrel. Je rejoins M. Carrel lorsqu'il dit que l'on ne comprend pas encore quel rôle sera assigné à quel acteur sur le terrain. Mais ici, la problématique de la lutte contre la drogue nous poussera peut-être à réfléchir à nouveau à certaines articulations qui n'ont pas été réalisées jusqu'au bout à l'heure actuelle. Je pense tout particulièrement à un nœud, celui de l'existence d'une troupe de correspondants de nuit, qui est utile, qui a des missions assignées, et une autre troupe, dans un autre service, sous une autre direction, qui est celle des travailleurs sociaux hors murs, qui ont des missions, certes, différentes, mais qui peuvent parfois se recouper si l'on pense à des problématiques comme le deal de rue. Si l'on parle d'une collaboration interservices et sur le terrain par rapport à la politique de la drogue, effectivement, on va devoir se poser les bonnes questions, notamment qui fait quoi, en quel nombre, avec quel budget, avec quels outils. Je comprends tout à fait que la Municipalité ne puisse pas

apporter des réponses tout de suite, car ces questions nécessitent une réflexion, qui mérite d’être poussée sur les semaines qui suivent.

Voilà pour expliquer à MM. Carrel et Miauton pourquoi je suis finalement assez ouvert à ce stade sur les réponses fournies par la Municipalité. Si je peux m’associer à une pensée émise, je pense effectivement qu’il faut sortir de la pensée en silo, mais je doute que ce conseil ne s’adresse qu’à M. Payot.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale :** – Je prends la parole en premier en tant que doyen de la Municipalité et en l’absence du syndic.

Monsieur Miauton, vous attendiez des municipaux que nous soyons tonitruants dans la présentation de nos réponses. Nous sommes obligés de l’être maintenant, nous n’avons plus de texte écrit pour intervenir sur vos questions, ou sur les remarques qui ont été faites.

J’aimerais dire en préambule que personne ne doit se sentir vexé par les propos ou par les termes utilisés. En effet, le débat de ce soir était d’une excellente tenue, et j’en suis très heureux. Mais j’aimerais reconnaître que, ces dernières années, la Municipalité a surtout fait preuve de laxisme dans les déclarations à l’emporte-pièce qu’elle aura pu faire, mais non dans la recherche de solutions et dans la contribution que chacun devait mettre.

Cela fait maintenant deux ans que nous travaillons sur cette problématique, au début avec un rythme d’une fois tous les quinze jours et une fois par semaine dans les moments forts, lors des séances de coordination intermunicipales. On se réunissait tous les jeudis matin à 7 h, avant la séance de Municipalité, pour traiter spécifiquement du deal de rue. Croyez que c’est vraiment une *task force* que nous avons essayé de mettre en place pour travailler ensemble, pour permettre à chacun, dans le cadre de ses responsabilités, et avec sa vision, de mettre en place des mesures soutenues par tout le monde.

J’aimerais remercier le Parti libéral radical d’avoir changé, depuis le début de la législature, sa vision sur ce que pouvait être un espace de consommation sécurisé. C’est lorsque vous avez appuyé la recherche d’une solution et la mise en place de la construction de cet espace de consommation que nous avons pu venir avec les autres mesures, notamment liées à la mise en place des îlotiers. Mais il est clair qu’avant de mettre en place des mesures répressives, pour nous, il s’agissait de trouver des mesures qui permettaient de diriger les consommateurs vers des solutions de prestations sociosanitaires.

Ce qui me permet également, monsieur Carrel, de répondre à la question que vous m’avez adressée directement concernant les SIP. Effectivement, la Municipalité est allée voir ce qui se passait dans les autres villes, pour voir ce que faisaient les unités d’intervention. Et lorsque Uniset a été dissoute et que nous sommes revenus avec les correspondants de nuit, c’est parce qu’il nous manquait une compétence interdisciplinaire par rapport à ce qui se faisait, et qui se fait toujours avec les SIP à Zurich. Dans les groupes SIP à Zurich, il y a aussi bien des personnes qui cadrent les comportements, que des personnes qui ont des compétences pour diriger les personnes concernées par les consommations vers les services sociosanitaires adéquats.

Aujourd’hui nous essayons d’intégrer toutes ces compétences interdisciplinaires, que nous avons aussi bien dans les services de la Ville que dans les autres institutions. Le sociosanitaire fait toujours l’objet d’un financement, mais il est difficile de coordonner six institutions qui travaillent dans ce domaine lorsqu’il faut avoir une intervention d’urgence. La Municipalité est tout à fait d’accord avec votre résolution, c’est bien là où nous allons devoir vous apporter une réponse.

Pour terminer, je réponds aussi aux trois interpellateurs qui sont un peu passés en deuxième plan à cause de l’interpellation urgente. M. Corboz parle dans son interpellation de la vision de la Ville et de ce que la Ville entend faire par rapport aux modifications dans la Loi sur les stupéfiants et des expériences pilotes en matière de possibilités de vente de cannabis. La Municipalité, comme vous le savez, a répondu positivement à la procédure de consultation fédérale. Elle a immédiatement déclaré qu’elle était d’accord de mener une

expérience pilote sur Lausanne. Pour mener une expérience pilote, il faut déposer un projet faisable. Nous avons donc mandaté Addiction Suisse et M. Frank Zobel, qui est un des rédacteurs de l'étude que nous avons commandée et dont le tout le monde se félicite. Nous avons très clairement pris les devants, et nous présentons aussi une étude.

Pour répondre à M<sup>me</sup> Decollogny, qui s'inquiétait des voyages et de la circulation de toutes les personnes concernées par les addictions, qu'ils soient acheteurs ou dealers, depuis la mise en place de l'espace de consommation sécurisée, nous avons travaillé avec la fondation en charge de cette prestation pour pouvoir augmenter le nombre de personnes concernées par les addictions qui fréquentent l'espace de consommation sécurisée. Mais il est aussi dans l'intention de la Municipalité, après avoir étudié les délais qui font que quelqu'un, tout à coup, décide de passer de la consommation de rue à une consommation dans un espace de consommation sécurisée, d'envisager des mesures d'incitation pour que les personnes se rendent beaucoup plus rapidement dans un espace de consommation sécurisée.

M. Gaillard demandait si la Municipalité a des contacts avec d'autres villes pour savoir ce qui se passe et ce qu'il se fait ; oui, absolument. Vous l'avez tous entendu et lu, la Municipalité s'est rendue in corpore à Zurich pour visiter un espace de consommation et pour discuter avec les personnes qui le tenaient, pour voir comment cela se passait. Les services de la Ville et les représentants sur le terrain, toutes directions confondues, se rendent aussi de manière coordonnée dans tous les endroits où l'on peut obtenir des informations. Dans le cadre des journées suisses concernant les addictions, qui se déroulent dans le Canton du Tessin, la chargée de projet du dispositif addictions et l'adjoint du commandant de la police iront présenter et confronter l'expérience lausannoise avec celles des autres lieux de consommation en Suisse.

La semaine prochaine, je me rendrai avec quelques représentants des milieux concernés au congrès Ithaque, à Strasbourg, où se réunissent toutes les villes qui ont un local de consommation. C'est assez intéressant, parce qu'il y aura une présentation de l'espace de consommation de Berne, qui est le premier créé en Europe, et il y aura une présentation de l'espace de consommation de Lausanne, qui est le dernier ouvert en Europe.

Pour terminer, et pour faire court, je vais citer un certain nombre de prestations sociales et sociosanitaires qui se mettent en place. Nous travaillons aussi en coordination avec les autorités cantonales. Pour pouvoir mener une politique efficace, il faut pouvoir offrir des prestations aux personnes concernées par les addictions. Outre l'espace de consommation, le Canton de Vaud a ouvert à l'hôpital un service de prescription médicale d'héroïne, dont vingt personnes bénéficient ; cette prestation peut être étendue à cinquante personnes.

Il est aussi important de pouvoir mettre à disposition des logements et des habitations aux personnes précarisées par les addictions. Le projet Housing first a été mis en place, sous la direction de la Fondation du Levant, qui est active dans ce domaine. Mais la Ville de Lausanne, à travers la direction de M<sup>me</sup> Litzistorf, fait aussi des propositions et met à disposition d'un certain nombre de fondations des appartements pour pouvoir intégrer ce type de prestation. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous complétons l'offre du Distribus, en essayant de la proposer dans d'autres lieux, notamment au Répit. Je vous remercie encore pour toutes vos interventions et vous signale, encore une fois, au nom de la Municipalité, que la résolution peut tout à fait nous convenir.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Si nous pouvons nous permettre d'éprouver ce soir une prudente satisfaction, j'aimerais rassurer tous ceux qui se sont exprimés pour dire que nous sommes, et continuerons à être, attentifs aux reports.

Evidemment, nous ne sommes pas dupes, et nous ne sommes pas naïfs, comme cela a été dit. La consommation de drogues, et donc le besoin de s'approvisionner n'ont pas disparu. Loin de là ! Nous voulons continuer à agir dans les différents quartiers touchés et éviter

que d'autres quartiers, ou ces mêmes quartiers ne soient réappropriés par certains dealers. Nous sommes très conscients des limites et des difficultés.

C'est l'occasion aussi d'exprimer notre reconnaissance aux membres du Corps de police qui participent à ces actions de lutte contre le deal, que ce soit en présence visible, que ce soit pour les conducteurs de chiens ou pour les personnes en civil de la Police judiciaire.

Comme en sport, l'important maintenant c'est de concrétiser, de marquer. Nous allons prendre d'autres mesures, qui viendront en bonne coordination au sein de la Municipalité, et c'est pourquoi nous n'avons pas de restrictions, comme cela a été dit par M. Tosato, vis-à-vis de la résolution.

La discussion est close.

**La résolution Johann Dupuis est acceptée à la majorité, avec 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- oui l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts « Rapport contrasté sur la politique de lutte contre le deal à Lausanne : quelles mesures correctives ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente une communication détaillée sur l'évolution qu'elle entend donner à son dispositif de lutte contre le deal de rue ainsi que sur les mesures concrètes qu'elle compte prendre suite au rapport 'rapport sur le deal de rue' daté du 19 décembre 2018 dans les plus brefs délais ».*

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Denis Corboz : « Deal de rue : état de la situation » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Deal de rue et vie de quartier » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

## **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

## **Postulat de M. Philippe Miauton (PLR) et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette ! »**

### Rapport

Présidence : Yvan SALZMANN, rapporteur.

Membres présents : Madame Anne BERGUERAND,  
Madame Latha HEINIGER,  
Madame Sandra PERNET (remplace M. Axel Marion),  
Monsieur Matthieu CARREL (remplace M. Jean-Pascal Gendre)  
Monsieur Jean-Luc CHOLLET,  
Monsieur Valentin CHRISTE,  
Monsieur Daniel DUBAS (remplace M. Xavier Company),  
Monsieur Benoît GAILLARD,  
Monsieur Philippe MIAUTON.

Membres excusés : Mme Astrid Lavanderos, MM. Xavier Company, Pierre Conscience, Jean-Pascal Gendre et Axel Marion.

Représentants de la Municipalité : Monsieur Oscar TOSATO, directeur des sports et de la cohésion sociale, Madame Judith BOVAY, cheffe de service du Service social Lausanne (SSL), Monsieur Stéphane DUMOULIN, major au corps de police, Madame Edliane BELSER, responsable du dispositif d'aide sociale d'urgence (que nous remercions pour la bonne tenue des notes de séance).

Lieu : salle des commissions de l'Hôtel de Ville.

Date : mardi 13 novembre 2018.

Début et fin de la séance : 16 h 15 – 17 h 30.

Après la traditionnelle présentation des membres de l'administration par le conseiller municipal, la parole est donnée au postulant.

Suite à divers témoignages prétendant que les dealers profiteraient du dispositif d'aide sociale d'urgence établi par la Ville, le postulat demande si des contrôles sont effectués et quelles sont la fréquence et les modalités de ces contrôles. L'objectif du postulat n'est pas d'attaquer le dispositif d'aide sociale d'urgence, mais de lutter s'il y a lieu contre un éventuel dévoiement des fonds publics, les zones d'aide devant être réservées aux personnes réellement dans le besoin et pas à celles qui commettent des actes répréhensibles. Une réponse de la Municipalité qui arriverait à distinguer ce qui relève d'une aide ponctuelle de ce qui relèverait d'une aide objective au deal pourrait suffire. L'esprit du postulat n'est nullement polémique ; son enjeu est de chercher à comprendre pourquoi d'un côté on réprime le deal et que de l'autre des services ou des associations subventionnées par la Ville aideraient indirectement au déploiement d'activités illicites.

Le postulant est conscient que les dealers sont souvent aussi des personnes réellement dans le besoin et que ces personnes humaines en tant que telles doivent être aidées. Mais, en l'état, la population se pose (ou pourrait en venir à se poser) des questions, avec d'un côté des dealers chassés et de l'autre aidés. Refuser de prendre le postulat en considération ne permettrait pas à la Ville de donner son point de vue et de montrer sa responsabilité assumée. Il faut expliquer que l'aide fournie aux populations vulnérables ne favorise pas en elle-même la venue en Ville de Lausanne des petits trafiquants. Cette étude demandée viserait dès lors à mettre en évidence que les aides d'urgence ne fournissent pas en elles-mêmes un appui logistique à des activités illégales.

Plusieurs commissaires s'étonnent que la voie employée ici soit celle du postulat et non celle, beaucoup plus appropriée, de l'interpellation. Il est alors et en outre précisé que la Maraude<sup>12</sup> n'est pas soutenue par la Ville. Par ailleurs, les prestations de la Ville sont des prestations à bas seuil. Il ne s'agit en aucun cas de luxe : l'accueil de tous les individus confondus fait partie d'un dispositif diversifié visant à combattre la précarité.

La teneur du postulat est même considérée comme choquante par un commissaire qui ressent des éventuels sous-entendus insinuant que des associations subventionnées par la Ville pourraient être soupçonnées d'être les complices involontaires des activités de deal en leur fournissant infrastructure voire logistique.

Des commissaires mettent en évidence la difficulté de mettre en place un contrôle efficace des personnes se présentant à l'entrée des institutions ; ces commissaires doutent de l'utilité de la mise en place de ce contrôle pour combattre en lui-même le deal de rue et ils soulignent que les petits trafiquants organisent leurs activités illégales dans la rue ou ailleurs, sans attendre de se croiser dans les lieux de rencontre des institutions fréquentées par une majorité de personnes n'ayant rien à se reprocher.

Le conseiller municipal précise qu'au cas où le postulat serait pris en considération, une étude neutre serait commandée afin d'éviter d'interminables débats sur la procédure. Une carte du dispositif à bas seuil est distribuée en séance. Ce document indique sous chacune des prestations du dispositif quelles sont les institutions financées par la Ville. La question qui se posera à l'issue de l'étude sera la suivante : quelles démarches concrètes vraisemblablement complexes visant à filtrer les personnes pourraient être entreprises ? À l'entrée des lieux où les usagers se présentent, il faudrait contrôler leurs activités, vérifier s'ils figurent dans le registre de police. Tâches fort compliquées à entreprendre et peut-être légalement impossible...

#### **Conclusion votée par la commission :**

Par cinq oui, quatre non et une abstention, le postulat est pris en considération.

#### Discussion

**M. Yvan Salzmänn (soc.)** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Miauton (PLR)** : – Je remercie M. Tosato d'avoir salué le changement de vision du PLR, mais je lui retourne la politesse en saluant le changement de position de son parti concernant la police et son engagement sur le terrain.

Ce postulat, dont le texte me paraît simple et clair, mérite tout de même quelques ajouts à la suite des discussions de la commission et de son rapport. Si notre postulat s'appuyait sur des échos journalistiques, ce qui nous a été reproché en commission, le rapport sur le deal de rue dont on a parlé précédemment, émis par l'Université de Lausanne, étaye notre

---

<sup>12</sup>« La Maraude est un mouvement citoyen qui agit auprès des personnes sans-abri de Lausanne. Elle a pour but de rendre la vie dans la rue un peu moins difficile en apportant aux gens nourriture, vêtements et biens de première nécessité. La Maraude collabore avec les acteurs et actrices du réseau seuil-bas lausannois en orientant en cas de besoin les personnes rencontrées vers des services plus spécialisés. L'action de la Maraude est possible grâce à sa centaine de bénévoles et de son association de soutien, Les Amis de la Maraude ». (<http://maraudelausanne.wordpress.com>)

question ; je cite la page 14 : « Parmi les causes endogènes, les policiers ont mentionné certaines structures d'accueil subventionnées par la Ville, qui peuvent être utilisées par les vendeurs de drogue. »

Ce postulat n'insinue aucunement que des associations subventionnées sont complices du deal ou de ce qu'il y a autour du deal. Bien au contraire, nous savons pertinemment qu'elles n'ont aucun moyen, et que ce n'est pas leur rôle non plus d'effectuer des contrôles. En revanche, ce rôle serait celui de la Ville. On ne peut d'un côté mettre des moyens pour renforcer le contrôle dans les rues, pour déplacer le deal, pour le rendre invisible à certains moments de la journée et, de l'autre, accepter que ces mêmes deniers publics, au travers de subventions, permettent aux dealers d'avoir une sorte de base logistique qui leur facilite la vie en ville. Ces aides doivent être destinées aux personnes les plus démunies.

La Ville de Lausanne, comme centre, comme agglomération, est déjà suffisamment attractive sans que l'on y ajoute un élément aimant de ces dealers. Sur la base du rapport du deal de rue, il nous apparaît donc nécessaire que la Municipalité se penche sur cette question par le biais d'une étude.

**M<sup>me</sup> Latha Heiniger (soc.)** : – La demande des postulants se base sur un article de presse, selon lequel des dealers profiteraient de l'aide d'associations caritatives qui travaillent en lien avec le dispositif d'accueil à bas seuil.

Monsieur Miauton, vous dites que vous ne suspectez pas ces associations, mais que vous demandez juste une étude. Je suis désolée, mais rien qu'avec cette phrase, vous positionnez votre réflexion sur une pente glissante. Si je comprends bien, les postulants s'inquiètent que la Ville de Lausanne cautionne la dispense de prestations sociales aux personnes exerçant des activités illégales et, de ce fait, il faut à tout prix éviter que le dispositif à bas seuil de la Ville devienne un incitatif à la présence de dealers à Lausanne.

A la première lecture de ce postulat, on peut effectivement se dire que c'est du bon sens, que le système d'accueil à bas seuil de la Ville bénéficie aux Lausannoises et aux Lausannois et que son attractivité ne doit pas devenir un lieu de villégiature pour les hors-la-loi. J'entends bien. Toutefois, je vous expose quelques éléments qui ne sont pas assez mesurés par les postulants avec leur fausse bonne idée. On a parlé ce soir de fausses bonnes idées ; celle-ci en est une. La demande, telle que formulée, sous le couvert d'une étude, ne tient pas compte, d'une part, du contexte spécifique du partenariat entre un service public et des organisations à but non lucratif et, d'autre part, des principes et valeurs du travail des intervenants sociaux, et tout particulièrement celles et ceux qui travaillent dans le domaine à bas seuil et de l'aide d'urgence.

Mais avant de vous exposer les motifs qui rendent ce postulat irrecevable, il est important de reposer, comme lors des questions que l'on vient de traiter avec l'interpellation urgente de M. Dupuis, quelques principes d'action du système de sécurité publique. Il y a un certain nombre de choses qui sont déjà faites, et le dispositif est en train d'évoluer, de s'adapter et de se coordonner – tant mieux. On voit qu'il y a effectivement déjà pas mal d'éléments qui sécurisent l'espace public. Il y a la lutte contre le trafic de produits stupéfiants, qui passe principalement par la désorganisation et le démantèlement des réseaux, le déploiement par étapes et la mise en place graduelle de l'opération Héraclès, une présence policière accrue, ainsi que des contrôles réguliers qui sont faits dans l'espace public et une présence concentrée au centre-ville – je vous rappelle que cela a débuté en 2013, avec une extension au territoire lausannois en 2014 et des heures plus étendues de présence policière en 2018, comme cela nous a été présenté.

Ce postulat n'a pas lieu d'être par rapport à tout ce qui est déjà entrepris. Surtout, il y a un autre élément – j'y reviendrai – qui est plus problématique dans ce postulat. On a aussi pris en considération que, ce soir, la Municipalité est consciente que l'éradication totale de deal de drogues est une mission impossible, et c'est pourquoi elle travaille sur des mesures qui permettent de sécuriser l'espace public, notamment en étant attentive au phénomène du

flux du deal, avec le report des zones de deal, comme on l'a vu, du centre-ville aux quartiers et dans les bus. Elle met aussi en place des collaborations régulières avec les habitants, les commerçants, les associations de quartier, afin de répondre au mieux aux problématiques qui s'identifient ou qui émergent.

De plus, la Ville est également présente au niveau de la prévention par le biais des travailleurs sociaux hors murs, les correspondants de nuit et l'espace de consommation sécurisée. M. Tosato l'a dit, c'est déjà extrêmement riche. Mais, bien sûr, on peut faire mieux, et c'est dans cette perspective que les choses ont été dites ce soir.

Je viens donc aux éléments qui ne sont pas suffisamment mesurés par les postulants, qui font de ce postulat une fausse bonne idée. D'un côté, ce postulat bafoue les droits humains, notamment l'accès aux besoins fondamentaux de base, nécessaires à la dignité humaine et, de l'autre, il crée une ingérence de l'Etat dans les principes et marges de manœuvre des acteurs sociosanitaires qui œuvrent dans le domaine de l'aide d'urgence. En effet, ce postulat propose, d'une certaine manière, une extension du système de sécurité publique au sein de structures privées, en contraignant au passage la Ville et les organisations subventionnées à mettre en place une pratique contraire aux valeurs et principes de la mission d'aide sociale, qui se base avant tout sur la création d'un lien de confiance avec les usagers.

Il serait extrêmement crispant pour les acteurs du travail sociosanitaire travaillant au sein de ces structures subventionnées par la Ville de Lausanne de trier le bon du mauvais bénéficiaire. Je vois mal ces organisations demander à l'entrée si les gens font du deal. Ce n'est pas marqué au fer blanc sur le front des dealers. Le public avec lequel ces structures travaillent doit être accueilli sans être stigmatisé, soit sans distinction d'origine ou de culture, et avec une évaluation de leur niveau socioéconomique, comme cela se pratique déjà. Avant d'être un sans-abri, un ou une toxicomane, un ou une dealer, c'est une personne qui doit déjà s'exposer pour demander de l'aide. Le travail des acteurs sociosanitaires est basé sur un contrat de confiance, qui permet de travailler à la marge et, à moyen terme, peut créer des impacts positifs sur le vécu des bénéficiaires et, pourquoi pas, des changements dans leur parcours de vie. Comme le disait M. Tosato, le travail sur des mesures d'incitation se fait auprès de consommateurs qui peuvent aussi parfois être des dealers.

Pour conclure, ce que demandent les postulants, c'est que la Ville identifie, pour ne pas dire débusque au sein de la population, et plus spécifiquement la population fréquentant des structures à bas seuil, les dealers, qui n'auraient, selon les postulants, pas droit aux prestations proposées dans ces lieux. Je rends attentifs les postulants au fait que, même si une association est subventionnée par la Ville de Lausanne, elle reste une entité privée, qui doit pouvoir bénéficier de sa marge de manœuvre pour effectuer son travail.

Ce postulat a le mérite toutefois de rappeler que la collaboration entre les différents intervenants – publics, privés, travailleurs sociaux, police, autorités politiques – est indispensable pour mener à bien la mission de sécurité publique, et doit être améliorée. Mais je vous rends attentifs au fait que le partage des informations entre les différents acteurs, donc des informations sensibles sur les différentes personnes, est aujourd'hui un élément insuffisamment, qui a un certain nombre d'écueils, que nous devons relever dans un avenir proche. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste refusera la prise en considération de ce postulat et vous invite à en faire de même.

**M<sup>me</sup> Anne Berguerand (V)** : – Il est nécessaire de rappeler la différence entre les petits dealers qui, s'ils avaient un travail et un logement, ne seraient pas dans la rue à vendre des drogues, et les gros trafiquants, qui, pour certains, profitent des tapis rouges de nos banques.

Il est aussi important de bien faire la distinction entre le deal, qui reste un acte illicite à tous les niveaux, et l'individu qui, quand il arrête de vendre, est un être humain et, comme tout être humain, il a besoin d'un endroit pour dormir, de se nourrir, voire de soins s'il est

atteint dans sa santé. S'il a tout cela, il n'a pas besoin des restes de repas dispensés par des associations, comme il était mentionné dans l'article de la presse.

Ces associations ne viennent en aucun cas en aide à des activités illicites, ces associations viennent en aide à des personnes. On peut être extrêmement sévère avec les dealers, mais on peut nourrir les individus. Il nous paraît donc inimaginable de faire des contrôles à l'entrée de chaque institution dont le but est de combattre la précarité, telle la Soupe populaire, comme il serait inimaginable de contrôler des personnes malades venant en urgence à la PMU. C'est pourquoi les Verts refuseront à l'unanimité le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je suis un peu refroidi par le fait que j'ai cru, un peu rapidement, que l'état de grâce durerait jusqu'au dernier moment, jusqu'au dernier objet. A droite, nous avons fait un chemin certain, mais vous aussi, vous l'avez fait. Nous avons eu le réflexe et la volonté de croire qu'ensemble, nous réussirions. Je vois que là, hélas, les réflexes partisans reprennent.

Il me semble qu'il est légitime de se poser la question de la bonne utilisation de l'argent public. Il en va de la crédibilité du système social lausannois, et il n'y a pas de quoi s'en offusquer. Nous n'avons jamais dit qu'il suffisait de renvoyer tout ce monde et que tout irait mieux après. C'est bien parce que le dispositif Strada a permis une avancée certaine, tout en démontrant ses limites, c'est bien parce que les problèmes soulevés par ce postulat sont difficiles techniquement et lourds à porter humainement que s'impose la nécessité d'adopter une ligne aussi claire que possible en renvoyant ce postulat à la Municipalité.

J'ai souvent dit que je ne partageais pas votre avis, mais que je ferais tout ce que je peux pour que vous puissiez l'exprimer. J'aimerais qu'une fois, vous nous renvoyiez l'ascenseur en acceptant de renvoyer ce qui n'est qu'un postulat intégré dans l'objet que nous avons traité avant, pour que nous puissions enfin et véritablement, ensemble, améliorer ces problèmes de drogue et de dispositif à bas seuil, parce que tout est lié dans notre ville.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Comme je le disais avant, il s'agit encore d'objets qui ont été écrits dans la torpeur de l'été, de ces nuits consacrées au deal, que nous avons connues l'année dernière, et dans la touffeur d'un débat qui nous a bien réchauffés. Maintenant, on doit traiter ces objets.

Néanmoins, ce postulat a retrouvé une certaine actualité, et c'est pourquoi nous le défendons ce soir – il n'est pas question pour nous de le retirer –, avec cette phrase à la page 14 qu'il faudra bien que l'on nous explique. Il y a deux éléments qui ressortent de ce rapport. D'abord, les problèmes relayés par la presse sont aussi mentionnés par les policiers lorsqu'ils sont interviewés, c'est-à-dire l'idée que le travail de la police est contradictoire. Mais là, on retrouve peut-être un travail en silo contre lequel il faudra lutter de façon plus large, raison pour laquelle il faudrait intégrer ce postulat dans la réflexion. Il y a donc des policiers qui nous affirment que certaines associations subventionnées, un peu par leur travail ou par l'absence de contrôle, posent bel et bien problème dans la lutte contre le deal. Peut-être qu'on pourra avoir des précisions de la Municipalité. Une deuxième phrase à la page 14 dit que certaines mesures ont été prises. M. Tosato a peut-être anticipé le vote naturellement positif de ce Conseil sur ce postulat. Il serait intéressant d'avoir des précisions à ce sujet.

Bien sûr, c'est un lieu commun en matière de postulats de demander une étude. M<sup>me</sup> Latha Heiniger a fait l'étude ce soir en plénum. Elle est arrivée à la conclusion que toute mesure était impossible. Je la remercie. Peut-être qu'elle a raison, peut-être pas. J'aimerais relever deux choses sur ce qui a été dit. Je suis d'accord et conscient que ce n'est pas facile, que cela peut poser un problème relatif au lien de confiance. Je ne pense pas qu'un contrôle systématique soit la seule solution ; je ne donne pas de solution, je pense que la Municipalité est mieux placée pour le faire.

Je suis bien conscient de la question des liens de confiance ; ce n'est pas quelque chose que j'ai sous-estimé. Par contre, je refuse absolument l'idée que ce postulat porterait atteinte aux droits de la personne humaine, parce que nous nous attaquons à une activité et à son soutien logistique, et non aux personnes en tant que telles. Naturellement, ces associations sont privées ; elles sont néanmoins subventionnées. S'il s'avère donc qu'une association privée a des comportements qui vont contre la politique générale de la Ville, on pourra discuter de supprimer la subvention. C'est un cas d'espèce. Madame Berguerand, débusquer les dealers ne me semble pas quelque chose de choquant.

Cela étant dit, ce postulat a toute sa raison d'être. Il peut être pris dans une réflexion globale de la Municipalité suite au rapport de l'Université de Lausanne, et je vous invite à le soutenir.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Il est important de reconnaître quand on ne peut pas mettre quelque chose en œuvre. Je fais juste appel à votre logique. Comment voulez-vous reconnaître, parmi les citoyens lausannois et les gens qui ne seraient pas citoyens lausannois, un dealer d'un non-dealer ? Vous pensez qu'il a une marque au fer rouge sur le visage, qui lui aurait été infligée par la police ou je ne sais pas qui, qui permettrait à un acteur d'une institution sociosanitaire de le distinguer de tout autre citoyen lausannois ?

Je trouve que ce que vous venez de dire, monsieur Carrel, est un peu contradictoire avec ce qu'a dit M. Miauton. M. Miauton a dit que c'était à la Ville de faire ce contrôle, et vous, monsieur Carrel, vous avez insinué qu'il n'était pas soutenable que la Ville subventionne des institutions qui ne sont pas capables de faire ce contrôle par elles-mêmes, alors qu'il n'est physiquement pas possible de le faire. J'ai beau essayer d'être constructif, mais je ne vois vraiment pas comment mettre en œuvre et même étudier l'idée que vous nous proposez.

La discussion est close.

**M. Yvan Salzmänn (soc.), rapporteur :** – Par 5 oui, 4 non et 1 abstention, le postulat a été pris en considération par la commission.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le postulat est refusé par 39 voix contre 26 et 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Philippe Miauton et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette ! »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser de prendre ce postulat en considération.

## Communication

Clôture de la séance

**Le président** : – Je vous remercie pour la qualité et la sérénité de ces débats sur des sujets importants, qui ont parfois enflammé ce Conseil communal. Nous avons vraiment eu des débats sains et de qualité ce soir. Je vous souhaite un bon retour chez vous.

---

La séance est levée à 22 h 45.

---

Rédaction et mise en page : Secrétariat du Conseil communal

Abonnement :

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16